



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2020-051

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2020

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2020-02-28-005 - Arrêtés fixant l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 pour l'arrondissement d'Orléans (278 pages) Page 3

45-2020-02-28-004 - Arrêtés fixant l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 pour l'arrondissement de Montargis (156 pages) Page 282

Préfecture du Loiret

45-2020-02-28-003 - Arrêtés fixant l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 pour l'arrondissement de Pithiviers (58 pages) Page 439

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2020-02-28-005

Arrêtés fixant l'état des listes de candidats aux élections
municipales et communautaires du 15 mars 2020 pour
l'arrondissement d'Orléans

ARRETE
fixant, pour la commune de Ardon,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Ardon**, comme suit :

| N° du<br>panneau<br>d'affichage | Intitulé de la liste                  | Tête de liste      |
|---------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| 1                               | Agir en préservant notre cadre de vie | M. ROCHE Jean-Paul |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Ardon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret  
Commune 006 - Ardon

Candidat au conseil  
communautaire

## 01 Agir en préservant notre cadre de vie

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| 1 M. ROCHE Jean-Paul           | Oui |
| 2 Mme REAU Anne                | Oui |
| 3 M. RAIGNEAU André            | Oui |
| 4 Mme MENIE-CHEVRIER Sylviane  |     |
| 5 M. VERRIER Gaël              |     |
| 6 Mme TURBAT Anne-Marie        |     |
| 7 M. AFONSO Filipe             |     |
| 8 Mme BOPP Stéphanie           |     |
| 9 M. COLLART Denis             |     |
| 10 Mme GERBEAUD-LEDRU Nathalie |     |
| 11 M. NASSIET Rodolphe         |     |
| 12 Mme LE Karine               |     |
| 13 M. SIEMIENIEC Sébastien     |     |
| 14 Mme LECRON Line             |     |
| 15 M. VILLAR Marc              |     |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Artenay,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Artenay**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Artenay autrement, Artenay vivant	M. JACQUET David
2	CONTINUONS ENSEMBLE POUR ARTENAY	M. GUDIN Pascal

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Artenay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 008 - Artenay

Candidat au conseil
communautaire

01 Artenay autrement, Artenay vivant

1 M. JACQUET David	Oui
2 Mme CHEVOLOT Laurence	Oui
3 M. DAUDIN René	Oui
4 Mme CHARON Yveline	
5 M. DREUX Bruno	
6 Mme MUGNER Céline	
7 M. RICAULT François	
8 Mme MATTIA-TALBOT Myriam	Oui
9 M. THUSY Fabrice	Oui
10 Mme BLANVILLAIN Anita	
11 M. BAILLON Yannick	
12 Mme ALBRECHT Carmen (Nationalité : Allemande)	
13 M. PEREIRA Rogerio (Nationalité : Portugaise)	
14 Mme WIELGOSIK Aurore	
15 M. GUYON Laurent	
16 Mme CALIXTE Rodeline	
17 M. DELAHOUCHE Loïc	
18 Mme DE CARVALHO Marie Christine	
19 M. BAGATE Issiaka	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 008 - Artenay

Candidat au conseil
communautaire

02 CONTINUONS ENSEMBLE POUR ARTENAY

1 M. GUDIN Pascal	Oui
2 Mme HUGUET Catherine	Oui
3 M. LE METTÉ Philippe	Oui
4 Mme CLEMENT Annick	
5 M. BILLARD Nicolas	
6 Mme SOUBIEUX Annie	Oui
7 M. VAURY Francis	
8 Mme SAUNIER Francine	
9 M. LAIGNEAU Grégory	
10 Mme TOURNE Roseline	
11 M. CHAUFFETON Alain	Oui
12 Mme ROQUILLON Anne	
13 M. PAVIOST Yves	
14 Mme MOREAU Cécile	
15 M. MALON Jean-François	
16 Mme TROUVÉ Magalie	
17 M. GUÉRIN Frédéric	
18 Mme DURANTE Virginie	
19 M. LEROUX Jérémy	

ARRETE
fixant, pour la commune de Le Bardon,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~  
Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Le Bardon**, comme suit :

| N° du panneau d'affichage | Intitulé de la liste                              | Tête de liste           |
|---------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------|
| 1                         | LE BARDON, SES HABITANTS AU COEUR DE NOTRE PROJET | Mme MAZY-VILAIN Michèle |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Le Bardon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 020 - Le Bardon

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 LE BARDON, SES HABITANTS AU COEUR DE NOTRE PROJET

- 1 Mme MAZY-VILAIN Michèle
- 2 M. LANGLAIS Xavier
- 3 Mme BESNARD Bernadette
- 4 M. BALLOCHI Eric
- 5 Mme PRENANT Elodie
- 6 M. BIENVENU Patrick
- 7 Mme AUBERT Catherine
- 8 M. COQUAND Antoine
- 9 Mme BODY Sophie
- 10 M. LE BAIL Eric
- 11 Mme CHAMAILLARD Cécile
- 12 M. PREVELLE Benoît
- 13 Mme DESNOUS Marion
- 14 M. TRÉMEAU Pascal
- 15 Mme MONTUILLIOUT Valérie

Oui  
Oui

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Baule,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Baule**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Ensemble pour Baule	M. ECHEGUT Patrick

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Baule sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 024 - Baule

Candidat au conseil
communautaire

01 Ensemble pour Baule

1 M. ECHEGUT Patrick	Oui
2 Mme TOUCHARD Joëlle	Oui
3 M. MAURIN Jacques	
4 Mme LASNE-DARTIAILH Brigitte	
5 M. BRISSON Aurélien	
6 Mme CHERIERE Véronique	
7 M. GIGOT Olivier	
8 Mme LELAIT Claire	
9 M. PINAULT Laurent	Oui
10 Mme BARNETCHE Sophie	
11 M. GARCIA Sylvain	
12 Mme VOIEMENT Aude	
13 M. BERTRANDO Charles	
14 Mme LAMAIN ORMIERES Frédérique	
15 M. PILLET Mickaël	
16 Mme BONNET Pauline	
17 M. OOSTERLINCK Peter	
18 Mme DELHOUME Stéphanie	
19 M. BAMBERGER Arnaud	

ARRETE
fixant, pour la commune de Beaugency,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Beaugency**, comme suit :

| <b>N° du panneau d'affichage</b> | <b>Intitulé de la liste</b>    | <b>Tête de liste</b>  |
|----------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| 1                                | Vibrer pour Beaugency          | M. BACHEVILLIER Yves  |
| 2                                | 100% BEAUGENCY                 | M. MESAS Jacques      |
| 3                                | Beaugency autrement, avec vous | Mme MAIGRET Stéphanie |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Beaugency sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 028 - Beaugency

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 Vibrer pour Beaugency

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| <b>1 M. BACHEVILLIER Yves</b>     | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme DAVID Caroline</b>       | <b>Oui</b> |
| <b>3 M. BOUDET Didier</b>         | <b>Oui</b> |
| <b>4 Mme ESTIENNE Amélie</b>      | <b>Oui</b> |
| 5 M. HEDDE Bruno                  |            |
| 6 Mme MARTINS BINDELIN Béatrice   |            |
| <b>7 M. LANGLOIS Jean-Marie</b>   | <b>Oui</b> |
| 8 Mme ROY Christine               |            |
| 9 M. CHABIN Bertrand              |            |
| <b>10 Mme ANTOSIEWICZ Valérie</b> | <b>Oui</b> |
| 11 M. BAUDOIN François            |            |
| 12 Mme BRESILLION Martine         |            |
| <b>13 M. THOMAS Dominique</b>     | <b>Oui</b> |
| <b>14 Mme LESGARDS Élodie</b>     | <b>Oui</b> |
| <b>15 M. TEULET Olivier</b>       | <b>Oui</b> |
| 16 Mme CITHAREL Nadège            |            |
| 17 M. VAN BRAEKEL Sébastien       |            |
| 18 Mme RELANDEAU Denise           |            |
| 19 M. LAMY Julien                 |            |
| 20 Mme DALLA-LIBERA Laila         |            |
| 21 M. JOBERT Michel               |            |
| 22 Mme BAUCHER Karine             |            |
| 23 M. ZEBIANE Dany                |            |
| 24 Mme LE MANH HO Annie           |            |
| 25 M. FAUX Richard                |            |
| 26 Mme HENNEBERT Audrey           |            |
| 27 M. GUILLON Jacques             |            |
| 28 Mme BOUDAUD Natacha            |            |
| 29 M. MORITZ Franck               |            |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 028 - Beaugency

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 100% BEAUGENCY

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| <b>1 M. MESAS Jacques</b>      | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme NAIZOT Florence</b>   | <b>Oui</b> |
| 3 M. GIRET Franck              |            |
| 4 Mme MEUNIER Cassandra        |            |
| <b>5 M. SPALLETTA Hervé</b>    | <b>Oui</b> |
| <b>6 Mme GRIB Magda</b>        | <b>Oui</b> |
| 7 M. GARCIA Juanito            |            |
| 8 Mme HARDOUIN Natalina        |            |
| <b>9 M. LAINÉ Joël</b>         | <b>Oui</b> |
| <b>10 Mme SAVAUX Céline</b>    | <b>Oui</b> |
| 11 M. FROISSART Yves           |            |
| 12 Mme COLLARD Agnès           |            |
| 13 M. LEGROS Adrien            |            |
| 14 Mme GAFSI Leïla             |            |
| <b>15 M. GUILLON Jérémy</b>    | <b>Oui</b> |
| <b>16 Mme LOPES Katia</b>      | <b>Oui</b> |
| <b>17 M. AMEUR Majid</b>       | <b>Oui</b> |
| 18 Mme GENDRIER Annie          |            |
| 19 M. CAUJOLLE Jean-Louis      |            |
| 20 Mme DOYEN Stéphanie         |            |
| 21 M. CHEVET Jean-Luc          |            |
| 22 Mme MEGRET-RICHEFEU Magalie |            |
| 23 M. LOCHET Daniel            |            |
| 24 Mme TAHANOUTI Imène         |            |
| 25 M. CLÉQUIN Michel           |            |
| 26 Mme MACÉ Jennifer           |            |
| 27 M. PESTY Lilian             |            |
| 28 Mme LEVAL Sylviane          |            |
| 29 M. BEAUJOUAN Patrick        |            |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 028 - Beaugency

Candidat au conseil  
communautaire

### 03 Beaugency autrement, avec vous

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| <b>1 Mme MAIGRET Stéphanie</b>       | <b>Oui</b> |
| 2 M. COGNEAU Gérard                  |            |
| 3 Mme TORTAJADA Claudine             |            |
| 4 M. COQUARD Jean-Luc                |            |
| 5 Mme LACRAMPE Adeline               |            |
| <b>6 M. ANGOT Jacques</b>            | <b>Oui</b> |
| <b>7 Mme LEFOIX Christelle</b>       | <b>Oui</b> |
| <b>8 M. SORET Arnaud</b>             | <b>Oui</b> |
| <b>9 Mme CREUSILLET Marie-France</b> | <b>Oui</b> |
| <b>10 M. LECLÈRE Nicolas</b>         | <b>Oui</b> |
| 11 Mme PRADALIER Karine              |            |
| 12 M. GODELU Jean-Dominique          |            |
| <b>13 Mme QUATREHOMME Agnès</b>      | <b>Oui</b> |
| <b>14 M. ROUSSEAU Édouard</b>        | <b>Oui</b> |
| <b>15 Mme JARREAU Isabelle</b>       | <b>Oui</b> |
| 16 M. PAILLET Ludovic                |            |
| 17 Mme LAINÉ Jeanne                  |            |
| 18 M. HARDILLIER Christian           |            |
| 19 Mme GIMARAY Alexandra             |            |
| 20 M. HAMON François-Xavier          |            |
| 21 Mme MOULINET Marie-Pierre         |            |
| 22 M. FOURNIER Pierre                |            |
| 23 Mme CHAMBON Marie-Pierre          |            |
| 24 M. ESTIVAL Pascal                 |            |
| 25 Mme ROUX Manon                    |            |
| 26 M. ROUBAUD Frédéric               |            |
| 27 Mme SMATEL Tassadit               |            |
| 28 M. DERÉGEL Xavier                 |            |
| 29 Mme SCHMITZ Karine                |            |
| 30 M. MÉNARD James                   |            |
| 31 Mme VINCENT Vanessa               |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Boigny-sur-Bionne,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Boigny-sur-Bionne**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	TOUS POUR BOIGNY	M. MILLIAT Luc

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Boigny-sur-Bionne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 034 - Boigny-sur-Bionne

Candidat au conseil
communautaire

01 TOUS POUR BOIGNY

1 M. MILLIAT Luc	Oui
2 Mme BROSSE Nathalie	
3 M. POINTET Thierry	
4 Mme VITOUX Valérie	Oui
5 M. RICHOMME Antoine	
6 Mme CONNAN Nathalie	
7 M. MAYARD Sylvain	
8 Mme RIDOU Jocelyne	
9 M. LEVACHER Daniel	
10 Mme CROSNIER Marie-Odile	
11 M. BERNIER Jean-Michel	
12 Mme GAUTHIER Nathalie	
13 M. SEVIN Hervé	
14 Mme LEICKMAN-GLOMERON Marie	
15 M. GBAGUIDI Blaise	
16 Mme LEMERET Marie-Pierre	
17 M. CLOUZEAU Etienne	
18 Mme RIDET Isabelle	
19 M. BARRY David	
20 Mme ROYER Isabelle	
21 M. COURTOIS Jean-François	

ARRETE
fixant, pour la commune de Les Bordes,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Les Bordes**, comme suit :

| N° du panneau d'affichage | Intitulé de la liste | Tête de liste     |
|---------------------------|----------------------|-------------------|
| 1                         | LES BORDES DEMAIN    | M. BOUDIER Gérard |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Les Bordes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 042 - Les Bordes

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 LES BORDES DEMAIN

|                          |     |
|--------------------------|-----|
| 1 M. BOUDIER Gérard      | Oui |
| 2 Mme MICHEL Nadine      | Oui |
| 3 M. PARREAU Laurent     | Oui |
| 4 Mme RIBEIRO Alexandra  |     |
| 5 M. MOREAU Jean-Loup    |     |
| 6 Mme DIOT Joëlle        |     |
| 7 M. POILLERAT Alain     |     |
| 8 Mme AGOGUÉ Nadine      |     |
| 9 M. MARTIN Dominique    |     |
| 10 Mme FOUGERON Muriel   |     |
| 11 M. ALLANIC Jean-Louis |     |
| 12 Mme JOUBERT Claire    |     |
| 13 M. QUESNEY Michel     |     |
| 14 Mme RAMOND Magali     |     |
| 15 M. CAPRIOLI Marc      |     |
| 16 Mme LAROUSSE Jocelyne |     |
| 17 M. LANDRY Johan       |     |
| 18 Mme DODINET Evelyne   |     |
| 19 M. BROSSARD Emmanuel  |     |
| 20 Mme DABARD Geneviève  |     |
| 21 M. BURON Jean-Pierre  |     |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Bouzy-la-Forêt,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~  
Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Bouzy-la-Forêt**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	ON A TANT A PARTAGER	Mme BONDUEL Florence

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Bouzy-la-Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 049 - Bouzy-la-Forêt

Candidat au conseil
communautaire

01 ON A TANT A PARTAGER

- 1 Mme BONDUEL Florence
- 2 M. TONDU Jean-Claude
- 3 Mme BADAIRE Gilberte
- 4 M. TOUSSAINT Christian
- 5 Mme VUILLET Sylvie
- 6 M. DESSART Philippe
- 7 Mme BLOT Aurélia
- 8 M. AMEUR Christian
- 9 Mme DAUBIN Aurélie
- 10 M. GOLLION Yann
- 11 Mme SERVAN Priscilla
- 12 M. BAUDOIN Dominique
- 13 Mme THIRET Sophie
- 14 M. RÉMÉNÉ Jonathan
- 15 Mme FOUCAULT Catherine
- 16 M. DAUBIN François
- 17 Mme BERNY-VILFROY Ilona

Oui
Oui

ARRETE
fixant, pour la commune de Bray-Saint-Aignan,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Bray-Saint-Aignan**, comme suit :

| N° du<br>panneau<br>d'affichage | Intitulé de la liste                | Tête de liste          |
|---------------------------------|-------------------------------------|------------------------|
| 1                               | BRAY-SAINT AIGNAN, RÉUSSIR ENSEMBLE | Mme GRESSETTE Danielle |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Bray-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 051 - Bray-Saint-Aignan

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 BRAY-SAINT AIGNAN, RÉUSSIR ENSEMBLE

|                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| <b>1 Mme GRESSETTE Danielle</b> | <b>Oui</b> |
| 2 M. AUGER Bernard              |            |
| 3 Mme SICOT Patricia            |            |
| 4 M. FEUILLET François          |            |
| 5 Mme MAATOF Edwige             |            |
| <b>6 M. METHIVIER Gilbert</b>   | <b>Oui</b> |
| <b>7 Mme GRANDJEAN Magalie</b>  | <b>Oui</b> |
| 8 M. CIMPELLO Alain             |            |
| 9 Mme CERDAN Nathaly            |            |
| 10 M. DOMAIN Yannick            |            |
| 11 Mme VALESI-FANON Sylvie      |            |
| 12 M. DURON Pierrick            |            |
| 13 Mme DELECUEILLERIE Nelly     |            |
| 14 M. MACHADO DE LIMA Jorge     |            |
| 15 Mme THOMAS-BIDOUX Gwendoline |            |
| 16 M. COUTELIER Emmanuel        |            |
| 17 Mme BOURSIN Jennifer         |            |
| 18 M. BEDU Joël                 |            |
| 19 Mme DURAND Caroline          |            |
| 20 M. GOUVEIA Christophe        |            |
| 21 Mme DEBREE Camille           |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Cercottes,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Cercottes**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Bien vivre à Cercottes !	Mme VAILLANT Aurélie
2	Cercottes avec VOUS	M. THIBAudeau Alexandre

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Cercottes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 062 - Cercottes

Candidat au conseil
communautaire

01 Bien vivre à Cercottes !

1 Mme VAILLANT Aurélie	Oui
2 M. SAVOURE-LEJEUNE Martial	Oui
3 Mme PATY Mathilde	
4 M. ROY Philippe	
5 Mme DUMINIL Marie-Paule	Oui
6 M. BISSERIER Stéphane	
7 Mme OMBOUA Yolande	
8 M. BEAUHAIRE Robin	Oui
9 Mme MOLLET Isabelle	
10 M. PHILIPPART Francis	
11 Mme DARVOY-PEROT Hélène	
12 M. CLAIRAMBAUD Damien	
13 Mme ROUX Angélique	
14 M. LECOUSTRE Patrice	
15 Mme DEL PINO Marion	
16 M. BEAUHAIRE Stanyslas	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 062 - Cercottes

Candidat au conseil
communautaire

02 Cercottes avec VOUS

1 M. THIBAUDEAU Alexandre	Oui
2 Mme LEJUS-COLLOT Catherine	Oui
3 M. EDRU Pascal	Oui
4 Mme TRESTARD Isabelle	
5 M. CARRO Franck	
6 Mme GAULLIER Dominique	Oui
7 M. JALLIER Guy	
8 Mme GALLOIS Fabienne	
9 M. JALAIS Kevin	
10 Mme TOUZALIN Aurélie	
11 M. SIERRA Christophe	
12 Mme CONSTANTIN Céline	
13 M. COLLOT Alain	
14 Mme ARCAS Sandra	
15 M. BUQUET Florian	
16 Mme TOURE Amélie	

ARRETE
fixant, pour la commune de Chaingy,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Chaingy**, comme suit :

| N° du<br>panneau<br>d'affichage | Intitulé de la liste  | Tête de liste         |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1                               | ENSEMBLE POUR CHAINGY | M. DURAND Jean Pierre |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Chaingy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 067 - Chaingy

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 ENSEMBLE POUR CHAINGY

|                                               |            |
|-----------------------------------------------|------------|
| <b>1 M. DURAND Jean Pierre</b>                | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme CARL Clarisse</b>                    | <b>Oui</b> |
| <b>3 M. FAUGOUIN Michel</b>                   | <b>Oui</b> |
| <b>4 Mme GASCHAUD Jocelyne</b>                | <b>Oui</b> |
| 5 M. CHESNEAU Bruno                           |            |
| 6 Mme BOUBAULT Brigitte                       |            |
| 7 M. DIAS Frédéric (Nationalité : Portugaise) |            |
| 8 Mme FRAMBOISIER Christine                   |            |
| 9 M. BEZE Maxime                              |            |
| 10 Mme ONRAEDT Octavie                        |            |
| 11 M. LOBATO Manuel                           |            |
| 12 Mme PUÉ Chantal                            |            |
| 13 M. TETU Charles                            |            |
| 14 Mme JOLLIVET Stéphanie                     |            |
| 15 M. BESSONE Benjamin                        |            |
| 16 Mme GODARD Evelyne                         |            |
| 17 M. BRACQUEMOND Hervé                       |            |
| 18 Mme HERMELIN-JOBET Isabelle                |            |
| 19 M. COLLADANT Patrick                       |            |
| 20 Mme ALIPAZ Laura                           |            |
| 21 M. DURU Jean-Christophe                    |            |
| 22 Mme FOISNON Jessy                          |            |
| 23 M. BEAUDET Olivier                         |            |
| 24 Mme VAMPOUCHE Nathalie                     |            |
| 25 M. LE BAGOUSSE Grégory                     |            |
| 26 Mme BABIN Anne                             |            |
| 27 M. PELLE Jean-Pierre                       |            |
| 28 Mme DEVIGE Pascaline                       |            |



**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Chanteau,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~  
Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Chanteau**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	CHANTEAU UNI	Mme BOTELLO Christel

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Chanteau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 072 - Chanteau

Candidat au conseil
communautaire

01 CHANTEAU UNI

- 1 Mme BOTELLO Christel
- 2 M. PRONO Gilles
- 3 Mme VUOTTO-MOAN Julie
- 4 M. RISSET Jean-Philippe
- 5 Mme TAVARES MARQUES Charlène
- 6 M. COROLLER Didier
- 7 Mme ETIENNE Chantal
- 8 M. DANTHU François
- 9 Mme COUTANCEAU Stéphanie
- 10 M. PERDOUX Marc
- 11 Mme BONNEAUD Éliane
- 12 M. VALADON Wilfried
- 13 Mme GAILLOT Vanina
- 14 M. DUMERY Ghislain
- 15 Mme COROLLER Camille
- 16 M. PALLUAULT Fabrice
- 17 Mme GANGLOFF Solange

Oui
Oui

ARRETE
fixant, pour la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **La Chapelle-Saint-Mesmin**, comme suit :

| <b>N° du panneau d'affichage</b> | <b>Intitulé de la liste</b> | <b>Tête de liste</b>  |
|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| 1                                | La Chapelle citoyenne       | Mme MEURGUES Francine |
| 2                                | ENSEMBLE POUR LA CHAPELLE   | M. BONNEAU Nicolas    |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 075 - La Chapelle-Saint-Mesmin

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 La Chapelle citoyenne

|                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| <b>1 Mme MEURGUES Francine</b>  | <b>Oui</b> |
| <b>2 M. BOUTIGNY Christian</b>  | <b>Oui</b> |
| <b>3 Mme DAUZERES Catherine</b> | <b>Oui</b> |
| <b>4 M. CHERFOUH Ameziane</b>   | <b>Oui</b> |
| 5 Mme SILLY Gaëlle              |            |
| 6 M. BOULAS Serge               |            |
| 7 Mme TARAUD Martine            |            |
| 8 M. PETITIT Gérard             |            |
| 9 Mme GUICHARD Chantal          |            |
| 10 M. FOURNIER Thierry          |            |
| 11 Mme VANG Emilie              |            |
| 12 M. JOUANNEAU Thierry         |            |
| 13 Mme METOUT Leslie            |            |
| 14 M. JIL Christian             |            |
| 15 Mme JEAN Julie               |            |
| 16 M. RICHARDOT François        |            |
| 17 Mme ZASSO Sylvana            |            |
| 18 M. PEIXOTO Manuel            |            |
| 19 Mme CREUSAT Adélaïde         |            |
| 20 M. JANICOT Alain             |            |
| 21 Mme THOMAS Christine         |            |
| 22 M. CARRARA Marc              |            |
| 23 Mme VETTIER Patricia         |            |
| 24 M. BARSE Gérard              |            |
| 25 Mme MOREAU Jocelyne          |            |
| 26 M. L'HUILLIER Serge          |            |
| 27 Mme GONET Claire             |            |
| 28 M. CAZO Bruno                |            |
| 29 Mme ARNOULD Marie-Dominique  |            |
| 30 M. MANIC Jean-Pierre         |            |
| 31 Mme DUBET Nadine             |            |
| 32 M. LÉVÊQUE Jean              |            |
| 33 Mme DUBOIS Valérie           |            |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 075 - La Chapelle-Saint-Mesmin

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 ENSEMBLE POUR LA CHAPELLE

|                                              |            |
|----------------------------------------------|------------|
| <b>1 M. BONNEAU Nicolas</b>                  | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme BARTHE CHENEAU Valérie</b>          | <b>Oui</b> |
| <b>3 M. DEVAILLY Vincent</b>                 | <b>Oui</b> |
| 4 Mme LE DONNE Stéphanie                     |            |
| 5 M. HIBERT Julien                           |            |
| <b>6 Mme RIVARD Nathalie</b>                 | <b>Oui</b> |
| 7 M. DAVID Patrice                           |            |
| 8 Mme MARTIN Danielle                        |            |
| 9 M. MERDRIGNAC Jorick                       |            |
| 10 Mme ALBUISSON Alexandra                   |            |
| 11 M. GUILLON Franck                         |            |
| 12 Mme JIMENEZ Sylvie                        |            |
| 13 M. CANALDA Hervé                          |            |
| 14 Mme ELOPHE Aurélie                        |            |
| 15 M. GOMES David (Nationalité : Portugaise) |            |
| 16 Mme TROUSSON Sylvie                       |            |
| 17 M. POIRIER Corentin                       |            |
| 18 Mme GUNEAU Corinne                        |            |
| 19 M. DUROS Christophe                       |            |
| 20 Mme CHAINTREUIL Nathalie                  |            |
| 21 M. CHOURRET Marc                          |            |
| 22 Mme DUPIN Sophie                          |            |
| 23 M. PAIN Alexandre                         |            |
| 24 Mme SAVRI Sylvie                          |            |
| 25 M. TROUVAT Pierre                         |            |
| 26 Mme EMERING Catherine                     |            |
| 27 M. ANDRIVET Christophe                    |            |
| 28 Mme CAMUS Claudie                         |            |
| 29 M. BAUCHE René                            |            |
| 30 Mme ADAMSKI Catherine                     |            |
| 31 M. SELLIER Nicolas                        |            |
| 32 Mme CHASSIN Marlène                       |            |
| 33 M. PIERDET Christian                      |            |
| 34 Mme ADAMCZYK Christiane                   |            |
| 35 M. BINI Bruno                             |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Châteauneuf-sur-Loire,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Châteauneuf-sur-Loire**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	CASTELNOUVEAU	Mme LEMOINE Monique
2	Châteauneuf-sur-Loire, Ville d'avenir	Mme GALZIN Florence

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Châteauneuf-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 082 - Châteauneuf-sur-Loire

Candidat au conseil
communautaire

01 CASTELNOUVEAU

1	Mme LEMOINE Monique	Oui
2	M. DESNOYER Damien	Oui
3	Mme ZENTARI Hasna	Oui
4	M. CORJON Fabien	Oui
5	Mme DESCHAMPS-PANIÉ Karen	Oui
6	M. DANTEL Paul	Oui
7	Mme REIDENBACH Emmanuelle	Oui
8	M. ZAROUALI Ali	
9	Mme MESSAÏ Safia	
10	M. BARTHELEMY Laurent	Oui
11	Mme DE-AZEVEDO Pilar	Oui
12	M. CAT-BERRO Francis	
13	Mme SCHMIDT Maryse	
14	M. SENEZ Maxence	
15	Mme PROUFF Anaëlle	
16	M. PINHEIRO Jean	Oui
17	Mme DUPRÉ Valérie	
18	M. MESSAÏ Farid	
19	Mme TERRIER Josette	
20	M. ROCHDANE Youssef	
21	Mme ROUSSEAU Monique	
22	M. DÉCOSSE Jean-Claude	
23	Mme PLANQUE Michelle	
24	M. UZUNTEPE Alain	
25	Mme PAQUOTTE Agnès	
26	M. BOURGERON Jean-Pierre	
27	Mme BODILIS Sandrine	
28	M. TEYCHENEY Jean-Pierre	
29	Mme BOUILLY Nicole	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 082 - Châteauneuf-sur-Loire

Candidat au conseil
communautaire

02 Châteauneuf-sur-Loire, Ville d'avenir

1 Mme GALZIN Florence	Oui
2 M. PLISSON Régis	Oui
3 Mme PIERRE Marielle	
4 M. BOISJIBAUT Frédéric	
5 Mme VERCRUYSSEN Michèle	Oui
6 M. DUBOIS Robert	
7 Mme GAUGE-GRÜN Martine	
8 M. ASENSIO Philippe	Oui
9 Mme VENON Françoise	Oui
10 M. COLIN Renaud	
11 Mme PARMENTIER Lucie	
12 M. GUEROULT Benoît	Oui
13 Mme ROUSSEAU Bernadette	Oui
14 M. PERROTIN Christian	Oui
15 Mme PERGAUD Christiane	Oui
16 M. GOUSSARD Olivier	Oui
17 Mme STIENNE Christine	
18 M. LEBRET Gérard	
19 Mme MORISSET Nicole	
20 M. POTHAIN Yoann	
21 Mme COLCOMB Armelle	
22 M. MEUNIER Eric	
23 Mme KASPRZYK Natalia	
24 M. PASSIGNY Christian	
25 Mme MEUNIER Eveline	
26 M. DUVERGER Michel	
27 Mme MONTEIRO Sonia	
28 M. CHAZELAS David	
29 Mme PISSEAU Jocelyne	
30 M. LAGRELETTE Lionel	
31 Mme LEROY Carole	

ARRETE
fixant, pour la commune de Chécy,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Chécy**, comme suit :

| N° du<br>panneau<br>d'affichage | Intitulé de la liste | Tête de liste           |
|---------------------------------|----------------------|-------------------------|
| 1                               | NATURELLEMENT CHECY  | M. VALLIES Jean-Vincent |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Chécy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret  
Commune 089 - Chécy

Candidat au conseil  
communautaire

## 01 NATURELLEMENT CHECY

|                                           |            |
|-------------------------------------------|------------|
| <b>1 M. VALLIES Jean-Vincent</b>          | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme BAULINET Virginie</b>            | <b>Oui</b> |
| 3 M. TAFFOREAU Luc                        |            |
| 4 Mme GLOMERON Isabelle                   |            |
| <b>5 M. CHALAYE Jean-Yves</b>             | <b>Oui</b> |
| <b>6 Mme PELLÉ-PRINTANIER Marie-Odile</b> | <b>Oui</b> |
| 7 M. SCHMID Cédric                        |            |
| 8 Mme DAUDIN Régine                       |            |
| 9 M. LAVENU Francis                       |            |
| 10 Mme LANGUILLE Christine                |            |
| 11 M. LECOINTRE Éric                      |            |
| 12 Mme GAUCHET Suzie                      |            |
| 13 M. GROBOL Michel                       |            |
| 14 Mme COLLADANT Anita                    |            |
| 15 M. NGUYEN-DUC Trung Yves               |            |
| 16 Mme VOISIN Valérie                     |            |
| 17 M. DROUIN Yann                         |            |
| 18 Mme LAURENT Marie-Laure                |            |
| 19 M. ROSSIGNOL Franck                    |            |
| 20 Mme CHARDÉRON Sophie                   |            |
| 21 M. MOREAU Laurent                      |            |
| 22 Mme AFRASS Najiha                      |            |
| 23 M. BERTRAND Cyrille                    |            |
| 24 Mme BONNEFOY Ingrid                    |            |
| 25 M. DAFRANE El Arbi                     |            |
| 26 Mme BANEGE Céline                      |            |
| 27 M. LECLERCQ Stéphane                   |            |
| 28 Mme CLEMENT Nathalie                   |            |
| 29 M. SEIGNEURIN Cédric                   |            |
| 30 Mme LOUVEL Pascale                     |            |
| 31 M. FLEURY Michel                       |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Chevilly,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Chevilly**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	UN ÉLAN POUR CHEVILLY	M. JOLLIET Hubert
2	Décidons l'Avenir	M. LORCET Dominique

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Chevilly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 093 - Chevilly

Candidat au conseil
communautaire

01 UN ÉLAN POUR CHEVILLY

1 M. JOLLIET Hubert	Oui
2 Mme JOVENIAUX Nadine	Oui
3 M. SEVIN Marc	Oui
4 Mme LEGRAND Catherine	Oui
5 M. PELLETIER Claude	Oui
6 Mme BLAIN Brigitte	Oui
7 M. BAZILLE Christophe	Oui
8 Mme GAUTHIER Stéphanie	Oui
9 M. RIQUET Jean-Marc	
10 Mme TICOT Emmanuelle	
11 M. HOARAU Didier	
12 Mme DEFORGES Marie-Noelle	
13 M. GAGNEPAIN Claude	
14 Mme FURET Vanessa	
15 M. CAUCHOIS Augustin-Marie	
16 Mme TILLAY Sophie	
17 M. ROBIN Yoann	
18 Mme DUVALLET Lucille	
19 M. DABRIOU Alexandre	
20 Mme GENOU Stéphanie	
21 M. HÉNAULT Denis	
22 Mme LOCHOUARN Caroline	
23 M. BUFFONI Augustin	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 093 - Chevilly

Candidat au conseil
communautaire

02 Décidons l'Avenir

1 M. LORCET Dominique	Oui
2 Mme MONTIGNY Christine	Oui
3 M. CHARRON Jean-Luc	Oui
4 Mme PREVOST Béatrice	
5 M. PERDEREAU Paul	
6 Mme VENNEKENS Marie Suzanne	Oui
7 M. COLCOMB Alain	Oui
8 Mme THOMAS Isabelle	
9 M. JAMET Jean-Joël	
10 Mme MOREAU Sylvie	Oui
11 M. DEFRANCE Philippe	Oui
12 Mme TAVERNIER BLOT Nadine	Oui
13 M. LE GUENNIC Jean-Yves	
14 Mme GUIONIE Christel	
15 M. PIERRON François	
16 Mme LOPES LAGOUTTE Maria De Lourdes	
17 M. LORPHELIN Gilles	
18 Mme BOUVET Valérie	
19 M. VAVASSEUR Gaëtan	
20 Mme PIERRON Lucie	
21 M. L'OEUIL Jean-Philippe	
22 Mme MARTIN-RIVAULT Elodie	
23 M. FOURMONT Nicolas	

ARRETE
fixant, pour la commune de Cléry-Saint-André,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE** :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Cléry-Saint-André**, comme suit :

| <b>N° du panneau d'affichage</b> | <b>Intitulé de la liste</b>              | <b>Tête de liste</b>   |
|----------------------------------|------------------------------------------|------------------------|
| 1                                | Vivre ensemble à Cléry-Saint-André       | M. JOUIN Olivier       |
| 2                                | AGISSONS ENSEMBLE POUR CLÉRY-SAINT-ANDRÉ | M. CORGNAC Gérard      |
| 3                                | UN NOUVEAU SOUFFLE POUR CLERY            | M. BUBENHEIMER Grégory |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Cléry-Saint-André sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 098 - Cléry-Saint-André

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 Vivre ensemble à Cléry-Saint-André

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| <b>1 M. JOUIN Olivier</b>         | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme CAZEAUDUMEC Clarisse</b> | <b>Oui</b> |
| 3 M. VILAIN Jérôme                |            |
| 4 Mme ROMASTIN Christelle         |            |
| <b>5 M. PINSARD Gabriel</b>       | <b>Oui</b> |
| <b>6 Mme MARTIN Brigitte</b>      | <b>Oui</b> |
| 7 M. DOUBLE Philippe              |            |
| 8 Mme LEGROUX Elisabeth           |            |
| 9 M. RIGAUD Olivier               |            |
| 10 Mme SAINTON Karine             |            |
| 11 M. TESTE David                 |            |
| 12 Mme STROINSKI Sophia           |            |
| 13 M. COUPEL Alain                |            |
| 14 Mme EDOUARD-BERTHE Cindy       |            |
| 15 M. RENARD Joann                |            |
| 16 Mme BOUR Marie-Dominique       |            |
| 17 M. REMBLIERE Jean-Pierre       |            |
| 18 Mme DOUSSOT Maggy              |            |
| 19 M. BLANDIN Thomas              |            |
| 20 Mme MAUPAS Magali              |            |
| 21 M. BORDEAU Rémi                |            |
| 22 Mme PARARD Bénédicte           |            |
| 23 M. LELAIT Daniel               |            |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 098 - Cléry-Saint-André

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 AGISSONS ENSEMBLE POUR CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

|                                            |            |
|--------------------------------------------|------------|
| <b>1 M. CORGNAC Gérard</b>                 | <b>Oui</b> |
| 2 Mme THIERY Sylvie                        |            |
| 3 M. MENU Vincent                          |            |
| <b>4 Mme DEPLANQUE-SZCZEPANIAK Tatiana</b> | <b>Oui</b> |
| <b>5 M. CHAMPENOIS Alain</b>               | <b>Oui</b> |
| 6 Mme RAVELEAU Ludivine                    |            |
| 7 M. MARESE Guillaume                      |            |
| <b>8 Mme FROMENTIN Michèle</b>             | <b>Oui</b> |
| 9 M. TARANNE Aurélien                      |            |
| 10 Mme MONTIGNY Sandrine                   |            |
| 11 M. TELLIER Thierry                      |            |
| 12 Mme AIGRET Véronique                    |            |
| 13 M. DE TRISTAN Philippe                  |            |
| 14 Mme DUPUIS Nathalie                     |            |
| 15 M. ZONCA Daniel                         |            |
| 16 Mme LAVAL Nathalie                      |            |
| 17 M. BOISSAY Claude                       |            |
| 18 Mme LAGNAIS-GOLDFEIL Marie-Thérèse      |            |
| 19 M. BRUNET Christian                     |            |
| 20 Mme HUBERT-BAECHLER Marie               |            |
| 21 M. JOUANNELE Anthony                    |            |
| 22 Mme BOURGOIN Emilie                     |            |
| 23 M. BEAULIEU Gabriel                     |            |
| 24 Mme DESSIAUME Nicole                    |            |
| 25 M. VAUXION François                     |            |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 098 - Cléry-Saint-André

Candidat au conseil  
communautaire

### 03 UN NOUVEAU SOUFFLE POUR CLERY

|                                              |            |
|----------------------------------------------|------------|
| <b>1 M. BUBENHEIMER Grégory</b>              | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme BRODIE Corinne</b>                  | <b>Oui</b> |
| <b>3 M. DIET Alexandre</b>                   | <b>Oui</b> |
| 4 Mme ANDROUIN Dorothée                      |            |
| 5 M. BOISSAY Michel                          |            |
| <b>6 Mme GIDOIN-BARALE Élodie</b>            | <b>Oui</b> |
| 7 M. GUILMENT Bertrand                       |            |
| 8 Mme PORTHEAULT Nathalie                    |            |
| 9 M. RONCIN Nicolas                          |            |
| 10 Mme TETU Sabine                           |            |
| 11 M. BERTRAND Henri                         |            |
| 12 Mme BOISSAY Élodie                        |            |
| 13 M. MARTIN Frédéric                        |            |
| 14 Mme DIET-BROSSARD Aline Claire            |            |
| 15 M. BOCAGE Jérôme Dany                     |            |
| 16 Mme MEZIANI-CHARTROU Emma                 |            |
| 17 M. BACHELIER Florian                      |            |
| 18 Mme BOUGAUD-SALZMANN Dominique            |            |
| 19 M. GIDOIN Jean-Marie Armand André         |            |
| 20 Mme MERTON Laurence Raymonde Claude Louis |            |
| 21 M. BERTRAND-BONVILLAIN Erwan              |            |
| 22 Mme BACHELIER Stéphanie                   |            |
| 23 M. BARALE Pascal Hugues                   |            |
| 24 Mme RONCIN Agnès Lucienne Louise          |            |
| 25 M. PACAUD Romuald                         |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Dampierre-en-Burly,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Dampierre-en-Burly**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	ENSEMBLE POUR NOTRE VILLAGE	M. MERCADIÉ Serge

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Dampierre-en-Burly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 122 - Dampierre-en-Burly

Candidat au conseil
communautaire

01 ENSEMBLE POUR NOTRE VILLAGE

1 M. MERCADIÉ Serge	Oui
2 Mme FRANCHINA Madeleine	Oui
3 M. COUTANT Sylvain	Oui
4 Mme FORESTIER Marie Thérèse	
5 M. THIERRY Philippe	
6 Mme MOREAU Sylvie	
7 M. PAYARD Philippe	
8 Mme BOUGRAS Sophie	
9 M. BRIAND Jean-Claude	
10 Mme VADENNE Annie	
11 M. PARREAU Alain	
12 Mme DEBRUS Marie-Hélène	
13 M. BOURGEOIS Xavier	
14 Mme AVRIL Cyrielle	
15 M. CORMIER Christophe	
16 Mme GUILLY Amélie	
17 M. FREYCENON Didier	
18 Mme GOUTIN Geneviève	
19 M. TODEA Andrei (Nationalité : Roumaine)	

ARRETE
fixant, pour la commune de Darvoy,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Darvoy**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	DARVOY POUR ET AVEC VOUS	M. BRYNHOLE Marc
2	DARVOY LOIRE NATURE HIER AUJOURD'HUI DEMAIN	M. GUERIN Michel

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Darvoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 123 - Darvoy

Candidat au conseil
communautaire

01 DARVOY POUR ET AVEC VOUS

1 M. BRYNHOLE Marc	Oui
2 Mme DALAIGRE Catherine	Oui
3 M. GOUJON Bruno	
4 Mme TRASSEBOT Dany	
5 M. SALERNO Antonio	Oui
6 Mme BÉNECH Ludivine	
7 M. PELLETIER Jérôme	
8 Mme TESSIER Muriel	
9 M. ROUSSEAU Christian	
10 Mme JUBIN Marlène	
11 M. BOSCAD Olivier	
12 Mme LAMY Virginie	
13 M. PAILLET Kévin	
14 Mme MIGNAN Virginie	
15 M. CHARRIER Thomas	
16 Mme GUIRADO Geneviève	
17 M. POUTISSOU Cédrik	
18 Mme TACHFIN Malika	
19 M. ROBERT Aurélien	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 123 - Darvoy

Candidat au conseil
communautaire

02 DARVOY LOIRE NATURE HIER AUJOURD'HUI DEMAIN

1 M. GUERIN Michel	Oui
2 Mme MESLAND Colette	Oui
3 M. LOPEZ François	
4 Mme ROUSSEAU CAMUS Édith	
5 M. COUTON Christian	
6 Mme SERVERA Antonia	
7 M. MORET Stéphane	
8 Mme LAMBERT Carine	
9 M. DURIEZ Jean	Oui
10 Mme PICHOFF Laura	
11 M. PRIVÉ Romuald	
12 Mme LAOUIZEB Malvina	
13 M. BLIN Didier	
14 Mme DELPLACE Gisèle	
15 M. DELAUNAY Johannes	
16 Mme AVEZARD Céline	
17 M. JEAN Alain	
18 Mme LOPEZ Chantal	
19 M. MERLO Patrick	

ARRETE
fixant, pour la commune de Donnery,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Donnery**, comme suit :

| <b>N° du panneau d'affichage</b> | <b>Intitulé de la liste</b>      | <b>Tête de liste</b> |
|----------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| 1                                | AGIR POUR DONNERY                | Mme GRATAROLI Céline |
| 2                                | DONNERY AU COEUR DE NOTRE ACTION | M. CHAUFTON Daniel   |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Donnery sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 126 - Donnery

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 AGIR POUR DONNERY

|                                                  |            |
|--------------------------------------------------|------------|
| <b>1 Mme GRATAROLI Céline</b>                    | <b>Oui</b> |
| <b>2 M. BOUCHER Brice</b>                        | <b>Oui</b> |
| 3 Mme FÈVRE Suu                                  |            |
| 4 M. CHARASSE Aimé                               |            |
| 5 Mme SANCHEZ Denise                             |            |
| 6 M. LAURENT François                            |            |
| 7 Mme DABADIE Emmanuelle                         |            |
| 8 M. LEVEQUE Jean-Philippe                       |            |
| <b>9 Mme THENOT Odile</b>                        | <b>Oui</b> |
| 10 M. ALAPHILIPPE Laurent                        |            |
| 11 Mme JAUNEAU Véronique                         |            |
| <b>12 M. SITHANEN Vikesh</b>                     | <b>Oui</b> |
| 13 Mme TROUETTE Christiane                       |            |
| 14 M. SORNIQUE Christian                         |            |
| 15 Mme GAUTIER Carole                            |            |
| 16 M. JOLIVEAU Michel                            |            |
| 17 Mme BUARD Chantal                             |            |
| 18 M. LIGNELET Grégory                           |            |
| 19 Mme PRUGNAUD Cecilia (Nationalité : Roumaine) |            |
| 20 M. PATRIAS Eric                               |            |
| 21 Mme BERTHIER Dominique                        |            |
| 22 M. LAISNEY André                              |            |
| 23 Mme PEREZ Dany                                |            |
| 24 M. BATHELLIER Benoit                          |            |
| 25 Mme DUPORT Isabelle                           |            |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 126 - Donnery

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 DONNERY AU COEUR DE NOTRE ACTION

|                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| <b>1 M. CHAUFTON Daniel</b>     | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme CHESNEAU Jocelyne</b>  | <b>Oui</b> |
| 3 M. LECOINTE Jean-Michel       |            |
| 4 Mme QUÉTARD Dominique         |            |
| 5 M. VILLARET Dominique         |            |
| 6 Mme LEPISSIER Nathalie        |            |
| <b>7 M. DUSAUTOIS Dominique</b> | <b>Oui</b> |
| 8 Mme PACQUIER-DUHEC Valérie    |            |
| 9 M. TOULOUSE Denis             |            |
| <b>10 Mme VARQUET Jennifer</b>  | <b>Oui</b> |
| 11 M. GAUDUCHEAU Patrick        |            |
| 12 Mme MERCIER Maryline         |            |
| 13 M. LEBERT Thierry            |            |
| 14 Mme HEUZÉ Bérengère          |            |
| 15 M. SALLES Grégory            |            |
| 16 Mme PIERROT Emilie           |            |
| 17 M. BOUCHAUD Pierre-Yves      |            |
| 18 Mme BARBOZA Céline           |            |
| 19 M. DUSSUTOUR Olivier         |            |
| 20 Mme KHALLOUF Céline          |            |
| 21 M. AECK Florian              |            |
| 22 Mme LEROUX Aurélie           |            |
| 23 M. PÉTRAGALLO Robert         |            |
| 24 Mme JORGE Annick             |            |
| 25 M. BUISSON Thierry           |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Dry,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Dry**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	BIEN VIVRE A DRY	M. CORNIERE Jean-Marie
2	LE BIEN-ÊTRE A DRY	M. SUCHET Claude

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Dry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 130 - Dry

Candidat au conseil
communautaire

01 BIEN VIVRE A DRY

- 1 **M. CORNIERE Jean-Marie**
- 2 Mme CHEVRIER Florence
- 3 M. ARNOULT Christian
- 4 **Mme BRASSAMIN Séverine**
- 5 M. DESSAINT Jean-Yves
- 6 Mme CHAMPENOIS Nadia
- 7 M. MARÉCHAL David
- 8 Mme PHILIPPE Anne-Sophie
- 9 M. DUPUY Teddy
- 10 Mme GREMBO Charlotte
- 11 M. GAPIN Thomas
- 12 Mme VILISQUES Delphine
- 13 M. COUDRAT Aurélien
- 14 Mme BOURGOIN Lucie
- 15 M. BACH Thierry
- 16 Mme BOULAS Stéphanie
- 17 M. BRINON Gilles

Oui

Oui

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 130 - Dry

Candidat au conseil
communautaire

02 LE BIEN-ÊTRE A DRY

- 1 M. SUCHET Claude
- 2 Mme GOMEZ Vanessa
- 3 M. BOULARD Franck
- 4 Mme BEREND Priscilla
- 5 M. BROUILLET Frédéric
- 6 Mme MARTINEZ DEL RIVERO Aude-Marie
- 7 M. LANDES Fabien
- 8 Mme DA COSTA Muriel
- 9 M. JEANJEANNE Bruno
- 10 Mme ALLEGRET Isabelle
- 11 M. BUFFAUT Olivier
- 12 Mme BRETON Béatrice
- 13 M. PASQUET Alain
- 14 Mme CZAJKA Sabine
- 15 M. POUET Jacky
- 16 Mme ANTKOWIAK Nathalie

Oui
Oui

ARRETE
fixant, pour la commune de Epieds-en-Beauce,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Epieds-en-Beauce**, comme suit :

| N° du<br>panneau<br>d'affichage | Intitulé de la liste            | Tête de liste    |
|---------------------------------|---------------------------------|------------------|
| 1                               | EPIEDS : C'EST VOUS, C'EST NOUS | M. FAUCHEUX Yves |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Epièdes-en-Beauce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 134 - Epieds-en-Beauce

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 EPIEDS : C'EST VOUS, C'EST NOUS

- 1 M. FAUCHEUX Yves
- 2 Mme MARRAS Fabienne
- 3 M. VUE Franck
- 4 Mme PALAIS Gaëlle
- 5 M. WOLINSKI Igor
- 6 Mme MARLET Laurence
- 7 M. GRILLON Grégory
- 8 Mme JULLIEN Florence
- 9 M. GUTTIERREZ José
- 10 Mme BERNARD Alicia
- 11 M. POINTEREAU Thomas
- 12 Mme POINTEREAU Aline
- 13 M. GAULARD Jean-Paul
- 14 Mme SPACH Olivia
- 15 M. GOULET Guillaume
- 16 Mme CLAVEAU Marie-Odile
- 17 M. RIGAUD Olivier

Oui

Oui

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Fay-aux-Loges,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Fay-aux-Loges**, comme suit :

| N° du<br>panneau<br>d'affichage | Intitulé de la liste | Tête de liste    |
|---------------------------------|----------------------|------------------|
| 1                               | FAY ENSEMBLE         | M. MURA Frédéric |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Fay-aux-Loges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 142 - Fay-aux-Loges

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 FAY ENSEMBLE

|                                         |            |
|-----------------------------------------|------------|
| <b>1 M. MURA Frédéric</b>               | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme BLANLUET Magali</b>            | <b>Oui</b> |
| <b>3 M. HUET Gérard</b>                 | <b>Oui</b> |
| 4 Mme MÉRIAU Aline                      |            |
| 5 M. PELLETIER Fabrice                  |            |
| <b>6 Mme YANG Aurore</b>                | <b>Oui</b> |
| 7 M. GUYARD Bruno                       |            |
| 8 Mme MARTIN Audrey                     |            |
| <b>9 M. BAUMY Philippe</b>              | <b>Oui</b> |
| 10 Mme HUREL Marianne                   |            |
| 11 M. PETITPIERRE Pascal                |            |
| 12 Mme BOUQUIER Anne                    |            |
| 13 M. LHOMME Hervé                      |            |
| 14 Mme COSTA Marie                      |            |
| 15 M. LECOINTE Jean-Philippe            |            |
| 16 Mme BOUCLET Mariline                 |            |
| 17 M. BOUGUENNEC Yann                   |            |
| 18 Mme HASSAN SAED Anab                 |            |
| 19 M. GODET Bruno                       |            |
| 20 Mme AUBAILLY-GRON Stéphanie          |            |
| 21 M. CROCHET Loïc                      |            |
| 22 Mme CHABOURINE Vanessa               |            |
| 23 M. PERRIN Paul                       |            |
| 24 Mme LASNE DE SAINT-AFFRIQUE Juliette |            |
| 25 M. ABBO Jacques                      |            |
| 26 Mme MENNECIER Solène                 |            |
| 27 M. THOMAS Bruno                      |            |
| 28 Mme TESSIER Christelle               |            |
| 29 M. HABERT Pierre                     |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Férolles,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~  
Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Férolles**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	ENSEMBLE POUR FEROLLES	M. DUPUIS David

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Férolles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 144 - Férolles

Candidat au conseil
communautaire

01 ENSEMBLE POUR FEROLLES

- 1 M. DUPUIS David
- 2 Mme POPLAIN Sylvie
- 3 M. SIRE Charles
- 4 Mme VACQUEREL Agnès
- 5 M. LEBOEUF Arnaud
- 6 Mme MOIZARD Dominique
- 7 M. MANTEAU Nicolas
- 8 Mme JANVRIN Anne-Marie
- 9 M. BRILLANT Philippe
- 10 Mme REVERDY Christine
- 11 M. SORET Rémi
- 12 Mme COUANNAULT Stéphanie
- 13 M. LELIEVRE Pierre-Edmond
- 14 Mme THEBAULT Sidonie
- 15 M. BOITARD Jean-François

Oui
Oui

ARRETE
fixant, pour la commune de La Ferté-Saint-Aubin,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **La Ferté-Saint-Aubin**, comme suit :

| <b>N° du panneau d'affichage</b> | <b>Intitulé de la liste</b>                 | <b>Tête de liste</b>     |
|----------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------|
| 1                                | REVER La Ferté Saint Aubin                  | M. OUVRY Jean-Frédéric   |
| 2                                | La Ferté Saint Aubin, la ville qu'on aime ! | Mme DE PÉLICHY Constance |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.



**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 146 - La Ferté-Saint-Aubin

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 REVER La Ferté Saint Aubin

|                            |     |
|----------------------------|-----|
| 1 M. OUVRY Jean-Frédéric   | Oui |
| 2 Mme BREMOND Gabrielle    | Oui |
| 3 M. RENARD Steve          | Oui |
| 4 Mme CHARTIER Manuela     | Oui |
| 5 M. FILIGANI Richard      | Oui |
| 6 Mme HENNEQUIN Emmanuelle | Oui |
| 7 M. FOURNIER Emmanuel     | Oui |
| 8 Mme GAZEAU Agnès         | Oui |
| 9 M. DESSAGNES Dominique   | Oui |
| 10 Mme BONIN Aurélie       | Oui |
| 11 M. DROUET Jacques       | Oui |
| 12 Mme GUICHARD Delphine   | Oui |
| 13 M. MONTALIEU Thierry    | Oui |
| 14 Mme DARET Morgane       | Oui |
| 15 M. MATIFAT Jean-Michel  |     |
| 16 Mme THIBAUT Catherine   |     |
| 17 M. PHILIPPOT Marc       |     |
| 18 Mme GORGET Monique      |     |
| 19 M. DAUCHEZ Pascal       |     |
| 20 Mme ELIAS Anne-Marie    |     |
| 21 M. MASSON Eric          |     |
| 22 Mme DELABESSE Nadine    |     |
| 23 M. TIBY François        |     |
| 24 Mme SOULIJAERT Agnès    |     |
| 25 M. GALLIEN Jean         |     |
| 26 Mme LAURILLOT Nathalie  |     |
| 27 M. MENZER Merah         |     |
| 28 Mme BRISSON Joëlle      |     |
| 29 M. GANCE Julien         |     |
| 30 Mme COLLADO Fabienne    |     |
| 31 M. CHARTIER Denis       |     |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 146 - La Ferté-Saint-Aubin

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 La Ferté Saint Aubin, la ville qu'on aime !

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| 1 Mme DE PÉLICHY Constance      | Oui |
| 2 M. CHOIN Stéphane             | Oui |
| 3 Mme BAILLY Katia              | Oui |
| 4 M. MOINE Jean-Noël            | Oui |
| 5 Mme MAZIER Anna               | Oui |
| 6 M. BONNET Christophe          | Oui |
| 7 Mme HARS Stéphanie            | Oui |
| 8 M. DIFRANCESCHO Sébastien     | Oui |
| 9 Mme PRUDHOMME Maryvonne       | Oui |
| 10 M. THENAULT Dominique        | Oui |
| 11 Mme RAULT Linda              | Oui |
| 12 M. GAUGAIN Daniel            |     |
| 13 Mme LEBRUN Agnès             |     |
| 14 M. BLAVIEZ Georges           | Oui |
| 15 Mme BOILEAU Nicole           | Oui |
| 16 M. THELLIEZ Emmanuel         | Oui |
| 17 Mme GILLIOT Virginie         |     |
| 18 M. PINAULT Patrick           |     |
| 19 Mme FIDALGO Isabelle         |     |
| 20 M. DELHOMME Thierry          |     |
| 21 Mme GAUDENZI Fabienne        |     |
| 22 M. CAPITAINE Jacques         |     |
| 23 Mme OBRINGER-SALMON Virginie |     |
| 24 M. GODET Michel              |     |
| 25 Mme MARCHAND Nathalie        |     |
| 26 M. WALTER Stéphane           |     |
| 27 Mme CHERRIER Marion          |     |
| 28 M. PERREAU Thierry           |     |
| 29 Mme NAUDINET Annie           |     |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Fleury-les-Aubrais,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Fleury-les-Aubrais**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	POUR QUE ÇA CHANGE !	M. KUZBYT Stephane
2	LUTTE OUVRIERE - FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS	M. LAMIABLE Patrick
3	FLEURYSSEZ-VOUS	Mme LINGUET Marie-Agnès
4	REVEILLER FLEURY	Mme CANETTE Carole
5	AVEC VOUS UN NOUVEL ELAN POUR FLEURY	M. BOURDERIOU Gérard
6	LISTE OUVRIÈRE D'UNITÉ POUR LA RECONQUÊTE DE LA DÉMOCRATIE COMMUNALE	M. LABBE Dominique

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Fleury-les-Aubrais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 147 - Fleury-les-Aubrais

Candidat au conseil
communautaire

01 POUR QUE ÇA CHANGE !

1 M. KUZBYT Stephane	Oui
2 Mme BOUR Christine	Oui
3 M. BLANCHET Eric	
4 Mme GIRAULT Anne	
5 M. BELTOISE Rene	Oui
6 Mme GARANCHON Melanie	Oui
7 M. GRELET Daniel	Oui
8 Mme CHAPEAU Lea	Oui
9 M. MOUSSY Yann	
10 Mme DELARUE Sylvie	
11 M. PALLIER Christophe	
12 Mme KAZANGBA Emma	
13 M. MAHDI Belkacem	
14 Mme GAUTHIER Blandine	
15 M. VETOIS Michel	Oui
16 Mme LAMBON Agnes	Oui
17 M. MICHEAU Patrice	
18 Mme TAMOWSKI Christelle	
19 M. VEPIERRE Hubert	
20 Mme EBA Helene	
21 M. GLOGOWSKI Jean-Michel	
22 Mme DHUICQ Monique	
23 M. BOUKHEROUK Said	
24 Mme SUBRA Laurence	
25 M. POISSON Pascal	
26 Mme FAGBEMI Wassia	
27 M. LEBEAU Alain	
28 Mme MEER Heidi (Nationalité : Allemande)	
29 M. PAILLASSOU Pierre	
30 Mme FEUILLATRE Pascale	
31 M. MOREIRA David	
32 Mme BOSSANT Marie-Jeanne	
33 M. DIEUMEGARD Pierre	
34 Mme GARNIER Ghislaine	
35 M. PEREIRA Jimmy	
36 Mme GERAULT Sylvie	
37 M. BOUCHARDON Denis	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 147 - Fleury-les-Aubrais

Candidat au conseil
communautaire

02 LUTTE OUVRIERE - FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS

1 M. LAMIABLE Patrick	Oui
2 Mme SOTTEJEAU Céline	Oui
3 M. PRODHOMME Pierre	Oui
4 Mme BERGEOT Annick	Oui
5 M. COSTARD Patrick	Oui
6 Mme PIOLOT Sylviane	Oui
7 M. LAMIABLE Jean-Jacques	Oui
8 Mme MAJOREL Solange	Oui
9 M. AUMAITRE Christian	
10 Mme MERY Edith	
11 M. BALAH Karim	
12 Mme JAUX Madeleine	
13 M. BRUNET Sebastien	
14 Mme BACROT Yvette	
15 M. BARDAUD Jean-Marie	
16 Mme LUCHE Viviane	
17 M. STOBRE Laurent	
18 Mme JEANNELLE Monique	
19 M. BEGUIER Stephane	
20 Mme FITTIPALDI Béatrice	
21 M. BARBACHOU Mickael	
22 Mme DANIEL Sylvie	
23 M. LAHOS Jean-Pierre	
24 Mme RÉTORÉ Hélène	
25 M. QUITTELIER Laurent	
26 Mme BAILLEUL Claire	
27 M. RENAUD Benoit	
28 Mme OULARE Angéline	
29 M. GUENIFFET Patrick	
30 Mme BECHET Eurydice	
31 M. BAILLEUL Paul	
32 Mme SOUCHARD Magali	
33 M. JAUX Thierry	
34 Mme GOUANDJIA Genevieve	
35 M. THIAM Mamadou	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 147 - Fleury-les-Aubrais

Candidat au conseil
communautaire

03 FLEURY SSEZ-VOUS

1 Mme LINGUET Marie-Agnès	Oui
2 M. DOMINGUES Anthony	Oui
3 Mme GABELLIER Chantal	Oui
4 M. RATAJSKI Jean-Jacques	Oui
5 Mme MULLER Isabelle	Oui
6 M. SILLY Remi	Oui
7 Mme AUDAY Luna	Oui
8 M. VITEUR Maxime	Oui
9 Mme DINIZ Sandra	
10 M. GRISELLES Jérémy	
11 Mme DOUZON Elsa	
12 M. NIOMBA Bienvenu François	
13 Mme DIALLO Fatimata	
14 M. HILTRUDE Jean-Jacques	
15 Mme BESNARD Jacqueline	
16 M. LE BEUZE Nicolas	
17 Mme DROUARD Aurélie	
18 M. JANIEC Sylvain	
19 Mme RIDOUX Emilie	
20 M. DECOSTAIRE Isidore	
21 Mme BARRIER Mélen	
22 M. MARTIN Christophe	
23 Mme SCHEHR Geneviève	
24 M. LUPART Bertrand	
25 Mme CORBANI Elise	
26 M. GALLEY Christophe	
27 Mme BORDIER Corinne	
28 M. EVINA Martial	
29 Mme BOUSSARD Dominique	
30 M. CHARTIER Baptiste	
31 Mme DOISNEAU Michelle	
32 M. NEUVILLE Jacques	
33 Mme BLANC Cécile	
34 M. ATTARD Nabil	
35 Mme BOIVIN-PAGÈS Laurence	
36 M. MARTINEAU José	
37 Mme MERY Patricia	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 147 - Fleury-les-Aubrais

Candidat au conseil
communautaire

04 REVEILLER FLEURY

1 Mme CANETTE Carole	Oui
2 M. LACROIX Bruno	Oui
3 Mme MAES Christelle	Oui
4 M. CHAPUIS Grégoire	Oui
5 Mme COULON Marilyne	Oui
6 M. FOURMONT Johann	Oui
7 Mme MONSION Mélanie	
8 M. MARTIN Bernard	
9 Mme BRIK Nasera	Oui
10 M. DUNOU Hervé	
11 Mme BORGNE Guylène	
12 M. VARAGNE Sébastien	Oui
13 Mme BRUN-ROMELARD Christelle	
14 M. BOITIER Michel	
15 Mme PEREIRA Valérie	
16 M. MEDDAH Zouhir	
17 Mme PERCHERON Karine	
18 M. AUBRY Patrice	
19 Mme PIVERT Evelyne	
20 M. BOSSON Edoukou	
21 Mme GUYARD Isabelle	
22 M. LEFAUCHEUX Alain	
23 Mme GOUESLAIN Tetiana	
24 M. DELAPORTE Benjamin	
25 Mme EPIN Laurence	
26 M. METAIS Thierry	
27 Mme SPINACCIA Sandra	
28 M. TERNISIEN D'OUVILLE Thierry	
29 Mme ROUET-DAVID Martine	
30 M. PETITJEAN Denis	
31 Mme NUGOU Barbara	
32 M. RICHARD Philippe	
33 Mme DARBOIS Valérie	
34 M. FEL Nicolas	
35 Mme BEYRAND Audrey	
36 M. GOUGEON Daniel	
37 Mme CHABOT Nadège	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 147 - Fleury-les-Aubrais

Candidat au conseil
communautaire

05 AVEC VOUS UN NOUVEL ELAN POUR FLEURY

1 M. BOURDERIOU Gérard	Oui
2 Mme LOISEAU Sophie	Oui
3 M. PARCOLLET Olivier	Oui
4 Mme BRENON AMIOT Anne-Astrid	Oui
5 M. CARTIER Michel Emmanuel	Oui
6 Mme BACH Rosella	Oui
7 M. OZTURK Ali	
8 Mme BULTEAU Laurence	
9 M. MEUNIER Bernard	Oui
10 Mme BOULANT Danièle	
11 M. ARRIGONI Alain	
12 Mme BINGO Karine	Oui
13 M. BASSET Jérôme	
14 Mme BOUKASRI Latifa	
15 M. BRENON Antoine	
16 Mme HALLIER Michèle	
17 M. LOISEAU Franck	
18 Mme BEAURAIN Laure	
19 M. EL GHAZI Youcef	
20 Mme DESBORDES-ILZER Marie Hélène	
21 M. LEGOUTIERES Serge	
22 Mme JOLIVEL Tiphaine	
23 M. BARDET Alain	
24 Mme FOUCHARD Ana-Cristina	
25 M. SIMOES Micael (Nationalité : Portugaise)	
26 Mme BOFIA Paulette	
27 M. ABOUAYACH Ilias	
28 Mme MUNOZ VETTER Mercedes	
29 M. FOUCHET Yannick	
30 Mme CARTIER Paola Marie	
31 M. OUMMAD Taoufik	
32 Mme DECOUARD Élise	
33 M. MARTINS Jean	
34 Mme CAQUE Véronique	
35 M. OUKILI Driss	
36 Mme MICHAUX Isabelle	
37 M. HASLIN Patrick	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 147 - Fleury-les-Aubrais

Candidat au conseil
communautaire

06 LISTE OUVRIÈRE D'UNITÉ POUR LA RECONQUÊTE DE LA DÉMOCRATIE COMMUNALE

1 M. LABBE Dominique	Oui
2 Mme SAADA Betty	Oui
3 M. DE FREITAS Pierre	Oui
4 Mme ALMÉNARA Stéphanie	Oui
5 M. BAULON Thierry	Oui
6 Mme BOSSON Bénédicte	Oui
7 M. MIENNÉ Michaël	
8 Mme MALBRANQUE Audrey	
9 M. MBAKA ATOHEN Cyrille	
10 Mme SOW Hawa	
11 M. COCHARD Thomas	
12 Mme TEIXEIRA Sonia	
13 M. THEURIOT Pierre	Oui
14 Mme COCHARD Aurore	
15 M. KONE Richard (Nationalité : Italienne)	
16 Mme BOUCLET Virginie	
17 M. AUGUET Bastien	
18 Mme FORT Corinne	
19 M. DOMENECH Axel	
20 Mme DENIS Christine	Oui
21 M. MARTIN SANTOS Franck	
22 Mme BOUSSETTA Nora	
23 M. LARAVINE Jean-François	
24 Mme DE RIVASSON Frédérique	
25 M. LAVAUD Jean-Luc	
26 Mme RIVIÈRE Dora	
27 M. RENÉ-DIT-BOIS Kévin	
28 Mme VIARGUES Érelle	
29 M. BAKAYOKO Siriki	
30 Mme BAULON Josette	
31 M. HAMADI Abdillah	
32 Mme LEON Sandrine	
33 M. ALMÉNARA Jean-Pierre	
34 Mme HERNANDEZ Marie-Angèle	
35 M. LANGELUS Michel	

ARRETE
fixant, pour la commune de Gidy,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~  
Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Gidy**, comme suit :

| <b>N° du panneau d'affichage</b> | <b>Intitulé de la liste</b> | <b>Tête de liste</b> |
|----------------------------------|-----------------------------|----------------------|
| 1                                | GIDY AUTREMENT              | Mme BOURENS Aurélie  |
| 2                                | GIDEENS EN ACTION           | M. PERDEREAU Benoît  |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Gidy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 154 - Gidy

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 GIDY AUTREMENT

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| <b>1 Mme BOURENS Aurélie</b>         | <b>Oui</b> |
| <b>2 M. JOURDAIN Jean-Christophe</b> | <b>Oui</b> |
| <b>3 Mme GILLARDIN Murielle</b>      | <b>Oui</b> |
| <b>4 M. PISSIER Vincent</b>          | <b>Oui</b> |
| <b>5 Mme DELPET Sylvie</b>           | <b>Oui</b> |
| 6 M. PERDEREAU Charles               |            |
| 7 Mme AUGUSTE Claudia                |            |
| 8 M. MAIGRE Sébastien                |            |
| 9 Mme THOMAS Jennyfer                |            |
| 10 M. COLLET Nicolas                 |            |
| 11 Mme COEUR Agathe                  |            |
| 12 M. MÉROSE Christian               |            |
| 13 Mme LEBRETON-ROBIN Aurélie        |            |
| 14 M. VATTANT Wilfrid                |            |
| 15 Mme CAËR Victoire                 |            |
| 16 M. ARCHAMBAULT Guillaume          |            |
| 17 Mme LAUREY Ghislaine              |            |
| 18 M. MARVILLE Vincent               |            |
| 19 Mme ALLIOTTE Rachel               |            |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 154 - Gidy

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 GIDEENS EN ACTION

|                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| <b>1 M. PERDEREAU Benoît</b>    | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme BUISSON Annick</b>     | <b>Oui</b> |
| 3 M. DUPRÉ Christophe           |            |
| 4 Mme FRIQUET Ida               |            |
| <b>5 M. BERNABEU Jean-Paul</b>  | <b>Oui</b> |
| 6 Mme FERNANDEZ Hélène          |            |
| 7 M. MICHAUD Dimitri            |            |
| <b>8 Mme MERCIER Véronique</b>  | <b>Oui</b> |
| <b>9 M. LAURENT Sébastien</b>   | <b>Oui</b> |
| 10 Mme LANDUYT Mélanie          |            |
| 11 M. BOURGEOIS Max             |            |
| 12 Mme PELLÉ Séverine-Marie     |            |
| 13 M. DEVELLE Bruno             |            |
| 14 Mme GUILLERY Julie           |            |
| 15 M. PROENÇA DE LIMA Erisvaldo |            |
| 16 Mme CASSEGRAIN Florence      |            |
| 17 M. BERLA Eric                |            |
| 18 Mme VACHERON Alix            |            |
| 19 M. CHARBONNIER Stéphane      |            |
| 20 Mme GUILLEMAIN Sonia         |            |
| 21 M. PERRON Dominique          |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Huisseau-sur-Mauves,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Huisseau-sur-Mauves**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	TOUJOURS ENSEMBLE POUR HUISSEAU	M. BOTHEREAU Jean-Pierre

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Huisseau-sur-Mauves sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 167 - Huisseau-sur-Mauves

Candidat au conseil
communautaire

01 TOUJOURS ENSEMBLE POUR HUISSEAU

1 M. BOTHEREAU Jean-Pierre	Oui
2 Mme HAMEAU Véronique	Oui
3 M. ROUSSARIE Jean-Paul	
4 Mme TOTTEREAU-RETIF Amélie	
5 M. FAGOT Hervé	
6 Mme CARO Véronique	
7 M. SENÉE Régis	
8 Mme GAY Michelle	
9 M. DE ROBIEN Philippe	
10 Mme DE MIRANDA Anne-Marie	
11 M. GOUACHE Guy	
12 Mme PAIN Sylvie	
13 M. PUYRENIER Alain	
14 Mme SAIPHOU Amélie	
15 M. SOUCHET François	
16 Mme PERROCHON Elodie	
17 M. LA PORTA Christophe	
18 Mme L'HELGOUALC'H Nadège	
19 M. RIVIERRE Aurélien	

ARRETE
fixant, pour la commune de Ingré,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Ingré**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Ingré 2020. Partageons l'@venir	M. DUMAS Christian
2	Ensemble pour la réussite d'Ingré	M. LEROUX Guillem

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Ingré sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 169 - Ingré

Candidat au conseil
communautaire

01 Ingré 2020. Partageons l'@venir

1 M. DUMAS Christian	Oui
2 Mme PIAT Magalie	Oui
3 M. JEAN Arnaud	Oui
4 Mme LORME Hélène	Oui
5 M. FLEURY Claude	
6 Mme SALAÜN Hélyette	
7 M. VIGNAUD Franck	
8 Mme MONTES Estelle	
9 M. PIRES Michel	
10 Mme LUCAS Michèle	
11 M. JOLLY Laurent	
12 Mme BRICOUT Émilie	
13 M. MAUGUIN Philippe	
14 Mme BENACHOUR Nora	
15 M. BLIN Thierry	
16 Mme PRIEST Aurore	
17 M. SIGURÉ Éric	
18 Mme CABEZAS Christine	
19 M. DIONG Maël	
20 Mme MARCUARD Estelle	
21 M. GRISON Yann	
22 Mme GUY Delphine	
23 M. BERNARD Jean-Luc	
24 Mme DIAZ Léonor	
25 M. POULIN Jany	
26 Mme GARRY Bernadette	
27 M. MILLET Olivier	
28 Mme NAVARD Alix	
29 M. AUTHIER Antonin	
30 Mme DUMAS Léa	
31 M. IZQUIERDO Patrick	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 169 - Ingré

Candidat au conseil
communautaire

02 Ensemble pour la réussite d'Ingré

1 M. LEROUX Guillem	Oui
2 Mme RIGAUD Sandrine	
3 M. GOMES Thierry	
4 Mme MERCIER Anne-Cécile	
5 M. COQUAND Benoît	
6 Mme NATIVELLE Laetitia	Oui
7 M. HOUZEAU Bernard	Oui
8 Mme MARTIN Aurore	
9 M. CHARRON Denis	
10 Mme DE WYNDT Karine	
11 M. RAULET Kerwan	
12 Mme DUSSART Danièle	
13 M. HERVELET Dimitri	
14 Mme MARTIN Patricia	Oui
15 M. SAUTOT Patrick	
16 Mme PAUWELS Françoise	
17 M. MARTIN Michel	
18 Mme DURAND Nathalie	
19 M. PÉRENNÈS Éric	
20 Mme MORVAN Sonia	
21 M. SIBOT Pascal	
22 Mme DEMEULEMEESTER Élisabeth	
23 M. GEORGES Stecy	
24 Mme COUSIN Céline	
25 M. HEUZE Éric	
26 Mme VILLOIN Annick	
27 M. GOUGEON Philippe	
28 Mme CORNIERE Michèle	
29 M. MAJCHRZAK Thierry	
30 Mme PERLY Nicole	
31 M. DELANGLE Christophe	

ARRETE
fixant, pour la commune de Jargeau,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Jargeau**, comme suit :

| <b>N° du panneau d'affichage</b> | <b>Intitulé de la liste</b>   | <b>Tête de liste</b> |
|----------------------------------|-------------------------------|----------------------|
| 1                                | Jargeau AVEC vous             | Mme HÉRON Sophie     |
| 2                                | JARGEAU DES DEFIS POUR DEMAIN | M. CHARNELET Nicolas |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Jargeau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 173 - Jargeau

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 Jargeau AVEC vous

|                                                       |            |
|-------------------------------------------------------|------------|
| <b>1 Mme HÉRON Sophie</b>                             | <b>Oui</b> |
| 2 M. PIANTONE David                                   |            |
| 3 Mme GUIRAUD Virginie                                |            |
| <b>4 M. MARGUERITTE Alain</b>                         | <b>Oui</b> |
| <b>5 Mme VILLERET Valérie</b>                         | <b>Oui</b> |
| <b>6 M. MISSERI Jean-Pierre</b>                       | <b>Oui</b> |
| <b>7 Mme BEGON Claudine</b>                           | <b>Oui</b> |
| <b>8 M. ROUET Denis</b>                               | <b>Oui</b> |
| <b>9 Mme CHOURAQUI Edwige</b>                         | <b>Oui</b> |
| 10 M. LEROY Jacques                                   |            |
| 11 Mme PELLÉ Laurence                                 |            |
| 12 M. RIGAL Clément                                   |            |
| 13 Mme NIAF Marie-Claire                              |            |
| 14 M. BOUARD Jean-Michel                              |            |
| 15 Mme BLANCHON Cédeline                              |            |
| 16 M. LE BONNIEC Brice                                |            |
| 17 Mme DRAGOMIR Cristina (Nationalité : Roumaine)     |            |
| 18 M. RYBARD Maxime                                   |            |
| 19 Mme LAMBERT Marielle                               |            |
| 20 M. GIBEY Sylvain                                   |            |
| 21 Mme GOUSSU Julie                                   |            |
| 22 M. POUPET Fabrice                                  |            |
| 23 Mme EL KADDOURI Ikram                              |            |
| 24 M. PADONOU Ulrich                                  |            |
| 25 Mme GUÉRIN LARSSON Astrid (Nationalité : Suédoise) |            |
| 26 M. LAPEYRONIE Jean-Michel                          |            |
| 27 Mme RIGAL Lucile                                   |            |
| 28 M. GIBEY Jean-Marc                                 |            |
| 29 Mme GLEMAIN Bénédicte                              |            |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 173 - Jargeau

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 JARGEAU DES DEFIS POUR DEMAIN

|                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| <b>1 M. CHARNELET Nicolas</b>      | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme ARDOUREL Marie-Yvonne</b> | <b>Oui</b> |
| <b>3 M. RADIN Alexandre</b>        | <b>Oui</b> |
| <b>4 Mme KLEIN Valérie</b>         | <b>Oui</b> |
| <b>5 M. BALANGE David</b>          | <b>Oui</b> |
| 6 Mme LEFEVRE Christine            |            |
| 7 M. JÉRÔME Julien                 |            |
| <b>8 Mme BOURGEON Caroline</b>     | <b>Oui</b> |
| <b>9 M. POITOU Jérôme</b>          | <b>Oui</b> |
| 10 Mme GUILLEMIN Josette           |            |
| 11 M. PEUCH Fabien                 |            |
| 12 Mme JOSEPH Chloée               |            |
| 13 M. BÉQUARD Frédéric             |            |
| 14 Mme TERNET Nathalie             |            |
| 15 M. GUYON Antoine                |            |
| 16 Mme CONDAT Nadège               |            |
| 17 M. JULIEN Rémi                  |            |
| 18 Mme POITOU Virginie             |            |
| 19 M. MARTEAU Pascal               |            |
| 20 Mme DOUVILLE Caroline           |            |
| 21 M. PHILIPPON Xavier             |            |
| 22 Mme RAPINE Élodie               |            |
| 23 M. BARBET Quentin               |            |
| 24 Mme ROMANA-DUTERIEZ Sandra      |            |
| 25 M. DINDAR Ugur                  |            |
| 26 Mme BERNIGUET Élodie            |            |
| 27 M. FERRAGU Éric                 |            |
| 28 Mme DELEPLACE Cynthia           |            |
| 29 M. HOURDEQUIN Joël              |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Jouy-le-Potier,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Jouy-le-Potier**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	ENSEMBLE POUR LES JOVICIENS	M. BILLIOT Gilles

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Jouy-le-Potier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 175 - Jouy-le-Potier

Candidat au conseil
communautaire

01 ENSEMBLE POUR LES JOVICIENS

1 M. BILLIOT Gilles	Oui
2 Mme BERRUÉ Nicole	Oui
3 M. HERRERO Pascal	Oui
4 Mme COLAS Catherine	
5 M. ZION Thierry	
6 Mme GAUTHIER Patricia	
7 M. GAUDÉ Michel	
8 Mme NOYER Florence	
9 M. PELLETIER Jean-Benoît	
10 Mme LALIÈRE Christine	
11 M. MALARD Benoit	
12 Mme SZCZERBAL Pascale	
13 M. ROBINET Jean-François	
14 Mme DELVINGT Colette	
15 M. DIALLO Boubakar	
16 Mme GRANDJEAN Alix	
17 M. MESLAND Karl	

ARRETE
fixant, pour la commune de Lailly-en-Val,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Lailly-en-Val**, comme suit :

| <b>N° du panneau d'affichage</b> | <b>Intitulé de la liste</b>        | <b>Tête de liste</b> |
|----------------------------------|------------------------------------|----------------------|
| 1                                | Pour Lailly, avec vous continuons! | M. GAUDRY Philippe   |
| 2                                | LAILLY CITOYENS                    | Mme GROSJEAN Aurélie |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Lailly-en-Val sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 179 - Lailly-en-Val

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 Pour Lailly, avec vous continuons!

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| 1 M. GAUDRY Philippe           | Oui |
| 2 Mme LAMBOUL Anna             | Oui |
| 3 M. THOREAU Arthur            | Oui |
| 4 Mme LACOSTE Marie            | Oui |
| 5 M. BOIREAU Yanic             |     |
| 6 Mme FOSSIER Emmanuelle       |     |
| 7 M. MILCENT Jean-Noël         |     |
| 8 Mme BOUCHAND Nadège          |     |
| 9 M. VESSIERE Henri            |     |
| 10 Mme DROZD Virginie          |     |
| 11 M. GRIVEAU Michel           |     |
| 12 Mme MACEDO Maryline         |     |
| 13 M. LETAT Bruno              |     |
| 14 Mme TURBAN Karine           |     |
| 15 M. CANET Didier             |     |
| 16 Mme CLOIX Sandra            |     |
| 17 M. DANGE Dominique          |     |
| 18 Mme BEAUJOUAN Jessica       |     |
| 19 M. MENEAU Stéphane          |     |
| 20 Mme BERRY Danièle           |     |
| 21 M. LEGOUT Yannick           |     |
| 22 Mme MAURIZI Angélique       |     |
| 23 M. SECHET Charles-Alexandre |     |



# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 179 - Lailly-en-Val

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 LAILLY CITOYENS

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| 1 Mme GROSJEAN Aurélie       | Oui |
| 2 M. GAULTIER Stéphane       | Oui |
| 3 Mme BRETON Florence        | Oui |
| 4 M. MELLOT Erick            | Oui |
| 5 Mme RAVI Géraldine         |     |
| 6 M. MATHIEU-LEROY Sébastien |     |
| 7 Mme GILLES Ginette         |     |
| 8 M. MERCERON Denis          |     |
| 9 Mme LEJEUNE Rachel         |     |
| 10 M. HILAND Julien          |     |
| 11 Mme DURIS Aurore          |     |
| 12 M. QUATREHOMME Grégory    |     |
| 13 Mme GRATUZE Chantal       |     |
| 14 M. RENAULT Grégory        |     |
| 15 Mme GILIBERTO Sylviane    |     |
| 16 M. BONNAL Philippe        |     |
| 17 Mme TOURNOIS Nicole       |     |
| 18 M. PLOUSEAU Philippe      |     |
| 19 Mme ROULIN Anne           |     |
| 20 M. COUVREUR Jean-Michel   |     |
| 21 Mme TOURNOIS Karen        |     |
| 22 M. LECOMPTE Christophe    |     |
| 23 Mme BADOIS Céline         |     |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Ligny-le-Ribault,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Ligny-le-Ribault**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	LIGNY, L'AVENIR ENSEMBLE	Mme DURAND-GABORIT Anne
2	Ligny en Harmonie	M. BERTRAND Nicolas

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Ligny-le-Ribault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 182 - Ligny-le-Ribault

Candidat au conseil
communautaire

01 LIGNY, L'AVENIR ENSEMBLE

- 1 Mme DURAND-GABORIT Anne
- 2 M. THEFFO Jean-Marie
- 3 Mme DRUPT Dominique
- 4 M. VAN HILLE Bernard
- 5 Mme MINIERE-GAUFROY Claire
- 6 M. DURANT DES AULNOIS Dominique
- 7 Mme SOULIER Patricia
- 8 M. VALLICIONI Marc
- 9 Mme KAKKO-CHILOFF Anne
- 10 M. FOUGERET Eric
- 11 Mme LANGUILLE ÉP FLEUREAU Florence
- 12 M. GOUBERT Alex
- 13 Mme VALIOT Tatiana
- 14 M. MINIERE Olivier
- 15 Mme DE NOTER Armelle
- 16 M. BOZO Yves
- 17 Mme CONTAULT Isabelle

Oui
Oui
Oui

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 182 - Ligny-le-Ribault

Candidat au conseil
communautaire

02 Ligny en Harmonie

1	M. BERTRAND Nicolas	Oui
2	Mme OLIVIERI-VALOIS Elisabeth	Oui
3	M. GJUKIC Frédéric	
4	Mme RAYNAUD-PEANT Sophie	
5	M. GONZALEZ Frédéric	
6	Mme GIET Aurore	
7	M. DAUSSY Laurent	Oui
8	Mme CESTRE Anne	
9	M. SALVI Luca	
10	Mme CABARET Eve-Marie	
11	M. GROSJEAN Patrice	
12	Mme ROBERT Nathalie	
13	M. HUGOL Romain	
14	Mme CORMERY Michèle	
15	M. ROBOÛAM Jean-Jacques	
16	Mme BENTO COSTA Carla (Nationalité : Portugaise)	

ARRETE
fixant, pour la commune de Loury,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~  
Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Loury**, comme suit :

| <b>N° du panneau d'affichage</b> | <b>Intitulé de la liste</b> | <b>Tête de liste</b>  |
|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| 1                                | LOURY, ENSEMBLE             | M. LE GOFF Christophe |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Loury sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret  
Commune 188 - Loury

Candidat au conseil  
communautaire

## 01 LOURY, ENSEMBLE

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| 1 M. LE GOFF Christophe     | Oui |
| 2 Mme ROUX Sylvie           | Oui |
| 3 M. LANSON Jean-Paul       | Oui |
| 4 Mme CANTINOLLE Sandrine   | Oui |
| 5 M. LAFFORGUE Bernard      | Oui |
| 6 Mme LIEBLANG Madeleine    |     |
| 7 M. CHWALCZYNSKI André     |     |
| 8 Mme CABOTIN Élodie        |     |
| 9 M. LEDUC Nicolas          |     |
| 10 Mme PALLUAU Valérie      |     |
| 11 M. GAUDIN Bruno          |     |
| 12 Mme CONSTANTIN Catherine |     |
| 13 M. CAPELLE Jimmy         |     |
| 14 Mme IVALDI Corinne       |     |
| 15 M. FOUCAULT Philippe     |     |
| 16 Mme SIVILIER Annabel     |     |
| 17 M. BENARDEAU Jean-Luc    |     |
| 18 Mme MEIRA Manuela        |     |
| 19 M. NICOLLE Corentin      |     |
| 20 Mme CHRISTIAENS Francine |     |
| 21 M. VAUCLIN Claude        |     |



**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Marcilly-en-Villette,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Marcilly-en-Villette**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	MARCILLY EN VILLETTE : L'ENGAGEMENT D'UN PROJET DURABLE	M. NIEUVIARTS Hervé
2	Ensemble à Marcilly	M. DUPLAIX Lionel

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Marcilly-en-Villette sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 193 - Marcilly-en-Villette

Candidat au conseil
communautaire

01 MARCILLY EN VILLETTE : L'ENGAGEMENT D'UN PROJET DURABLE

1 M. NIEUVIARTS Hervé	Oui
2 Mme LINGARD Marie-Anne	Oui
3 M. ROUSSEL Maxime	
4 Mme LANDRY Carole	
5 M. BRAULT Didier	Oui
6 Mme CHARRON Stéphanie	Oui
7 M. ROBERT Jacques	
8 Mme POUGET Aline	
9 M. DELORT Laurent	
10 Mme LOBO Catherine	
11 M. SALVAN Joachim	Oui
12 Mme MARTIN Virginie	
13 M. PILON Patrick	
14 Mme MESLAND Amandine	
15 M. LE GUILLARD Nicolas	
16 Mme TRÉMEAU Laurence	
17 M. MAR Adama	
18 Mme RIVIERRE Annie	
19 M. AULIN Bruno	
20 Mme LEFÈVRE Clarisse	
21 M. MACHTELINCK Franck	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 193 - Marcilly-en-Villette

Candidat au conseil
communautaire

02 Ensemble à Marcilly

1 M. DUPLAIX Lionel	Oui
2 Mme GARNIER Brigitte	Oui
3 M. ANDREAZZA Pascal	Oui
4 Mme FIAFFE Marie-Laure	Oui
5 M. PIERSON Teddy	Oui
6 Mme ALIX Mireille	
7 M. BOURGINE Bernard	
8 Mme GOMES Alix	
9 M. DELOULAY Eric	
10 Mme MAILLET Aurélie	
11 M. BOVERO Jean-Marc	
12 Mme BADRIGNANS Marie-Odile	
13 M. GILLOUX Franck	
14 Mme PINAULT Evelyne	
15 M. GLOAGUEN Éric	
16 Mme FERREIRA Cosette	
17 M. LOISEAU Dominique	
18 Mme THOMAS Marie-Annie	
19 M. SAILLARD Michel	
20 Mme JOSEPH Danièle	
21 M. BRUNET Patrick	

ARRETE
fixant, pour la commune de Mardié,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Mardié**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Au Coeur De Mardié	M. LEFEBVRE Jonathan
2	AGIR ENSEMBLE POUR MARDIÉ	Mme CAILLETEAU-CRUCY Clémentine

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Mardié sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 194 - Mardié

Candidat au conseil
communautaire

01 Au Coeur De Mardié

1 M. LEFEBVRE Jonathan	Oui
2 Mme BONNIN Valérie	Oui
3 M. LEPROUST Pascal	
4 Mme BEAUGER Guilène	
5 M. CAUQUIS Jean-Louis	
6 Mme FOUQUET Christelle	
7 M. BARBA MONTES José	
8 Mme AUTIN Sarah	
9 M. GRISON Alain	
10 Mme DENIS Caroline	
11 M. D'ERSU Gauthier	
12 Mme VYON Patricia	
13 M. ESTRADA Geoffrey	
14 Mme CAUQUIS Claire	
15 M. MADONIA Jean-Paul	
16 Mme COURDILLE Anne-Marie	
17 M. DIARD Sébastien	
18 Mme BLANCHARD Margot	
19 M. ECHARD Gilles	
20 Mme GILLES Josette	
21 M. MUNTEAN Dorel-Cristian (Nationalité : Roumaine)	
22 Mme MICHAUT Sophie	
23 M. DUBOIS Thomas	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 194 - Mardié

Candidat au conseil
communautaire

02 AGIR ENSEMBLE POUR MARDIÉ

1 Mme CAILLETEAU-CRUCY Clémentine	Oui
2 M. THOMAS Jacques	
3 Mme VERGRACHT Claudine	
4 M. TRUMTEL Alain	Oui
5 Mme PIVOTEAU Nelly	
6 M. CHARLEY Patrick	
7 Mme MARÉCHAL Céline	
8 M. LELOUP Christian	
9 Mme JARRE Béatrix	
10 M. THOMAS Christian	
11 Mme CHARLEY Corinne	
12 M. CHANCOLON Jérôme	
13 Mme GUILBERT Isabelle	
14 M. VENOT Stephane	
15 Mme MORTREUX Christine	
16 M. LELAY Patrick	
17 Mme GUILLEN Sandra	
18 M. LÈVEFAUDES Jacques	
19 Mme BRINON Dorothée	
20 M. LELAIDIER Frédéric	
21 Mme LÉON Laurence	
22 M. MALARDÉ Philippe	
23 Mme MARÉCHAL Andrée	
24 M. MAROIS René-Pierre	
25 Mme SERARD Florence	

ARRETE
fixant, pour la commune de Mareau-aux-Prés,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~  
Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Mareau-aux-Prés**, comme suit :

| N° du<br>panneau<br>d'affichage | Intitulé de la liste         | Tête de liste           |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------|
| 1                               | TOUJOURS BIEN VIVRE A MAREAU | M. HAUCHECORNE Bertrand |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Mareau-aux-Prés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 196 - Mareau-aux-Prés

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 TOUJOURS BIEN VIVRE A MAREAU

- 1 M. HAUCHECORNE Bertrand
- 2 Mme MÉNAGER Caroline
- 3 M. GENTY Robert
- 4 Mme HEROLD Valérie
- 5 M. ROY Stéphane
- 6 Mme MONDAMERT Corinne
- 7 M. COUADIER Éric
- 8 Mme MALET Marie-Christine
- 9 M. GABRION François
- 10 Mme JOUSSELIN Séverine
- 11 M. YEHOUESSI Jean-Claude
- 12 Mme DOLLÉANS Michèle
- 13 M. DAMAR Alain
- 14 Mme PIERRE Marianne
- 15 M. DUVAL Jean
- 16 Mme RICHAUME-POINTEAU Cécile
- 17 M. MENAGE Benoît

Oui  
Oui

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Marigny-les-Usages,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Marigny-les-Usages**, comme suit :

| N° du panneau d'affichage | Intitulé de la liste          | Tête de liste        |
|---------------------------|-------------------------------|----------------------|
| 1                         | MARIGNY AVEC VOUS POUR DEMAIN | Mme GRIVÉ Claude     |
| 2                         | ENSEMBLE VERS L'AVENIR        | M. BEAUMONT Philippe |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Marigny-les-Usages sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 197 - Marigny-les-Usages

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 MARIGNY AVEC VOUS POUR DEMAIN

- 1 Mme GRIVÉ Claude
- 2 M. BON Guillaume
- 3 Mme SACHET Rose-Marie
- 4 M. BLOT Bruno
- 5 Mme MANSO Nathalie
- 6 M. LAGHMIRI Taoufik
- 7 Mme BETARE-TRIAU Bertille
- 8 M. DEGUILHEM Jean-Jacques
- 9 Mme LEVERNIER Emilie
- 10 M. GASSELIN Maximilien
- 11 Mme BOMO Donelia
- 12 M. GUET Noel
- 13 Mme GAILLOT Sandrine
- 14 M. LERY Yohan
- 15 Mme MARSALA Patricia
- 16 M. MAS Patrice
- 17 Mme LHUILLIER Evelyne
- 18 M. MICHELET Christophe
- 19 Mme BOURJOT Laure
- 20 M. TENEDOR Laurent

Oui  
Oui

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 197 - Marigny-les-Usages

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 ENSEMBLE VERS L'AVENIR

- 1 M. BEAUMONT Philippe
- 2 Mme LAZARENO Josette
- 3 M. COCHARD Philippe
- 4 Mme BULEON Murielle
- 5 M. LENDOM Gilles
- 6 Mme ASSELIN Sonia
- 7 M. MARGOT Hervé
- 8 Mme LE BARBER Séverine
- 9 M. ROBICHON Frédéric
- 10 Mme FRINAULT Pascale
- 11 M. PENY Jean-Luc
- 12 Mme ROCHER Marine
- 13 M. CHARPENTIER Sébastien
- 14 Mme DELTEIL Karine
- 15 M. RUSSO Manuel
- 16 Mme CAILLOT Laura
- 17 M. DELAPORTE Christophe
- 18 Mme LANSON Christelle
- 19 M. FORMOSA André

Oui  
Oui

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Ménestreau-en-Villette,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Ménestreau-en-Villette**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	VIVRE A MENESTREAU	M. TREMAULT Denis
2	POUR NOTRE VILLAGE	M. BAILLEUL Franck

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Ménestreau-en-Villette sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 200 - Ménestreau-en-Villette

Candidat au conseil
communautaire

01 VIVRE A MENESTREAU

1 M. TREMAULT Denis	Oui
2 Mme DE RUYVER Béatrice	Oui
3 M. CADET Jean-Marc	Oui
4 Mme SAVOIE Claire	Oui
5 M. WEBER Fabrice	
6 Mme PELLERIN Sabrina	
7 M. DESBROSSES David	
8 Mme CENDRIER Marine	
9 M. IMBAULT Jean Luc	
10 Mme LECOLLOEC Lucie	
11 M. MARCHAND Mathieu	
12 Mme PICHARD Marie-France	
13 M. BIGNOLAIS Arnaud	
14 Mme BAUDENON Nicole	
15 M. DAVID Olivier	
16 Mme PATRON Claire	
17 M. ESNAULT Patrice	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 200 - Ménestreau-en-Villette

Candidat au conseil
communautaire

02 POUR NOTRE VILLAGE

1 M. BAILLEUL Franck	Oui
2 Mme BOURGUIGNON Berthilde	
3 M. MEUNIER Loïc	
4 Mme DROUULT Marylène	Oui
5 M. MITHOUARD Frédéric	
6 Mme GINESTET Solenne	
7 M. MONTENEGRO Nicolas	Oui
8 Mme PENVERNE Émile	Oui
9 M. MAUBERT Serge	
10 Mme BURBAN Laure Eliane	
11 M. ROUSSEAU Geoffrey	
12 Mme BANCKAERT Yasmina	
13 M. TRIFFAULT Alexandre	
14 Mme BISSON Danièle	
15 M. REYMOND Jean-Edouard	
16 Mme QUIDET Brigitte	
17 M. MARAIS Anthony	

ARRETE
fixant, pour la commune de Meung-sur-Loire,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Meung-sur-Loire**, comme suit :

| N° du<br>panneau<br>d'affichage | Intitulé de la liste | Tête de liste      |
|---------------------------------|----------------------|--------------------|
| 1                               | MEUNG PLUS LOIN      | Mme MARTIN Pauline |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Meung-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 203 - Meung-sur-Loire

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 MEUNG PLUS LOIN

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| 1 Mme MARTIN Pauline         | Oui |
| 2 M. DESPERELLE Patrice      | Oui |
| 3 Mme BEAUPUIS Frédérique    | Oui |
| 4 M. SIMONNET Laurent        | Oui |
| 5 Mme PEROL Brigitte         | Oui |
| 6 M. OLLIVIER Guy            | Oui |
| 7 Mme CARO Aurore            | Oui |
| 8 M. MIGEON Matthieu         | Oui |
| 9 Mme ROUSSEL Michèle        |     |
| 10 M. LANGER Dominique       |     |
| 11 Mme BAZIN Aurore          |     |
| 12 M. RABIER Roger           |     |
| 13 Mme VILLETTE Florence     |     |
| 14 M. BREYSSE Pierre         |     |
| 15 Mme DELARUE Agnès         |     |
| 16 M. MOREAU Dominique       |     |
| 17 Mme LE BERRE Lucie        |     |
| 18 M. THOMAS Patrice         |     |
| 19 Mme DELORME Florence      |     |
| 20 M. PANEFIEU Daniel        |     |
| 21 Mme GUEVAER Hélène        |     |
| 22 M. DALMAT Hervé           |     |
| 23 Mme MAUCLERC Jacqueline   |     |
| 24 M. VACHER Olivier         |     |
| 25 Mme MONACO Véronique      |     |
| 26 M. CAMUS Georges          |     |
| 27 Mme DE LAURISTON Astrid   |     |
| 28 M. GUINARD Jean-Yves      |     |
| 29 Mme COURTEMANCHE Brigitte |     |
| 30 M. SIREUIL Bernard        |     |
| 31 Mme JAUNET Sarah          |     |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Neuville-aux-Bois,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Neuville-aux-Bois**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Ensemble, continuons d'agir	M. HARDOUIN Patrick
2	NEU'VILLE D'AVENIR	Mme VAPPEREAU Julia

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Neuville-aux-Bois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 224 - Neuville-aux-Bois

Candidat au conseil
communautaire

01 Ensemble, continuons d'agir

1 M. HARDOUIN Patrick	Oui
2 Mme MARTIN Marie-Noëlle	Oui
3 M. MACÉ Yves	Oui
4 Mme ALLIBE Patricia	
5 M. AUBAILLY Éric	
6 Mme AGUENIER Maryse	Oui
7 M. MARTINS Raoul	
8 Mme THIBAUT Nadia	
9 M. DAUVILLIER Daniel	Oui
10 Mme BOËDEC Estelle	
11 M. LASCOMBE Cédric	
12 Mme BAUDU Karine	Oui
13 M. ROBERT Pierre-Yves	Oui
14 Mme DAVID-DAVEAU Karine	Oui
15 M. COUROUX Alain	Oui
16 Mme CRAPEAU Valérie	Oui
17 M. ALBERT Patrick	
18 Mme DUCHESNE Desislava	
19 M. DAUVILLIER Pascal	
20 Mme PARADINAS Virginie	
21 M. MAROIS Didier	
22 Mme KUGLER Sonia	
23 M. BARTHON Laurent	
24 Mme BEAULANDE Isabel	
25 M. ADVISSE-DESRUISSEAUX Thierry	
26 Mme DELENNE Barbara	
27 M. MERCIER Claude	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 224 - Neuville-aux-Bois

Candidat au conseil
communautaire

02 NEU'VILLE D'AVENIR

1 Mme VAPPEREAU Julia	Oui
2 M. GIRAULT Thierry	Oui
3 Mme JAMBUT Sandrine	Oui
4 M. LEVESQUE Benoist	Oui
5 Mme LAURIN Valérie	
6 M. RICHARD Jean-Louis	
7 Mme DAMÈME Victoria	Oui
8 M. CANON Philippe	
9 Mme BUDON Marie-Line	
10 M. EYMOZ Tony	Oui
11 Mme MONMERT Christelle	Oui
12 M. LE METTÉ Didier	Oui
13 Mme FERRIÈRE Caroline	
14 M. BOUERY Patrick	
15 Mme BEZANÇON-DAUVOIS Roselyne	Oui
16 M. MAIGNAN Michel	Oui
17 Mme ARCHAMBAULT Maryanick	
18 M. DENISE François	
19 Mme MARTIN DE LA MOUTTE Clémence Marine	
20 M. LIOT Rémy	
21 Mme DENISE Sophie	
22 M. GÉRARD Philippe	
23 Mme BONNEFOI Céline	
24 M. GERMAIN Wilfried	
25 Mme FILIPPI-LARDEAU Delphine	
26 M. LAISEMENT Olivier	
27 Mme ROUSSEAU Stéphanie	

ARRETE
fixant, pour la commune de Neuvy-en-Sullias,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~  
Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Neuvy-en-Sullias**, comme suit :

| <b>N° du panneau d'affichage</b> | <b>Intitulé de la liste</b> | <b>Tête de liste</b> |
|----------------------------------|-----------------------------|----------------------|
| 1                                | NOUVEL ELAN A NEUVY         | Mme CORNET Sandrine  |
| 2                                | NEUVY TOUJOURS ENSEMBLE     | M. FOURNIER Hubert   |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Neuvy-en-Sullias sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 226 - Neuvy-en-Sullias

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 NOUVEL ELAN A NEUVY

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| <b>1 Mme CORNET Sandrine</b>      | <b>Oui</b> |
| <b>2 M. DELANNOY Jean-Marie</b>   | <b>Oui</b> |
| <b>3 Mme BIARD-BOBIN Sandrine</b> | <b>Oui</b> |
| 4 M. MAUDUIT Sylvain              |            |
| 5 Mme LE TEXIER Cécilia           |            |
| 6 M. DUBÉ Michel                  |            |
| 7 Mme EL IDRISSE Nadia            |            |
| 8 M. AIRIAU Stéphane              |            |
| 9 Mme POMMIER Sandrine            |            |
| 10 M. LEBRETON Jérémy             |            |
| 11 Mme PARIS Marie-Christine      |            |
| 12 M. BROUST Marc                 |            |
| 13 Mme ROBIN Cécile               |            |
| 14 M. POMMIER Alain               |            |
| 15 Mme FOREST Valérie             |            |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 226 - Neuvy-en-Sullias

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 NEUVY TOUJOURS ENSEMBLE

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| <b>1 M. FOURNIER Hubert</b>   | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme BORNE Josiane</b>    | <b>Oui</b> |
| 3 M. DEROUET André            |            |
| 4 Mme MENEAU Nadine           |            |
| 5 M. MENEAU Cédric            |            |
| 6 Mme RIGARD Sylvie           |            |
| <b>7 M. LUCAS Jean-Claude</b> | <b>Oui</b> |
| 8 Mme DAVID Sylvia            |            |
| 9 M. DELAGE Sylvain           |            |
| 10 Mme GUYOMARCH Emilie       |            |
| 11 M. SAMPEDRO José           |            |
| 12 Mme LENOGUE Magalie        |            |
| 13 M. FLANDRE Gilles          |            |
| 14 Mme CHENON Mélanie         |            |
| 15 M. BILLAUD Frédéric        |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Olivet,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Olivet**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	A GAUCHE POUR OLIVET	M. RAGON Dominique
2	Olivet 2020 avec Matthieu Schlesinger	M. SCHLESINGER Matthieu
3	OLIVET ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	M. HAGLUND Jean-Christophe
4	OLIVET PRES DE VOUS	M. DE SOUSA Gile

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Olivet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 232 - Olivet

Candidat au conseil
communautaire

01 A GAUCHE POUR OLIVET

1 M. RAGON Dominique	Oui
2 Mme BELLEVRAT Sylvie	Oui
3 M. THOMAS Antoine	Oui
4 Mme DUBOIS Michèle	Oui
5 M. COTE Jean-Marc	
6 Mme CORMIER Odile	
7 M. AGULHON Jean-Charles	
8 Mme BEAUDOIN Isabelle	
9 M. BURE Yannick	Oui
10 Mme LISLE Corinne	Oui
11 M. VINCENT Éric	
12 Mme MORISSET Marie-Odile	
13 M. BARATIN Jean-François	Oui
14 Mme LAMOISSON Danièle	
15 M. FREY Damien	
16 Mme KATOUIAN Mehrnaz	
17 M. VIVET Jacques	
18 Mme BARBIER Laure	Oui
19 M. MORISSET Adrien	
20 Mme CHERIFF Lise	
21 M. MEJRI Mehrez	Oui
22 Mme ARNAULT Colette	
23 M. MARCHANT Oscar	
24 Mme SARRAILH Véronique	
25 M. ROCHE Dominique	
26 Mme CECROPS PILLEBOUE Martine	
27 M. MASSAT Thierry	
28 Mme IACONE HOURGASSAN Béatrice	
29 M. SAINSON Jean-Pierre	
30 Mme CHARBON Véronique	
31 M. SAFADI Basil	
32 Mme JAFFRE Delphine	
33 M. DUPIEUX Philippe	
34 Mme COQUET Aurélie	
35 M. BELLEVRAT DIT BONTEMPS René Claude	
36 Mme CANUEL Caroline	
37 M. GERVAIS Alain	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 232 - Olivet

Candidat au conseil
communautaire

02 Olivet 2020 avec Matthieu Schlesinger

1 M. SCHLESINGER Matthieu	Oui
2 Mme BOUBAULT Rolande	Oui
3 M. GASNIER Fabien	Oui
4 Mme MEUNIER Lyda	
5 M. DENOUX Damien	
6 Mme ADELLE Cécile	Oui
7 M. LECLERCQ Michel	Oui
8 Mme DEBACKER Lélia	
9 M. GOULLIAUD Pierre	
10 Mme LEROUGE Sandrine	Oui
11 M. SOULAS Romain	Oui
12 Mme ALLAIRE Marie	Oui
13 M. FAUX Allain-Gérald	
14 Mme GOURBE Laëtitia	
15 M. LE GOFF Hervé	Oui
16 Mme YAYENDE Viviane	
17 M. BOURDILLAULT Stéphane	
18 Mme GUIBOURGÉ Nicole	
19 M. VENDRISSÉ Stéphane	
20 Mme FOUANT Anne	
21 M. TASKY Emmanuel	
22 Mme LAMARRE-LEVASSEUR Lucie	
23 M. PELLÉ Jean-Michel	
24 Mme CHAYOT Nicole	
25 M. GUERRIER François	
26 Mme PLOUZENEC Amélie	
27 M. BENHENNA André	
28 Mme ADELINÉ Dominique	
29 M. CHAUMETTE Denis	
30 Mme THILLOUX Sylvie	
31 M. LE PAGE Yves	
32 Mme COFFIN Isabelle	
33 M. DUBOIS Anthony	
34 Mme DERACO Aurélie	
35 M. NIOCHE Alain	
36 Mme DÉNARIÉ Solène	
37 M. RASSION Maxime	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret
Commune 232 - Olivet

Candidat au conseil
communautaire

03 OLIVET ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

1 M. HAGLUND Jean-Christophe	Oui
2 Mme BLOT Chantal	Oui
3 M. PELLETIER Vivien	Oui
4 Mme BOUCHOULE Danièle	Oui
5 M. MIGNERY Jean	Oui
6 Mme OBERREUTER Isabel	Oui
7 M. MELLÉ Philippe	Oui
8 Mme LA NÉELLE Monique	Oui
9 M. MARTIN Manuel	Oui
10 Mme WAMPOUCK Catherine	
11 M. RAVOYARD Jean-Louis	
12 Mme GAY Mireille	
13 M. GAILLARD Anthony	
14 Mme DUTTO Martine	
15 M. JESSET Michel	
16 Mme MADINIER Marie	
17 M. GENESTIER Patrick	
18 Mme MIGNET Claude	
19 M. DE BAGLION François	
20 Mme FOSSE Michèle	
21 M. LEPEIGNEUL Gérard	
22 Mme RAMBOZ Clairette	
23 M. ADAM Guillaume	
24 Mme LESNÉ Sylvie	
25 M. GEIGER Jean-Louis	
26 Mme NDIAYE Emilia	
27 M. PLISSON Julien	
28 Mme SINDOU Catherine	
29 M. MORIN Achille	
30 Mme GIBERT Danièle	
31 M. GORISSE Jean-Michel	
32 Mme COUSIN Isabelle	
33 M. CHANTEREAU Michel	
34 Mme CHASSANDE Bénédicte	
35 M. POLLIN Jean-Paul	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 232 - Olivet

Candidat au conseil
communautaire

04 OLIVET PRES DE VOUS

1 M. DE SOUSA Gile	Oui
2 Mme DA SILVA Sophie	Oui
3 M. MARAVAL Pascal	Oui
4 Mme LOUPIL Alexandra	Oui
5 M. GAY Jean-Philippe	Oui
6 Mme SION Ludivine	Oui
7 M. ROULLEAU Pascal	
8 Mme LOUDI Laure-Anne	
9 M. ANGLARD Olivier	Oui
10 Mme FONTAINE Sylvette	Oui
11 M. VIDAL Grégory	Oui
12 Mme SOREAU Céline	
13 M. BURNTEIN Romain	
14 Mme LENGAIGNE Clairelise	
15 M. JOIGNEAU Olivier	
16 Mme LONGEVAL Marie-Marguerite	
17 M. EDIZ Yusuf	
18 Mme JOUANNET Helene	
19 M. FEVE Christophe	
20 Mme PAYET Karine	
21 M. ROUSSILLAT Cedric	
22 Mme BUCKEL Catherine	
23 M. NIMBONA Grégoire	
24 Mme AFAKIR Walida	
25 M. LAVAUD Dominique	
26 Mme BOUBAULT Jacqueline	
27 M. NOURRISSON Baptiste	
28 Mme MOREIRA Angélique	
29 M. LE COQ Fabien	
30 Mme LACHADO Fatima (Nationalité : Portugaise)	
31 M. LEITE Enrique	
32 Mme GRIET Isabelle	
33 M. CANDELIER Luc	
34 Mme TEIXEIRA Jessica	
35 M. FAYEL David	

ARRETE
fixant, pour la commune de Orléans,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Orléans**, comme suit :

| N° du panneau d'affichage | Intitulé de la liste                                                      | Tête de liste          |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 1                         | LUTTE OUVRIERE - FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS                  | Mme MEGDOUD Farida     |
| 2                         | LES ORLEANAIS AU COEUR                                                    | M. GROUARD Serge       |
| 3                         | ORLEANS NATURELLEMENT AVEC OLIVIER CARRE                                  | M. CARRÉ Olivier       |
| 4                         | ORLEANS SOLIDAIRE ECOLOGIQUE                                              | M. GRAND Jean-Philippe |
| 5                         | NOUS, ELLE, ORLÉANS                                                       | Mme KERRIEN Nathalie   |
| 6                         | FAIRE RESPIRER ORLEANS - Le Rassemblement de la gauche et des écologistes | M. CHAPUIS Baptiste    |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Orléans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 234 - Orléans

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 LUTTE OUVRIERE - FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS

|                                               |     |
|-----------------------------------------------|-----|
| 1 Mme MEGDOUD Farida                          | Oui |
| 2 M. TREPKA Claude                            | Oui |
| 3 Mme HAUCHERE Christiane                     | Oui |
| 4 M. LEMERLE Arnaud                           | Oui |
| 5 Mme BERNIER Martine                         | Oui |
| 6 M. RAVET Pascal                             | Oui |
| 7 Mme MAUDUIT Anita                           | Oui |
| 8 M. SAADANI Abdelkrim                        | Oui |
| 9 Mme TONDU Sophie                            | Oui |
| 10 M. CETIN Vincent                           | Oui |
| 11 Mme GUILLOCHON Nathalie                    | Oui |
| 12 M. MORINEAU Stéphane                       | Oui |
| 13 Mme BLANCHARD Brigitte                     | Oui |
| 14 M. ANGOT Georges                           | Oui |
| 15 Mme PREAU Emilienne                        | Oui |
| 16 M. NADAL Jean-Luc                          | Oui |
| 17 Mme BOURDIER Dominique                     | Oui |
| 18 M. MAGRET Louis-Philippe                   | Oui |
| 19 Mme ARNAULT Claude                         | Oui |
| 20 M. LANCIEN Pierre                          | Oui |
| 21 Mme PICARD Josette                         | Oui |
| 22 M. FACCHINI Cyril                          | Oui |
| 23 Mme GERBEL Nicole                          | Oui |
| 24 M. GRENET Jonathan                         | Oui |
| 25 Mme MERABET Malika                         | Oui |
| 26 M. TALLU Sandro                            | Oui |
| 27 Mme WALIGORA Sabine                        | Oui |
| 28 M. GONNET Emmanuel                         | Oui |
| 29 Mme POIDEVIN Muriel                        | Oui |
| 30 M. FAUCONNIER Ludovic                      | Oui |
| 31 Mme MARCADON Estrella                      | Oui |
| 32 M. BELLOT Pascal                           | Oui |
| 33 Mme LAZAAR Malika                          | Oui |
| 34 M. POUSSE Emmanuel                         | Oui |
| 35 Mme SARDIN Johanne                         | Oui |
| 36 M. JABOEUF Vivien                          |     |
| 37 Mme PISY Nicole                            |     |
| 38 M. DUMERAIN Christian                      |     |
| 39 Mme GONNET Elisa                           |     |
| 40 M. BROUCHOT Jean Francois                  |     |
| 41 Mme TOMAS Gloria (Nationalité : Espagnole) |     |
| 42 M. OSADO Casto (Nationalité : Espagnole)   |     |
| 43 Mme POISSONNET Françoise                   |     |
| 44 M. PERNETTE Rémi                           |     |
| 45 Mme MILLELIRI Stéphanie                    |     |
| 46 M. NOGET Patrick                           |     |
| 47 Mme SOUBRA-CIVIDINO Mounia                 |     |
| 48 M. LISSAC Thierry                          |     |
| 49 Mme CHAPELLE Claire                        |     |
| 50 M. QUILLOUT Emmanuel                       |     |
| 51 Mme BESSONNIER Yveline                     |     |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

**Département 45 Loiret  
Commune 234 - Orléans**

Candidat au conseil  
communautaire

- 52 M. VENON André
- 53 Mme BAUDRY Sonia
- 54 M. CAILLETON Jean-Claude
- 55 Mme AUBRUN Dominique



# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 234 - Orléans

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 LES ORLEANAIS AU COEUR

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| 1 M. GROUARD Serge           | Oui |
| 2 Mme BRÉANT Régine          | Oui |
| 3 M. TÉBIBEL Pascal          | Oui |
| 4 Mme PICARD Fanny           | Oui |
| 5 M. RENAULT Thomas          | Oui |
| 6 Mme POULS Aurore           | Oui |
| 7 M. MONTILLOT Florent       | Oui |
| 8 Mme MARCHAND Virginie      | Oui |
| 9 M. IMBAULT Jean-Paul       | Oui |
| 10 Mme DE FILIPPI Chrystel   | Oui |
| 11 M. ROY Romain             | Oui |
| 12 Mme HOSRI Martine         | Oui |
| 13 M. DEFOSSEZ Quentin       | Oui |
| 14 Mme BARRUEL Béatrice      | Oui |
| 15 M. LONLAS Romain          | Oui |
| 16 Mme CARRÉ Florence        | Oui |
| 17 M. MARTIN Michel          | Oui |
| 18 Mme MIGNONNEAUD Tiphaine  | Oui |
| 19 M. LEMAIGNEN Charles-Éric | Oui |
| 20 Mme RASTOUL Isabelle      | Oui |
| 21 M. DE ROSNY Hugues        | Oui |
| 22 Mme AMOA Anne-Frederic    | Oui |
| 23 M. CHANCERELLE William    | Oui |
| 24 Mme CORNAIRE Laurence     | Oui |
| 25 M. CLOSSET Thibaut        | Oui |
| 26 Mme FEDRIGO Capucine      | Oui |
| 27 M. KHOUTOUL Hamid         | Oui |
| 28 Mme GEINCHELEAU Corinne   | Oui |
| 29 M. NANTIER Luc            | Oui |
| 30 Mme MÉNIVARD Sandrine     | Oui |
| 31 M. BLANLUET Laurent       | Oui |
| 32 Mme PARAYRE Corine        | Oui |
| 33 M. GABELLE Jean-Pierre    | Oui |
| 34 Mme DIDIER Lalie          | Oui |
| 35 M. DABOUT Gauthier        | Oui |
| 36 Mme LABADIE Nadia         |     |
| 37 M. LABLÉE Evrard          |     |
| 38 Mme LAPERTOT Natalie      |     |
| 39 M. ROSE Frédéric          |     |
| 40 Mme JEAN-NOËL Myriam      |     |
| 41 M. HOUSSARD Alexandre     |     |
| 42 Mme SEBIH Nicette         |     |
| 43 M. CHEVALLIER Marc        |     |
| 44 Mme LAHACHE Sophie        |     |
| 45 M. BRIAIS Edouard         |     |
| 46 Mme LE MEUR Caroline      |     |
| 47 M. VERGER Amaury          |     |
| 48 Mme RIVARD Corinne        |     |
| 49 M. KENMOGNE KAMGUIA Frank |     |
| 50 Mme LEPAGE Cassandre      |     |
| 51 M. BOUNGNASITH Somroth    |     |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

**Département 45 Loiret  
Commune 234 - Orléans**

Candidat au conseil  
communautaire

- 52 Mme DE VERNEUIL Delphine
- 53 M. BRISSAIRE Laurent
- 54 Mme LEGENDRE Marie-Luce
- 55 M. LEMÉE Jacky

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 234 - Orléans

Candidat au conseil  
communautaire

### 03 ORLEANS NATURELLEMENT AVEC OLIVIER CARRE

|                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| 1 M. CARRÉ Olivier               | Oui |
| 2 Mme RIST Stéphanie             | Oui |
| 3 M. GEFROY Olivier              | Oui |
| 4 Mme ROYER Christel             | Oui |
| 5 M. BOURREAU Ludovic            | Oui |
| 6 Mme SAUVEGRAIN Muriel          | Oui |
| 7 M. GAUTIER Gérard              | Oui |
| 8 Mme CHELLY Jihan               | Oui |
| 9 M. CALVO Vincent               | Oui |
| 10 Mme BARBIER Carine            | Oui |
| 11 M. SANKHON Soufiane           | Oui |
| 12 Mme ANTON Stéphanie           | Oui |
| 13 M. CHAOUAOU Djamel            | Oui |
| 14 Mme LOEILLET Aurélie          | Oui |
| 15 M. COUTINHO Daniel            | Oui |
| 16 Mme RICARD Brigitte           | Oui |
| 17 M. LANGLOIS Mathieu           | Oui |
| 18 Mme LECLERC Alexandrine       | Oui |
| 19 M. PEZET Philippe             | Oui |
| 20 Mme ALLAIRE Véronique         | Oui |
| 21 M. LELOUP Philippe            | Oui |
| 22 Mme MFAM Alege                | Oui |
| 23 M. POISSON Jean-Luc           | Oui |
| 24 Mme SAYAH Amal                | Oui |
| 25 M. DELPUECH Jean-Pierre       | Oui |
| 26 Mme DE QUATREBARBES Aude      | Oui |
| 27 M. GRÉGOIRE Cyrille           | Oui |
| 28 Mme GIRON Ismérie             | Oui |
| 29 M. YILMAZGILLER Murat         | Oui |
| 30 Mme HUBAULT Solène            | Oui |
| 31 M. GENDRON Charles            | Oui |
| 32 Mme DA SILVA Sandra           | Oui |
| 33 M. NOUMI KOMGUEM Valmy        | Oui |
| 34 Mme DA SILVA Axelle           | Oui |
| 35 M. NION Florian               | Oui |
| 36 Mme DESCHAMPS Chantal         |     |
| 37 M. BENAYOUN Jean-Luc          |     |
| 38 Mme FRADOT Claire             |     |
| 39 M. ABRIC Michel               |     |
| 40 Mme KINANE Amélia             |     |
| 41 M. VINÇOT Jean-Michel         |     |
| 42 Mme BEULIN Laurence           |     |
| 43 M. SALLÉ Éric                 |     |
| 44 Mme SOW Kollé                 |     |
| 45 M. COSTYS Marc                |     |
| 46 Mme CHAPOVALOFF Chantal       |     |
| 47 M. BAZ Samir                  |     |
| 48 Mme LE FLOCH Valérie          |     |
| 49 M. BOUAJAJ Kamal              |     |
| 50 Mme ROCHE Sandrine            |     |
| 51 M. HUYGHUES-DESPOINTES Franck |     |

# **Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020**

## **Département 45 Loiret Commune 234 - Orléans**

Candidat au conseil  
communautaire

- 52 Mme LAURENT Dominique
- 53 M. LINASSIER Philippe
- 54 Mme GOIMBAULT Elodie
- 55 M. MOITTIE Abel

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 234 - Orléans

Candidat au conseil  
communautaire

### 04 ORLEANS SOLIDAIRE ECOLOGIQUE

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| 1 M. GRAND Jean-Philippe     | Oui |
| 2 Mme CORRE Valérie          | Oui |
| 3 M. CLOZIER Jean-Christophe | Oui |
| 4 Mme BENAYAD Sarah          | Oui |
| 5 M. RABIER Philippe         | Oui |
| 6 Mme ROIGNOT Amélie         | Oui |
| 7 M. DUPLESSY Emmanuel       | Oui |
| 8 Mme ACHOUR Jasmine         | Oui |
| 9 M. DEVERGE Aurélien        | Oui |
| 10 Mme TELLIER Christine     | Oui |
| 11 M. HERPIN Jean-Sébastien  | Oui |
| 12 Mme BOUHAMIDI Mouna       | Oui |
| 13 M. RAVANEL Christian      | Oui |
| 14 Mme SAUVAGE Isabelle      | Oui |
| 15 M. LAURENT Franck         | Oui |
| 16 Mme SERGENT Agnès         | Oui |
| 17 M. YEHOUESSI Maxime       | Oui |
| 18 Mme GHBABRA Kheira        | Oui |
| 19 M. BENNET Christophe      | Oui |
| 20 Mme LE ROSCOUET Danièle   | Oui |
| 21 M. FREZOT Olivier         | Oui |
| 22 Mme SAFRI Laila           | Oui |
| 23 M. RAIMBOURG Hugues       | Oui |
| 24 Mme AUDOUARD Florence     | Oui |
| 25 M. REY Julien             | Oui |
| 26 Mme BOYER Fabienne        | Oui |
| 27 M. CORNÉE Stéphane        | Oui |
| 28 Mme CHOMIKI Irène         | Oui |
| 29 M. MIRE Nicolas           | Oui |
| 30 Mme LHOMME Claudine       | Oui |
| 31 M. VASSEUR Christophe     | Oui |
| 32 Mme PINCZON DU SEL Aude   | Oui |
| 33 M. JACQUOT Morgan         | Oui |
| 34 Mme ET TOUMI Hayette      | Oui |
| 35 M. LEROUX Aurélien        | Oui |
| 36 Mme BONGIBAUT Valérie     |     |
| 37 M. ROBIN Mathieu          |     |
| 38 Mme SEGUIN Isabelle       |     |
| 39 M. LEBON Alain            |     |
| 40 Mme JULO-BOUFFIER Annick  |     |
| 41 M. GUIGON Romain          |     |
| 42 Mme MASSON Dominique      |     |
| 43 M. VIOLAND Lucas          |     |
| 44 Mme CRECHE Charlotte      |     |
| 45 M. VAN HILLE Emmanuel     |     |
| 46 Mme REMARS Anne           |     |
| 47 M. ROUGET Michel          |     |
| 48 Mme ELIAS Marie-Thérèse   |     |
| 49 M. BATHILY Issa           |     |
| 50 Mme RICHARD Maud          |     |
| 51 M. BOURGES Benoît         |     |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 234 - Orléans

Candidat au conseil  
communautaire

- 52 Mme CHIROIX Odile
- 53 M. ELAIN Maurice
- 54 Mme AURAT Lucile
- 55 M. BOUCHENOT Pierre
- 56 Mme BENNET Isabelle
- 57 M. MARQUES Rémy

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 234 - Orléans

Candidat au conseil  
communautaire

### 05 NOUS, ELLE, ORLÉANS

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| 1 Mme KERRIEN Nathalie            | Oui |
| 2 M. CHAILLOU Yann                | Oui |
| 3 Mme PEREIRA Kenza               | Oui |
| 4 M. OUATMAN Mohammed             | Oui |
| 5 Mme ABERKANE Anne               | Oui |
| 6 M. LHOMME Laurent               | Oui |
| 7 Mme SABATIER Hélène             | Oui |
| 8 M. VAGNER Jules                 | Oui |
| 9 Mme BAUBAULT Emilie             | Oui |
| 10 M. ESTEVE Eric                 | Oui |
| 11 Mme DARMOUN Sylvie             | Oui |
| 12 M. LONCEINT Benoit             | Oui |
| 13 Mme NOORI Nilofar              | Oui |
| 14 M. TEMPLIER David              | Oui |
| 15 Mme ROUSSELLE Christine        | Oui |
| 16 M. GUESDON Philippe            | Oui |
| 17 Mme SERVIENTIS Corinne         | Oui |
| 18 M. ROBBES Hervé                | Oui |
| 19 Mme FAVRE Loïse                | Oui |
| 20 M. TURBAT Benoit               | Oui |
| 21 Mme LÔ Cathy                   | Oui |
| 22 M. SIVILIER Elouan             | Oui |
| 23 Mme ROUQUIÉ Sophie             | Oui |
| 24 M. BARBEREAU Vincent           | Oui |
| 25 Mme BALANGER Marie-Claire      | Oui |
| 26 M. PARISOT André               | Oui |
| 27 Mme PERIER Johanna             | Oui |
| 28 M. SIARRAS Giovanni            | Oui |
| 29 Mme SOIX Catherine             | Oui |
| 30 M. ROBINET Jérémy              | Oui |
| 31 Mme BERNARD Audrey             | Oui |
| 32 M. BOUTILLIER Clément          | Oui |
| 33 Mme FIVET Christine            | Oui |
| 34 M. DELATOUCHE Patrice          | Oui |
| 35 Mme DUPUIS Leyla               | Oui |
| 36 M. JOANNES Denis               |     |
| 37 Mme CAILLOT-TRANCHARD Nathalie |     |
| 38 M. FROT Bertrand               |     |
| 39 Mme BOUTIN PIED Anne           |     |
| 40 M. FIS Philippe                |     |
| 41 Mme LELU DESMONTS Murielle     |     |
| 42 M. ADELEE Jacques              |     |
| 43 Mme PROLIC Jasmina             |     |
| 44 M. BEAUJEAN Hadrien            |     |
| 45 Mme HERRAN Claude              |     |
| 46 M. PLANTE Alexis               |     |
| 47 Mme THION Isabelle             |     |
| 48 M. HARID Samy                  |     |
| 49 Mme DOUHERET Odette            |     |
| 50 M. BAYANI Mir-Wahez            |     |
| 51 Mme HARRIAU Bernadette         |     |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

**Département 45 Loiret  
Commune 234 - Orléans**

Candidat au conseil  
communautaire

- 52 M. CONAN Jean-Paul
- 53 Mme BOUVIER Audrey
- 54 M. PLUVY Antoine
- 55 Mme BÉCHADE Sophie



# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 234 - Orléans

Candidat au conseil  
communautaire

### 06 FAIRE RESPIRER ORLEANS - Le Rassemblement de la gauche et des écologistes

|                                         |     |
|-----------------------------------------|-----|
| 1 M. CHAPUIS Baptiste                   | Oui |
| 2 Mme TRIPET Dominique                  | Oui |
| 3 M. HUBERT Marc                        | Oui |
| 4 Mme FLOUEST Patricia                  | Oui |
| 5 M. BORNET Jérôme                      | Oui |
| 6 Mme DUMAS Caroline                    | Oui |
| 7 M. ABIKANLOU Dieudonné                | Oui |
| 8 Mme DUROCHER Sarah                    | Oui |
| 9 M. VINCENT Christophe                 | Oui |
| 10 Mme KOUNOWSKI Ghislaine              | Oui |
| 11 M. COQUELET Philippe                 | Oui |
| 12 Mme DESMESURES NGABA Nicole          | Oui |
| 13 M. KARAGOZ Schahin                   | Oui |
| 14 Mme FABRE Julie                      | Oui |
| 15 M. THOMAS Guillaume                  | Oui |
| 16 Mme HARRIBEY- DE LA ROCHEMACE Karine | Oui |
| 17 M. GASNIER Sigmund                   | Oui |
| 18 Mme WAGNER Gaëlle                    | Oui |
| 19 M. RICOUD Michel                     | Oui |
| 20 Mme LORENZI Sophie                   | Oui |
| 21 M. ARLOT Bernard                     | Oui |
| 22 Mme MOREAU Solène                    | Oui |
| 23 M. WEISS Julien                      | Oui |
| 24 Mme PEPIN Catherine                  | Oui |
| 25 M. CYR Olivier                       | Oui |
| 26 Mme GRUWÉ Solange                    | Oui |
| 27 M. WANNY Philippe                    | Oui |
| 28 Mme AUBRY Ariane                     | Oui |
| 29 M. PAPPO Thierry                     | Oui |
| 30 Mme GROSSIN Sylvie                   | Oui |
| 31 M. BOUSSAÏD Sofiane                  | Oui |
| 32 Mme VILLEPOU Marie- Odile            | Oui |
| 33 M. BOCHE Gilbert                     | Oui |
| 34 Mme FENDRI Malika                    | Oui |
| 35 M. SIGMUND Xavier                    | Oui |
| 36 Mme MOULIN Mathilde                  |     |
| 37 M. BERGOUNIOUX Gabriel               |     |
| 38 Mme HUBERT Cécile                    |     |
| 39 M. JOSEPH Gaël                       |     |
| 40 Mme BEDUCHAUD Claire                 |     |
| 41 M. COINTEPAS Ivan                    |     |
| 42 Mme DIALLO Soya                      |     |
| 43 M. AHMED BEN SAID HALIDI Mohamed     |     |
| 44 Mme SOUGY-BIELINSKI Chloé            |     |
| 45 M. MOURON Thierry                    |     |
| 46 Mme BERTIN Monique                   |     |
| 47 M. ELION ETOU Juste Rance            |     |
| 48 Mme KLINKA-BALLESTEROS Isabelle      |     |
| 49 M. DOYEN Jean-Paul                   |     |
| 50 Mme ROBERT Colette                   |     |
| 51 M. OEHLER Dany                       |     |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 234 - Orléans

Candidat au conseil  
communautaire

- 52 Mme BESNIER Anne
- 53 M. BOURRAT Vincent
- 54 Mme CHAUVIN Elise
- 55 M. ODIOT Daniel

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Ormes,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~  
Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Ormes**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Ormes, une ambition partagée	M. TOUCHARD Alain

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Ormes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret
Commune 235 - Ormes

Candidat au conseil
communautaire

01 Ormes, une ambition partagée

1 M. TOUCHARD Alain	Oui
2 Mme MATHIEU Odile	Oui
3 M. SEGUIN Jacques	Oui
4 Mme PELLÉ Anne	
5 M. JEULIN Robert	
6 Mme TIGÉ Fanny	
7 M. GODART Xavier	
8 Mme LEMOULT Yannick	
9 M. TONNIEAU Jean-Paul	
10 Mme LECOUPTE Sylvie	
11 M. MOREAU Philippe	
12 Mme VENOT-REIG Catherine	
13 M. HENRI Mathieu	
14 Mme SOLVET Carole	
15 M. GUILLOT Jean-Pierre	
16 Mme BOURDON Valérie	
17 M. SOULAS François	
18 Mme LESAGE Martine	
19 M. JOSEPH Eric	
20 Mme LOPES Sophie	
21 M. GUILLOU Olivier	
22 Mme TAVENNEC Annie	
23 M. DUPORT Olivier	
24 Mme GUILLOU Estelle	
25 M. VIGNEAU Éric	
26 Mme JOUSSET Julie	
27 M. VANBERSEL Jérémy	

ARRETE
fixant, pour la commune de Ouzouer-sur-Loire,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~  
Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Ouzouer-sur-Loire**, comme suit :

| N° du panneau d'affichage | Intitulé de la liste       | Tête de liste              |
|---------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 1                         | AVEC VOUS, OUZOUEUR DEMAIN | Mme HAMARD Marie-Madeleine |
| 2                         | NOUVEL ELAN POUR OUZOUEUR  | M. RIGAUX Michel           |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Ouzouer-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 244 - Ouzouer-sur-Loire

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 AVEC VOUS, OUZOUEUR DEMAIN

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| <b>1 Mme HAMARD Marie-Madeleine</b> | <b>Oui</b> |
| <b>2 M. DOMENECH Philippe</b>       | <b>Oui</b> |
| <b>3 Mme GONDRIY Christelle</b>     | <b>Oui</b> |
| 4 M. BUCAILLE Jérôme                |            |
| 5 Mme GOUINEAU Céline               |            |
| <b>6 M. SERGENT Aymeric</b>         | <b>Oui</b> |
| 7 Mme LORY Aurélie                  |            |
| 8 M. NEVES Michel                   |            |
| <b>9 Mme SAILLEAU Céline</b>        | <b>Oui</b> |
| 10 M. MARSAS Christian              |            |
| 11 Mme SIDZIMOVSKI Cécile           |            |
| 12 M. LAMBERT Jean-Christophe       |            |
| 13 Mme ROLLAND Agnès                |            |
| 14 M. BIZET Pascal                  |            |
| 15 Mme SALLÉ Laetitia               |            |
| 16 M. EMZIVAT Nicolas               |            |
| 17 Mme PAULO Christelle             |            |
| 18 M. ROMAIN Sébastien              |            |
| 19 Mme PIGEON Laetitia              |            |
| 20 M. DE BRAUWER Pascal             |            |
| 21 Mme SALLÉ Marie-José             |            |
| 22 M. COMBE Julien                  |            |
| 23 Mme CUILLERDIER Anne-Sophie      |            |
| 24 M. DENIS- FRANÇOIS Jef           |            |
| 25 Mme HOGUET Ghislaine             |            |



# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 244 - Ouzouer-sur-Loire

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 NOUVEL ELAN POUR OUZOUEUR

|                                                   |            |
|---------------------------------------------------|------------|
| <b>1 M. RIGAUX Michel</b>                         | <b>Oui</b> |
| 2 Mme HENRIQUES Magalie                           |            |
| 3 M. VASLIN Bernard                               |            |
| <b>4 Mme REGOIN Françoise</b>                     | <b>Oui</b> |
| <b>5 M. GANGNOLLE Bernard</b>                     | <b>Oui</b> |
| <b>6 Mme DUTRIEUX Elodie</b>                      | <b>Oui</b> |
| <b>7 M. CUILLERDIER Guy</b>                       | <b>Oui</b> |
| 8 Mme KOBENA Sophie                               |            |
| 9 M. DUBOURGUAIS Bruno                            |            |
| 10 Mme VASSELIN Francine                          |            |
| 11 M. GONIN Geoffrey                              |            |
| 12 Mme DUBOURGUAIS Chiraz                         |            |
| 13 M. RIEMENSCHNEIDER Klaus                       |            |
| 14 Mme RATEL Emilie                               |            |
| 15 M. SPEHAR Stephan                              |            |
| 16 Mme BENOIST Carolane                           |            |
| 17 M. MOINDROT Fabien                             |            |
| 18 Mme RATEL Bérangère                            |            |
| 19 M. LOURENÇO Ricardo (Nationalité : Portugaise) |            |
| 20 Mme ASSELIN Audrey                             |            |
| 21 M. AUGER Sébastien                             |            |
| 22 Mme GRENOUILLOUX Danièle                       |            |
| 23 M. DUTRIEUX Stéphane                           |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Patay,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Patay**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	ENSEMBLE POUR PATAY	M. VOISIN Patrice

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Patay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret
Commune 248 - Patay

Candidat au conseil
communautaire

01 ENSEMBLE POUR PATAY

1 M. VOISIN Patrice	Oui
2 Mme PINET Odile	Oui
3 M. JIOLLENT Philippe	Oui
4 Mme GUICHARD Delphine	Oui
5 M. BRETON Julien	Oui
6 Mme LAURENT Sophie	Oui
7 M. GUISET Eric	Oui
8 Mme DE MACEDO Jessica	
9 M. ROJO Sébastien	
10 Mme AUVRAY Virginie	
11 M. PADOVAN Clément	
12 Mme BENOIST Pauline	
13 M. CHATEIGNER Cyrille	
14 Mme GRAND CLEMENT Anaïs	
15 M. MILLET Emmanuel	
16 Mme TALHOUARN Sylvie	
17 M. GUÉRIN Pierre-Henri	
18 Mme GRAUX Mélanie	
19 M. JANISSON Denis	
20 Mme ROZIER Isabelle	
21 M. PICAULT Alain	

ARRETE
fixant, pour la commune de Rebréchien,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~  
Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Rebréchien**, comme suit :

| N° du panneau d'affichage | Intitulé de la liste     | Tête de liste        |
|---------------------------|--------------------------|----------------------|
| 1                         | ENSEMBLE POUR REBRECHIEN | M. MATHIEU Dominique |
| 2                         | LE SENS DE L'ENGAGEMENT  | M. LEGUET Thierry    |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Rebréchien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 261 - Rebréchien

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 ENSEMBLE POUR REBRECHIEN

1 M. MATHIEU Dominique

Oui

2 Mme FRANCK Christine

Oui

3 M. LENGLET Ludovic

Oui

4 Mme RIGAUT Véronique

5 M. PERRUSSON Damien

6 Mme BONNAMY Laurence

7 M. AUGAUDY Philippe

8 Mme PESCHARD Anaïs

9 M. PERRICHON Hervé

10 Mme RIVEAU-BEGASSAT Stephanie

11 M. FORICHON Vincent

12 Mme PAVY Stephanie

13 M. GIRARD Philippe

14 Mme HERNANDEZ Christelle

15 M. MANSO Filipe

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 261 - Rebréchien

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 LE SENS DE L'ENGAGEMENT

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| 1 M. LEGUET Thierry         | Oui |
| 2 Mme POUSSE Corinne        | Oui |
| 3 M. RONCERAY Jean-François | Oui |
| 4 Mme GAUCHER Céline        |     |
| 5 M. BOURREAU Cyrille       |     |
| 6 Mme DIANA Marie           |     |
| 7 M. LE CHAPELAIN Bernard   |     |
| 8 Mme ADAM Delphine         |     |
| 9 M. DE LOYNES Géraud       |     |
| 10 Mme DE GUIBERT Dominique |     |
| 11 M. FOUCHER William       |     |
| 12 Mme DOS SANTOS Célia     |     |
| 13 M. LE GOFF Julien        |     |
| 14 Mme PIMBERT Sandrine     |     |
| 15 M. BARBIER Richard       |     |
| 16 Mme LAVALL Christine     |     |
| 17 M. LEFAUCHEUX Fabrice    |     |



**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Saint-Ay,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Ay**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	LA FORCE DE L'UNION 2020-2026	M. CUILLERIER Frédéric

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Saint-Ay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 269 - Saint-Ay

Candidat au conseil
communautaire

01 LA FORCE DE L'UNION 2020-2026

1 M. CUILLERIER Frédéric	Oui
2 Mme QUÉRÉ Marie-Françoise	Oui
3 M. FOULON Pascal	Oui
4 Mme LABOUACHRA Valérie	Oui
5 M. BOCQUET Daniel	
6 Mme BOIZARD Adeline	
7 M. DODET Eric	
8 Mme BRESSION Christiane	
9 M. DOUARE Raymond	
10 Mme BRIARD Isabelle	
11 M. FOURNIER Jean-Luc	
12 Mme BRUANDET Nicole	
13 M. GIRARD Joël	
14 Mme CLERC Sylvie	
15 M. GUITTARD Bruno	
16 Mme MARQUES DA SILVA Florence	
17 M. LEBRUN Serge	
18 Mme MARTINEAU Charline	
19 M. LEQUERTIER Carl	
20 Mme RICHARD Vanessa	
21 M. MASSE Jean-Marc	
22 Mme TODESCHINI Marie Anne	
23 M. RENAULT Dominique	
24 Mme ADRIAN Christine	
25 M. GALERON Sébastien	

ARRETE
fixant, pour la commune de Saint-Benoît-sur-Loire,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~  
Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Benoît-sur-Loire**, comme suit :

| N° du panneau d'affichage | Intitulé de la liste                          | Tête de liste      |
|---------------------------|-----------------------------------------------|--------------------|
| 1                         | ENSEMBLE AGISSONS POUR SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE | M. BURGEVIN Gilles |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 270 - Saint-Benoît-sur-Loire

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 ENSEMBLE AGISSONS POUR SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| 1 M. BURGEVIN Gilles           | Oui |
| 2 Mme ROLLION Fabienne         | Oui |
| 3 M. ASSELIN Jean-Claude       | Oui |
| 4 Mme MOTTEREAU Véronique      | Oui |
| 5 M. SOUESME Fabien            |     |
| 6 Mme HALL Stéphanie           |     |
| 7 M. PINÇON Mathieu            |     |
| 8 Mme PELLETIER Isabelle       |     |
| 9 M. EPIN Yannick              |     |
| 10 Mme BOIZEAU-QUEVRE Nathalie |     |
| 11 M. FERREIRA Franck          |     |
| 12 Mme MACRON Laurence         |     |
| 13 M. MARCHAND Pascal          |     |
| 14 Mme GASNIER Gaëlle          |     |
| 15 M. VIEILHOMME Bruno         |     |
| 16 Mme PACQUIGNON Blandine     |     |
| 17 M. COURTES Ulrich           |     |
| 18 Mme PLOTTON Colette         |     |
| 19 M. QUELIN Mathieu           |     |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Saint-Cyr-en-Val,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Cyr-en-Val**, comme suit :

| <b>N° du panneau d'affichage</b> | <b>Intitulé de la liste</b>          | <b>Tête de liste</b> |
|----------------------------------|--------------------------------------|----------------------|
| 1                                | AGIR ENSEMBLE AVEC LES SAINT-CYRIENS | M. MICHAUT Vincent   |
| 2                                | LISTE D'UNION POUR ST CYR EN VAL     | Mme THOREZ Nadia     |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Saint-Cyr-en-Val sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 272 - Saint-Cyr-en-Val

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 AGIR ENSEMBLE AVEC LES SAINT-CYRIENS

|                          |     |
|--------------------------|-----|
| 1 M. MICHAUT Vincent     | Oui |
| 2 Mme BOURDIN Juliette   | Oui |
| 3 M. VASSELON Michel     |     |
| 4 Mme RENAUD Catherine   |     |
| 5 M. POINCLOUX Frédéric  |     |
| 6 Mme DURAND Annick      |     |
| 7 M. NICOULAUD Gilles    |     |
| 8 Mme CARNEIRO Aurélie   |     |
| 9 M. CHABASSOL Alain     |     |
| 10 Mme RIBEIRO Suzana    |     |
| 11 M. PINTO Stéphane     |     |
| 12 Mme BONNEAU Mathilde  |     |
| 13 M. TOUSSAINT Jacques  |     |
| 14 Mme MELINE Anne-Marie |     |
| 15 M. POUGET Thierry     |     |
| 16 Mme PEIXOTO Marie     |     |
| 17 M. GABEAU Michel      |     |
| 18 Mme GADOIS Nathalie   |     |
| 19 M. AMAAZOUL Nassim    |     |
| 20 Mme COULMEAU Maguy    |     |
| 21 M. VINCENT Noël       |     |
| 22 Mme MARS Mélanie      |     |
| 23 M. LETOURNEUR Guy     |     |
| 24 Mme NICOULAUD Anita   |     |
| 25 M. BERTHIER Philippe  |     |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 272 - Saint-Cyr-en-Val

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 LISTE D'UNION POUR ST CYR EN VAL

|                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| 1 Mme THOREZ Nadia               | Oui |
| 2 M. MARSEILLE Alain             |     |
| 3 Mme PERARD Nadine              |     |
| 4 M. DELPLANQUE Didier           |     |
| 5 Mme MAURICE Olivia             |     |
| 6 M. GIRBE Alain                 | Oui |
| 7 Mme ONISZCZUK Céline           |     |
| 8 M. PRÉVOT Martial              |     |
| 9 Mme SOREAU Evelyne             |     |
| 10 M. LENAY Quentin              |     |
| 11 Mme ESTRADE Cathie            |     |
| 12 M. BRIS Stéphane              |     |
| 13 Mme DESFAUDAIS Nathanaëlle    |     |
| 14 M. CASANO Laurent             |     |
| 15 Mme CHAUVET Nathalie          |     |
| 16 M. LACHENY Stéphane           |     |
| 17 Mme CHAU Brigitte             |     |
| 18 M. BEGUE Alain                |     |
| 19 Mme DEBOUDT Myriam            |     |
| 20 M. VERDUN Renaud              |     |
| 21 Mme COIGNOT Béatrice          |     |
| 22 M. DE REVIERS DE MAUNY Arnaud |     |
| 23 Mme VIEIRA Blandine           |     |
| 24 M. MARCEL Joël                |     |
| 25 Mme DELCROIX Fabienne         |     |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Denis-de-l'Hôtel**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	RÉALISONS ENSEMBLE NOTRE VILLE DE DEMAIN	M. LECERF Jean-Christophe
2	AGIR AVEC VOUS POUR LE SAINT DENIS DE DEMAIN / VIVRE ENSEMBLE SAINT DENIS DE L'HÔTEL	M. MARTIN Arnauld

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 273 - Saint-Denis-de-l'Hôtel

Candidat au conseil
communautaire

01 RÉALISONS ENSEMBLE NOTRE VILLE DE DEMAIN

1 M. LECERF Jean-Christophe	Oui
2 Mme MATTERN Aurélie	
3 M. DURIN François	
4 Mme CANNONE Félicita	
5 M. NISOL-BERNOIS Bruno	
6 Mme GASKA Valérie	
7 M. DELUZET Alain	
8 Mme ROUET Emilie	Oui
9 M. SLIMANI Brahim	
10 Mme LINGÉ Christine	
11 M. CANKAYA Mehmet	Oui
12 Mme MARECHAL Stéphanie	Oui
13 M. BOURGEOIS Aymeric	
14 Mme PELLOIE Nathalie	
15 M. BOUDAILLIEZ David	
16 Mme FOSSORET Laetitia	
17 M. BLÉRON Michel	
18 Mme PERRAULT Liliane	
19 M. PERRAULT Christian	
20 Mme FLOURIOT Sandra	
21 M. RUBY Arthur	
22 Mme BOUTON Aurélie	
23 M. JOFFRE Alain	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 273 - Saint-Denis-de-l'Hôtel

Candidat au conseil
communautaire

02 AGIR AVEC VOUS POUR LE SAINT DENIS DE DEMAIN / VIVRE ENSEMBLE SAINT DENIS DE L'HÔTEL

1 M. MARTIN Arnaud	Oui
2 Mme ROUMEGAS-PORCHE Anne	Oui
3 M. GUIMARAES Manuel	
4 Mme ROBLIN Appoline	
5 M. BEHANZIN Franck	
6 Mme JOULIN Carole	
7 M. VIEILLEDENT Jean-Philippe	
8 Mme MOREL Marylène	
9 M. MICHENET Sébastien	Oui
10 Mme VINCENT Christelle	Oui
11 M. DERY Christian	
12 Mme BOUCHER Anne	
13 M. LE METAYER Pascal	
14 Mme DESCHAMPS Séverine	
15 M. DUBLE Florian	
16 Mme CARO Frédérique	
17 M. GAIGNARD Grégory	
18 Mme BRUANDET Bernadette	
19 M. GADOIS Jérémy	
20 Mme DESNOUS Annie	
21 M. PITON Fabrice	
22 Mme ATALAY Sinem	
23 M. RAGU Patrick	

ARRETE
fixant, pour la commune de Saint-Denis-en-Val,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Denis-en-Val**, comme suit :

| <b>N° du panneau d'affichage</b> | <b>Intitulé de la liste</b>              | <b>Tête de liste</b>     |
|----------------------------------|------------------------------------------|--------------------------|
| 1                                | SAINT-DENIS-EN-VAL, NOTRE VILLE AU COEUR | M. PORTUGUES Yann        |
| 2                                | SAINT DENIS EN VAL NATURE & VOUS         | Mme LUBET Marie-Philippe |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Saint-Denis-en-Val sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 274 - Saint-Denis-en-Val

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 SAINT-DENIS-EN-VAL, NOTRE VILLE AU COEUR

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| 1 M. PORTUGUES Yann           | Oui |
| 2 Mme MARCON Catherine        | Oui |
| 3 M. MOUAK Prosper            | Oui |
| 4 Mme DELAVEAU Martine        |     |
| 5 M. BEURAIN Alexandre        |     |
| 6 Mme MARTIN Ghislaine        |     |
| 7 M. BEMBE Maxime             |     |
| 8 Mme GRICHOIS Isabelle       |     |
| 9 M. GRÈS Michel              |     |
| 10 Mme JOURDAIN Claude        |     |
| 11 M. ROUSSET Gérard          |     |
| 12 Mme KOUTOUA Isabelle       |     |
| 13 M. ILUNGA Alexandre        |     |
| 14 Mme LARROSA Claudine       |     |
| 15 M. PASQUET Gérald          |     |
| 16 Mme SALVO-BAILLON Violette |     |
| 17 M. DAROUSSIN Khalil        |     |
| 18 Mme SALLÉ Jocelyne         |     |
| 19 M. GIRAUX Michel           |     |
| 20 Mme MERCY Claire           |     |
| 21 M. OSTERTAG Paul           |     |
| 22 Mme MICHAUD-LANSON Annie   |     |
| 23 M. GASSIE Bernard          |     |
| 24 Mme TOMAT Natalie          |     |
| 25 M. STOLLSTEINER Philippe   |     |
| 26 Mme BROSSIER Monique       |     |
| 27 M. PICAULT Cyril           |     |
| 28 Mme ANGELINI Laurence      |     |
| 29 M. MAZZOCHI Gérard         |     |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 274 - Saint-Denis-en-Val

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 SAINT DENIS EN VAL NATURE & VOUS

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| <b>1 Mme LUBET Marie-Philippe</b> | <b>Oui</b> |
| <b>2 M. RICHARD Jérôme</b>        | <b>Oui</b> |
| 3 Mme BELLAIS Laurence            |            |
| 4 M. BOUDON Gérard                |            |
| 5 Mme GAULT Monique               |            |
| 6 M. BOISSAY Bruno                |            |
| 7 Mme POPINEAU Marie-José         |            |
| 8 M. JAVOY Denis                  |            |
| 9 Mme FRÉMONDIÈRE Jocelyne        |            |
| 10 M. PARAGOT Bruno               |            |
| <b>11 Mme SERVAIS Véronique</b>   | <b>Oui</b> |
| 12 M. BROU Jérôme                 |            |
| 13 Mme ROCHE Brigitte             |            |
| 14 M. COUTELLIER Didier           |            |
| 15 Mme PRAGNON Aline              |            |
| 16 M. PANZANI Pierre              |            |
| 17 Mme MAUCLAIR Stéphanie         |            |
| 18 M. NEVEU Michel                |            |
| 19 Mme HOCQUET Aurélie            |            |
| 20 M. VERZEAUX Grégory            |            |
| 21 Mme CAVALHEIRO Vanessa         |            |
| 22 M. CALLIBET Christophe         |            |
| 23 Mme CHEVALLIER Sylvie          |            |
| 24 M. DELANDE Arnaud              |            |
| 25 Mme MAUCOURT Solène            |            |
| 26 M. KOOIJMAN Frédéric           |            |
| 27 Mme CHERELLE Josiane           |            |
| 28 M. ROZIER Nicolas              |            |
| 29 Mme FINEZ Odile                |            |
| 30 M. VAUXION Guillaume           |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~  
Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Hilaire-Saint-Mesmin**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	S'UNIR POUR ST HILAIRE	M. CHOUIN Stéphane

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 282 - Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

Candidat au conseil
communautaire

01 S'UNIR POUR ST HILAIRE

1 M. CHOUIN Stéphane	Oui
2 Mme LANSON Isabelle	Oui
3 M. GAMBERT Jean-Jacques	
4 Mme TESSIER Catherine	
5 M. DELAUGÈRE Pascal	
6 Mme RAULO Mélanie	
7 M. MONTIGNY Gérard	
8 Mme GOARD Isabelle	
9 M. GOLDFEIL Bruno	
10 Mme SUDUL-DOMINIQUE Emmanuelle	
11 M. DELAS Guillaume	
12 Mme HELOIN Emilie	
13 M. DERRIEN Philippe	
14 Mme TIMONER Emma-Dorine	
15 M. JOUSSE Arnaud	
16 Mme BELLANGER Carole	
17 M. BIZEAU Daniel	
18 Mme BEULAY Cindy	
19 M. HECHINGER Claude	
20 Mme HAAS Patricia	
21 M. MEDEVIELLE Pierre	
22 Mme LUCAS Agnès	
23 M. MECHIN Sébastien	
24 Mme ROBIN Monique	
25 M. HUBERT Jean-Marie	

ARRETE
fixant, pour la commune de Saint-Jean-de-Braye,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Jean-de-Braye**, comme suit :

| N° du panneau d'affichage | Intitulé de la liste                     | Tête de liste             |
|---------------------------|------------------------------------------|---------------------------|
| 1                         | ST JEAN DE BRAYE AUDACIEUSE ET SOLIDAIRE | Mme SLIMANI Vanessa       |
| 2                         | AIMONS SAINT-JEAN-DE-BRAYE               | M. RENELIER Jean-Emmanuel |
| 3                         | AVEC VOUS PREPARONS DEMAIN               | M. ROBIN Jean-Noël        |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Saint-Jean-de-Braye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 284 - Saint-Jean-de-Braye

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 ST JEAN DE BRAYE AUDACIEUSE ET SOLIDAIRE

|                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| <b>1 Mme SLIMANI Vanessa</b>          | <b>Oui</b> |
| 2 M. DE LA FOURNIÈRE Olivier          |            |
| 3 Mme GUEURET Claudine                |            |
| <b>4 M. FRADIN Franck</b>             | <b>Oui</b> |
| <b>5 Mme JALLET Brigitte</b>          | <b>Oui</b> |
| <b>6 M. LAVIALLE Christophe</b>       | <b>Oui</b> |
| <b>7 Mme GIRARD Catherine</b>         | <b>Oui</b> |
| 8 M. CHÉNEAU Frédéric                 |            |
| 9 Mme BURY-DAGOT Véronique            |            |
| <b>10 M. LALANDE Patrick</b>          | <b>Oui</b> |
| <b>11 Mme MARTIN-CHABBERT Colette</b> | <b>Oui</b> |
| 12 M. BAZOUNGOULA Hyacinthe           |            |
| 13 Mme FENNINGER-TROLONGE Véronique   |            |
| 14 M. VILLOING Maxime                 |            |
| 15 Mme DÉMAREST Sylvie                |            |
| <b>16 M. SIZARET Christophe</b>       | <b>Oui</b> |
| 17 Mme LESAINE Corinne                |            |
| 18 M. KAMENDJE-TCHOKOBOU Blaise       |            |
| 19 Mme ACQUART Anne-Marie             |            |
| 20 M. MERCIER Romain                  |            |
| 21 Mme ROUSSILLAT Céline              |            |
| 22 M. RUFFIOT-MONNIER Pierre-Cécil    |            |
| 23 Mme HUROT Ghislaine                |            |
| 24 M. BOUAYADINE Jaouad               |            |
| 25 Mme AUBOURG-DEVERGNE Léa           |            |
| 26 M. MARINAULT Jean-Claude           |            |
| 27 Mme MOREAU Florence                |            |
| 28 M. LUCIUS Timothé                  |            |
| 29 Mme LEMAY Laurence                 |            |
| 30 M. DE LA ROCHEFOUCAULD Mehdi       |            |
| 31 Mme HADROT Laurence                |            |
| 32 M. DELAGUETTE Xavier               |            |
| 33 Mme PÉRIN Lydie                    |            |
| 34 M. FOULIARD Thierry                |            |
| 35 Mme MOINDROT Françoise             |            |
| 36 M. MASSON Matthieu                 |            |
| 37 Mme MORICONI Adeline               |            |



# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 284 - Saint-Jean-de-Braye

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 AIMONS SAINT-JEAN-DE-BRAYE

|                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| <b>1 M. RENELIER Jean-Emmanuel</b> | <b>Oui</b> |
| 2 Mme TISSERAND Nadine             |            |
| 3 M. JAVOY Pascal                  |            |
| <b>4 Mme PRIGENT Karine</b>        | <b>Oui</b> |
| <b>5 M. OUARAB Saad</b>            | <b>Oui</b> |
| 6 Mme LAUTHIER Sylvie              |            |
| 7 M. DELPORTE Michel               |            |
| 8 Mme GIBAULT Michelle             |            |
| 9 M. PROFFIT Romain                |            |
| <b>10 Mme GORGES Hélène</b>        | <b>Oui</b> |
| <b>11 M. CHARLES Sébastien</b>     | <b>Oui</b> |
| <b>12 Mme NORET Carine</b>         | <b>Oui</b> |
| 13 M. CONDE Mohamed                |            |
| 14 Mme LAMINGER Patricia           |            |
| <b>15 M. PAPIOT Thierry</b>        | <b>Oui</b> |
| <b>16 Mme SERVAT Maryline</b>      | <b>Oui</b> |
| 17 M. BAUDOIN Hervé                |            |
| 18 Mme SARDJOE Sharmila            |            |
| 19 M. ERNST Jean-Paul              |            |
| 20 Mme POULOU Vanessa              |            |
| 21 M. HOUDAS Romain                |            |
| 22 Mme FAURE Clémencia             |            |
| 23 M. CESAR Jean-François          |            |
| 24 Mme FARDEAU Marie-Pascale       |            |
| 25 M. ALCANIZ Patrick              |            |
| 26 Mme VIOLETTE Sandrine           |            |
| 27 M. DESCREUX Bernard             |            |
| 28 Mme BIGOT Mélinda               |            |
| 29 M. OUARAB Mohamed               |            |
| 30 Mme FROMENTIN Véronique         |            |
| 31 M. DUFAUX Laurent               |            |
| 32 Mme HUGUET Virginie             |            |
| 33 M. REMY Pascal                  |            |
| 34 Mme MORAND Caroline             |            |
| 35 M. MERLIN Francis               |            |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 284 - Saint-Jean-de-Braye

Candidat au conseil  
communautaire

### 03 AVEC VOUS PREPARONS DEMAIN

|                                        |            |
|----------------------------------------|------------|
| <b>1 M. ROBIN Jean-Noël</b>            | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme BOURET Christine</b>          | <b>Oui</b> |
| <b>3 M. RAGEY Philippe</b>             | <b>Oui</b> |
| <b>4 Mme TAFFOUREAU Carine</b>         | <b>Oui</b> |
| 5 M. FREY Pascal                       |            |
| 6 Mme HUET Geneviève                   |            |
| 7 M. GUIHENEUF Olivier                 |            |
| 8 Mme ROUSSELET Tiphaine               |            |
| 9 M. JOLY Guy                          |            |
| 10 Mme LOISEAU Annie                   |            |
| 11 M. BISSONNET Hervé                  |            |
| 12 Mme L'HUILLIER Florence             |            |
| <b>13 M. PERRUSSEL Benoit-Pierre</b>   | <b>Oui</b> |
| <b>14 Mme PROY Dominique</b>           | <b>Oui</b> |
| <b>15 M. LITIERE Thomas</b>            | <b>Oui</b> |
| <b>16 Mme CADOT Edwige</b>             | <b>Oui</b> |
| 17 M. LESAINE Jean-Marie               |            |
| 18 Mme BEAUDOIN Chantal                |            |
| 19 M. BOUAYAD Mohamed                  |            |
| 20 Mme LAMOUREUX Liliane               |            |
| 21 M. FERRON Edouard, Pierre, François |            |
| 22 Mme FLORES Marie-Jeanne             |            |
| 23 M. ARGENTI Patrice                  |            |
| 24 Mme ONANGA Ondo-Ornella             |            |
| 25 M. DUGUÉ Anthony                    |            |
| 26 Mme QUINIO Brigitte Marie-Noëlle    |            |
| 27 M. FAVRE Thierry                    |            |
| 28 Mme CHARDRON Hélène                 |            |
| 29 M. HULIN Michel                     |            |
| 30 Mme GAUTHIER Chantal                |            |
| 31 M. DIALLO Mamadou                   |            |
| 32 Mme BAGUET Claudie                  |            |
| 33 M. MALLARD Jean-Claude              |            |
| 34 Mme BRENOT Edwige                   |            |
| 35 M. PORTUGUES Jean-Guy               |            |
| 36 Mme DRAPIER-FAUVIN Isabelle         |            |
| 37 M. DEPARDAY Dominique               |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Jean-de-la-Ruelle**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	LE CITOYEN AU COEUR DE LA VILLE	M. LEPÊCHEUR Éric
2	RASSEMBLÉS POUR SAINT JEAN DE LA RUELLE	M. CHAILLOU Christophe

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 285 - Saint-Jean-de-la-Ruelle

Candidat au conseil
communautaire

01 LE CITOYEN AU COEUR DE LA VILLE

1 M. LEPÊCHEUR Éric	Oui
2 Mme DAHOU Kadéjat	Oui
3 M. DUPRÉ Alexandre	Oui
4 Mme FERBUS-LAMBERT Isabelle	
5 M. HUYGHUES DES ETAGES Claude	
6 Mme PAROU Leila	Oui
7 M. BIDOC Gérard	
8 Mme COLLING Julie	
9 M. GROLLEAU Jean-Loup	Oui
10 Mme DA COSTA-VIEIRA Isabel	Oui
11 M. VOISIN Philippe	
12 Mme SO FAYE M'Bène	
13 M. HABARNAU Antoine	
14 Mme ASFOURI Nezzha	
15 M. KABBA Aladji	Oui
16 Mme LEFÈVRE Patricia	
17 M. ALTUNGEYIK Halit	
18 Mme DA CUNHA Rajae	
19 M. BASARAN Yusuf	
20 Mme BOIURHANA Nouzha	
21 M. POULET Benoît	
22 Mme CHALON Micheline	
23 M. BOUZID Rachid	
24 Mme ROBIN Odile	
25 M. PAUTRAT Maurice	
26 Mme DE SOUSA BRAGA Alexandra (Nationalité : Portugaise)	
27 M. CHESNEAU Yann	
28 Mme VANNIER Nicole	
29 M. DENIAU Lucien	
30 Mme SCHOCKAERT Rose (Nationalité : Belge)	
31 M. ALIDOR Claude	
32 Mme VOISIN Anne-Laure	
33 M. PHELISMA Emmanuel	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 285 - Saint-Jean-de-la-Ruelle

Candidat au conseil
communautaire

02 RASSEMBLÉS POUR SAINT JEAN DE LA RUELLE

1 M. CHAILLOU Christophe	Oui
2 Mme DESNOUES Véronique	Oui
3 M. LAVAL Pascal	Oui
4 Mme HAMEAU Nathalie	Oui
5 M. VILLARET Marceau	Oui
6 Mme LE BIHAN Anne	
7 M. RIVIÈRE-DA-SILVA Fabien	
8 Mme MAIGRE-BELLIZIO Olivia	
9 M. LACOU Eric	
10 Mme BUREAU Françoise	Oui
11 M. RINA-BASILIO Claude	Oui
12 Mme NOGUÈS Eva	
13 M. LAFRAYHI Karim	
14 Mme PARAYRE Antoinette	
15 M. PASSEGUÉ Daniel	
16 Mme CAKIR Esra	
17 M. PAOLI Guillaume	
18 Mme LOQUET Mickaëla	
19 M. PIVAIN Guy	
20 Mme DANGE Sylvie	
21 M. DIARRA Mamadou	
22 Mme GAUTHIER Isabelle	
23 M. HUBERT Thomas	
24 Mme GAMBONI Marie-Louise	
25 M. ZING TSALA Pierre-Jules	
26 Mme BOIS Catherine	
27 M. ANSTUTZ Claude	
28 Mme MOULIN Anne-Marie	
29 M. MABOUSSOU Prince	
30 Mme DUGUÉ Marie-Thérèse	
31 M. DESCHAMPS Ludovic	
32 Mme TORRES Catherine	
33 M. LEROUX Patrick	
34 Mme CHARTON Annie	
35 M. DE BRÉZÉ DU PÉGASE Norbert	

ARRETE
fixant, pour la commune de Saint-Jean-le-Blanc,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Jean-le-Blanc**, comme suit :

| <b>N° du panneau d'affichage</b> | <b>Intitulé de la liste</b>                   | <b>Tête de liste</b>   |
|----------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------|
| 1                                | AGISSONS ENSEMBLE POUR SAINT JEAN LE BLANC    | M. TAFANI Christophe   |
| 2                                | J'AIME ST JEAN LE BLANC                       | M. GRÉHAL Fabrice      |
| 3                                | VOTRE PROJET GAGNANT POUR SAINT-JEAN-LE-BLANC | M. MILOR Jean-Noël     |
| 4                                | SAINT-JEAN-LE-BLANC AUTREMENT                 | Mme GRIVOTET Françoise |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Saint-Jean-le-Blanc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 286 - Saint-Jean-le-Blanc

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 AGISSONS ENSEMBLE POUR SAINT JEAN LE BLANC

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| <b>1 M. TAFANI Christophe</b>       | <b>Oui</b> |
| 2 Mme VOISIN Aurélie                |            |
| 3 M. MEZAIZE Thierry                |            |
| <b>4 Mme JULIE-BONNET Catherine</b> | <b>Oui</b> |
| <b>5 M. BUDOR Dominique</b>         | <b>Oui</b> |
| <b>6 Mme MONTAGU Fatima</b>         | <b>Oui</b> |
| 7 M. FRUCTUOSO Éric                 |            |
| 8 Mme MAIRE-BERNARD Sophie          |            |
| 9 M. SERENNE Éric                   |            |
| 10 Mme RICHARD Céline               |            |
| 11 M. MARSAN Christian              |            |
| 12 Mme EVE Aurélia                  |            |
| 13 M. PITOT Laurent                 |            |
| 14 Mme BRIAND Murielle              |            |
| 15 M. BORDIER Olivier               |            |
| 16 Mme DURÉ Stéphanie               |            |
| 17 M. BERTRAND Richard              |            |
| 18 Mme SAILLARD Christelle          |            |
| 19 M. GOUVEIA Damien                |            |
| 20 Mme DEMESSE Valérie              |            |
| 21 M. GUÉRY François                |            |
| 22 Mme COURTALHAC Delphine          |            |
| 23 M. AGARD Maël                    |            |
| 24 Mme LANDY Maëlen                 |            |
| 25 M. CHEVALLIER Damien             |            |
| 26 Mme VUILLOT Laétitia             |            |
| 27 M. DEBRAY Alexandre              |            |
| 28 Mme MONTIGNY Claire              |            |
| 29 M. LEGRAND Éric                  |            |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 286 - Saint-Jean-le-Blanc

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 J'AIME ST JEAN LE BLANC

|                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| <b>1 M. GRÉHAL Fabrice</b>      | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme CHEVRIER Murielle</b>  | <b>Oui</b> |
| <b>3 M. LANSON Pascal</b>       | <b>Oui</b> |
| 4 Mme VION Michaëlla            |            |
| 5 M. ENGEL Stéphane             |            |
| <b>6 Mme PEYROUX Catherine</b>  | <b>Oui</b> |
| 7 M. ABADIE Christophe          |            |
| 8 Mme MARTIN Marjolaine         |            |
| 9 M. LE ROCH Tony               |            |
| 10 Mme LE JEUNE Ludivine        |            |
| 11 M. VINCENDEAU Eric           |            |
| 12 Mme DALLOT Marie-Noelle      |            |
| 13 M. BARDON Jean-Philippe      |            |
| 14 Mme RIMAY-BRUSSEAU Michèle   |            |
| 15 M. FOUQUET-LAPAR Nicolas     |            |
| 16 Mme LHUILLERY Mélodie        |            |
| 17 M. EL GAZRI Hamid            |            |
| 18 Mme GIRARD Nathalie          |            |
| 19 M. ENGEL Frédéric            |            |
| 20 Mme PLOCCO-DESMONTS Isabelle |            |
| 21 M. BONNET Didier             |            |
| 22 Mme ANGLARD Marion           |            |
| 23 M. MOTHU Julien              |            |
| 24 Mme DIEBOLD Ellen            |            |
| 25 M. KORENFELD Jérôme          |            |
| 26 Mme BACQUET Véronique        |            |
| 27 M. VIDAL Renaud              |            |
| 28 Mme CULLERIER Renée          |            |
| 29 M. BALESTRO Luc              |            |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 286 - Saint-Jean-le-Blanc

Candidat au conseil  
communautaire

### 03 VOTRE PROJET GAGNANT POUR SAINT-JEAN-LE-BLANC

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| 1 M. MILOR Jean-Noël            | Oui |
| 2 Mme LOISEAU-MELIN Sandrine    | Oui |
| 3 M. SILBERBERG Olivier         | Oui |
| 4 Mme SALLÉ-TOURNE Florence     | Oui |
| 5 M. PORTHAUX François          |     |
| 6 Mme GUIBERT Martine           |     |
| 7 M. GIRAUDON Dominique         |     |
| 8 Mme FALLAH EL IDRISSE Rachida |     |
| 9 M. BROSSE Jean-Luc            |     |
| 10 Mme BEDU Odile               |     |
| 11 M. CHARMOY Frédéric          |     |
| 12 Mme MARSY Paulette           |     |
| 13 M. LOPES David               |     |
| 14 Mme MALNOU Élisabeth         |     |
| 15 M. LORIN Frédéric            |     |
| 16 Mme THIBOEUF Marie           |     |
| 17 M. LAURENCEAU Luc            |     |
| 18 Mme VALLANCOURT Tina         |     |
| 19 M. MOREL Christian           |     |
| 20 Mme SOULAS Magali            |     |
| 21 M. MARQUES Philippe          |     |
| 22 Mme BOUKOUSSALA Hayat        |     |
| 23 M. GOBBEY François           |     |
| 24 Mme PAULO Manuela            |     |
| 25 M. BRINON Patrice            |     |
| 26 Mme NIETO Nicole             |     |
| 27 M. GIRAUDET Georges          |     |
| 28 Mme BONNAIRE Marie-Agnès     |     |
| 29 M. BOIS Christian            |     |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 286 - Saint-Jean-le-Blanc

Candidat au conseil  
communautaire

### 04 SAINT-JEAN-LE-BLANC AUTREMENT

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| <b>1 Mme GRIVOTET Françoise</b>   | <b>Oui</b> |
| 2 M. CHARPENTIER Thierry          |            |
| 3 Mme MIALANNE Delphine           |            |
| 4 M. LANSON Alexandre             |            |
| 5 Mme BERTHON Evelyne             |            |
| 6 M. ASSELOOS Laurent             |            |
| 7 Mme DELCROS Marie-France        |            |
| <b>8 M. GRISON François</b>       | <b>Oui</b> |
| <b>9 Mme AMINATOU SARBE Manon</b> | <b>Oui</b> |
| <b>10 M. LANNON Philippe</b>      | <b>Oui</b> |
| 11 Mme BOUGOT Sylvie              |            |
| 12 M. VIAUD François              |            |
| 13 Mme BRETON Julia               |            |
| 14 M. BOURGOGNE Nicolas           |            |
| 15 Mme RIBOURDOUILLE Danielle     |            |
| 16 M. LANDEL Frédéric             |            |
| 17 Mme INGRAND Marie-Christine    |            |
| 18 M. BOURDIN Didier              |            |
| 19 Mme BELLANGER Élodie           |            |
| 20 M. PONS José                   |            |
| 21 Mme PESIC Ivana                |            |
| 22 M. POISSON Henry               |            |
| 23 Mme WEBERT Sophie              |            |
| 24 M. ROGER Francis               |            |
| 25 Mme GAUTIER Magali             |            |
| 26 M. VRAIN Éric                  |            |
| 27 Mme SIMONNET Valérie           |            |
| 28 M. PACAUD Jean-Christophe      |            |
| 29 Mme DUMONT Marie-Hélène        |            |
| 30 M. TRAN Phung Chau             |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Saint-Lyé-la-Forêt,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Lyé-la-Forêt**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	LAËTIENNES, LAËTIENS, ALLONS DE L'AVANT !	M. JOLY Hervé
2	Tous ensemble pour l'avenir de St Lyé la Forêt	M. VAN BELLE Jacques Christian

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Saint-Lyé-la-Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 289 - Saint-Lyé-la-Forêt

Candidat au conseil
communautaire

01 LAËTIENNES, LAËTIENS, ALLONS DE L'AVANT !

1 M. JOLY Hervé	Oui
2 Mme HUOT Isabelle	Oui
3 M. TRIFFAULT Jean-Paul	Oui
4 Mme DURAND Elisabeth	
5 M. DOMONT Sébastien	
6 Mme GAUTHIER Angéline	
7 M. YERNAUX Cédric	
8 Mme BIGOT Marion	
9 M. KRAUSS Francis	
10 Mme SURAND Claudette	
11 M. DALZON Jean-Philippe	
12 Mme POLLIART Aurélie	
13 M. CASTEX Jean-Louis	
14 Mme THÉRET Fabienne	
15 M. MARTEAU Sébastien	
16 Mme ROUSSEAU Josiane	
17 M. RAMOS Nicolas	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 289 - Saint-Lyé-la-Forêt

Candidat au conseil
communautaire

02 Tous ensemble pour l'avenir de St Lyé la Forêt

1 M. VAN BELLE Jacques Christian	Oui
2 Mme BEAUD'HUY Nicole	
3 M. PRÉ Jérôme	
4 Mme GALVAO Estelle	Oui
5 M. HUCK Jean-Louis	Oui
6 Mme AMMELOOT Sophie	
7 M. GUERTON Bruno	
8 Mme BRILLANT Audrey	
9 M. BARET Philippe	
10 Mme FINET Marine	
11 M. FONSECA Carlos (Nationalité : Portugaise)	
12 Mme ANDRÈS Sharon	
13 M. FINET Dominique	
14 Mme DAUMALLE Barbara	
15 M. RENAULT Didier	
16 Mme CHARBONNEAU Brigitte	
17 M. DOUCET-RIEAU Geoffroy	

ARRETE
fixant, pour la commune de Saint-Martin-d'Abbat,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Martin-d'Abbat**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	NOUVEL ÉLAN POUR SAINT-MARTIN-D'ABBAT	M. TURPIN Joël

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Saint-Martin-d'Abbat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 290 - Saint-Martin-d'Abbat

Candidat au conseil
communautaire

01 NOUVEL ÉLAN POUR SAINT-MARTIN-D'ABBAT

- 1 M. TURPIN Joël
- 2 Mme FERREIRA MARTINS Carine
- 3 M. MICHAULT Serge
- 4 Mme GIRARD Pascale
- 5 M. DELAS Thierry
- 6 Mme BOURRELIER-VINOT Nicole
- 7 M. ADES Didier
- 8 Mme POIRIER Mylène
- 9 M. ROSSNER Gilles
- 10 Mme WOJCIECKOWSKI Natacha
- 11 M. LIBAULT Romain
- 12 Mme CHEURLOT-BETTAN Aurélia
- 13 M. CHARLES Jérémy
- 14 Mme DURAND Audrey
- 15 M. BÉNEY Dominique
- 16 Mme GRIVOT Dorothée
- 17 M. MOLLARD Pierre
- 18 Mme DESLOT Manon
- 19 M. DAMILAVILLE Charles
- 20 Mme DE CARVALHO MAGALHAES Bénédicte
- 21 M. FAISANT François

Oui
Oui

ARRETE
fixant, pour la commune de Saint-Père-sur-Loire,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~  
Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Père-sur-Loire**, comme suit :

| N° du<br>panneau<br>d'affichage | Intitulé de la liste                       | Tête de liste     |
|---------------------------------|--------------------------------------------|-------------------|
| 1                               | AGISSONS TOUJOURS ENSEMBLE POUR SAINT-PERE | M. FOULON Patrick |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Saint-Père-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 297 - Saint-Père-sur-Loire

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 AGISSONS TOUJOURS ENSEMBLE POUR SAINT-PERE

- 1 M. FOULON Patrick
- 2 Mme BOUCHARD Yvette
- 3 M. CLOUTIER Jacky
- 4 Mme ZUSATZ Christelle
- 5 M. BERRUÉ Didier
- 6 Mme DARGENT Sèverine
- 7 M. BRETON Denis
- 8 Mme BERTRAND Sylviane
- 9 M. PERON Roland
- 10 Mme BASTY Raymonde
- 11 M. FROISSARD Jean-Marie
- 12 Mme HERSANT Maité
- 13 M. SUTTER Éric
- 14 Mme MASVALEIX Catherine
- 15 M. LEBRUN Francis
- 16 Mme MICHEL Agnès
- 17 M. BOSSEMAN Serge

Oui  
Oui

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~  
Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Pryvé-Saint-Mesmin**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	AGIR POUR SAINT PRYVE CONTINUONS ENSEMBLE	M. COUSIN Thierry

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 298 - Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

Candidat au conseil
communautaire

01 AGIR POUR SAINT PRYVE CONTINUONS ENSEMBLE

1 M. COUSIN Thierry	Oui
2 Mme LACOLEY Charlotte	Oui
3 M. HENNEQUIN Jean-Claude	Oui
4 Mme VOISIN Catherine	
5 M. BAUDRY Damien	
6 Mme BABY Magdeleine	
7 M. RIBOULOT Alexandre	
8 Mme CHEN Min	
9 M. PALISSON Jean-Pierre	
10 Mme LEMOINE Claire	
11 M. GALICE Luc	
12 Mme MORIO Chantal	
13 M. RAMETTE Raphael	
14 Mme THAUVIN Béatrice	
15 M. SENECHAL Vianney	
16 Mme CASCIELLO Aurore	
17 M. POLLET Patrick	
18 Mme FURET Valérie	
19 M. GAULT Jean-Marc	
20 Mme JURY Caroline	
21 M. HABARNAU Thomas	
22 Mme LEMAIGNEN Edith	
23 M. JAMET Michel	
24 Mme MEIREIS-COUTO Suzanne	
25 M. BEGUE Olivier	
26 Mme CREUZOT Laetitia	
27 M. COUTON Claude	
28 Mme MERCY Christiane	
29 M. ZABEL Michel	

ARRETE
fixant, pour la commune de Sandillon,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Sandillon**, comme suit :

| N° du<br>panneau<br>d'affichage | Intitulé de la liste | Tête de liste    |
|---------------------------------|----------------------|------------------|
| 1                               | AVEC VOUS !          | M. JUTEAU Pascal |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Sandillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 300 - Sandillon

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 AVEC VOUS !

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| <b>1 M. JUTEAU Pascal</b>     | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme TAFFOUREAU Odile</b> | <b>Oui</b> |
| <b>3 M. BISSONNIER Denis</b>  | <b>Oui</b> |
| <b>4 Mme CROISSET Sophie</b>  | <b>Oui</b> |
| <b>5 M. DUBOIS Yoann</b>      | <b>Oui</b> |
| 6 Mme TAUZI Marie             |            |
| 7 M. DELPLANQUE Luc           |            |
| 8 Mme LE BON Marie-Paule      |            |
| 9 M. VENON Jean-François      |            |
| 10 Mme ROLAND Frédérique      |            |
| 11 M. POIGNARD Marcel         |            |
| 12 Mme BONJEAN Magali         |            |
| 13 M. BRIMBOEUF Francis       |            |
| 14 Mme GOYER Patricia         |            |
| 15 M. LAURENT Christian       |            |
| 16 Mme RAVELEAU Pascale       |            |
| 17 M. ARCHENault Hugo         |            |
| 18 Mme LARDENNOIS Johanna     |            |
| 19 M. WEBER Sébastien         |            |
| 20 Mme BENOIST Pascale        |            |
| 21 M. DOS SANTOS Jean-Claude  |            |
| 22 Mme MÊME Sandra            |            |
| 23 M. HERY Léo                |            |
| 24 Mme CHARRIER Mathilde      |            |
| 25 M. LEFRANÇOIS Julien       |            |
| 26 Mme THENAISIE Laëtitia     |            |
| 27 M. MALBO Gérard            |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Saran,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saran**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	MON PARTI C'EST SARAN	M. VESQUES Gérard
2	CONTINUONS AVEC VOUS POUR SARAN	Mme HAUTIN Maryvonne

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Saran sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 302 - Saran

Candidat au conseil
communautaire

01 MON PARTI C'EST SARAN

1 M. VESQUES Gérard	Oui
2 Mme CRINON Sylvie	Oui
3 M. DUFOUR Philippe	
4 Mme MORIN Patricia	
5 M. LEGER Thibault	Oui
6 Mme PETIT Pascale	Oui
7 M. MILLON Florian	
8 Mme SEBENE Esther	
9 M. SIMION Michel	
10 Mme CLISSON Evelyne	
11 M. SOUBIEUX Alain	Oui
12 Mme TESTE Jannick	Oui
13 M. DOISNEAU Jean-Louis	
14 Mme JAHIER Dominique	
15 M. MALHERBE Bastien	Oui
16 Mme LEMAIRE Angélique	
17 M. DACHEUX Cédric	
18 Mme SEBENE Maelys	
19 M. AMADOR Joël	
20 Mme CHARLOTTE Stella	
21 M. ROBINEAU Valentin	
22 Mme LAMBERT Anne-Marie	
23 M. VANHASEBROECK Christophe	
24 Mme PRÉDENT Josiane	
25 M. CROMBEZ Fabien	
26 Mme PELLATTIERO Patricia	
27 M. BISSON René-Jean	
28 Mme MARCHESE Sylvaine	
29 M. TESTE Marcel	
30 Mme LACOUR Michèle	
31 M. GOBY Yves	
32 Mme CHARLOTTE Stecy	
33 M. MAITE Jean-Michel	
34 Mme BAZILE Léa	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 302 - Saran

Candidat au conseil
communautaire

02 CONTINUONS AVEC VOUS POUR SARAN

1 Mme HAUTIN Maryvonne	Oui
2 M. FROMENTIN Christian	Oui
3 Mme DUBOIS Sylvie	Oui
4 M. VANNEAU Jean-Paul	
5 Mme PREVOT Fanny	
6 M. GALLOIS Mathieu	Oui
7 Mme LALOUE-BIGOT Marie-Lise	Oui
8 M. SANTIAGO José	Oui
9 Mme CHAÏR Aziza	
10 M. RENOUE Olivier	
11 Mme SICAULT Josette	
12 M. BOISSET Fabrice	
13 Mme ZAGHOUBANI Hoirda	
14 M. DOLBEAULT Philippe	
15 Mme HAMON Catherine	Oui
16 M. BERTHELEMY Thierry	
17 Mme BIKONDI Patricia	
18 M. BADONI Julien	
19 Mme BOUCHER Gwennaëlle	
20 M. MAMET François	
21 Mme GELOT Armelle	
22 M. BOCHE Alexis	
23 Mme EL OUAROUDI Nadia	
24 M. SUZZARINI Romain	
25 Mme RALUY-SAVOY Avelina	
26 M. BOUCHAJRA Khaled	
27 Mme DE CARVALHO Marie	
28 M. LIARD Nicolas	
29 Mme GUILLAUMIN Angèle	
30 M. VANTHOURENHOUT Claude	
31 Mme DIAZ Marie-Françoise	
32 M. DUGALLEIX Bernard	
33 Mme BOURNAVEAUX Béatrice	
34 M. PATINOTE Serge	
35 Mme FOULON Muriel	

ARRETE
fixant, pour la commune de Semoy,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Semoy**, comme suit :

| <b>N° du panneau d'affichage</b> | <b>Intitulé de la liste</b>           | <b>Tête de liste</b>  |
|----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| 1                                | SEMOY BIEN VIVRE ENSEMBLE             | M. LAVENTURE Philippe |
| 2                                | SEMOY AUJOURD'HUI ET DEMAIN AVEC VOUS | M. BAUDE Laurent      |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Semoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret  
Commune 308 - Semoy

Candidat au conseil  
communautaire

## 01 SEMOY BIEN VIVRE ENSEMBLE

- 1 M. LAVENTURE Philippe
- 2 Mme HOUDAS Stéphanie
- 3 M. FENNINGER Robert
- 4 Mme AIMÉ Martine
- 5 M. BAUCHET Laurent
- 6 Mme FABRE Anne-Sophie
- 7 M. DUCAY-ODY Sébastien
- 8 Mme MARTIN Céline
- 9 M. JOUANNETAUD Benoît
- 10 Mme AIMÉ Karine
- 11 M. INDIENNA Jean-Luc
- 12 Mme COURTE Martine
- 13 M. GOARZIN Ronan
- 14 Mme CURIEL Michelle
- 15 M. ROUX Sébastien
- 16 Mme TOUSSAINT Gisèle
- 17 M. SOLER Alain
- 18 Mme VANOVERSCHELDE Elsa
- 19 M. LUYAMBULA Jacques
- 20 Mme SOUBRY-DUCAY Annabelle
- 21 M. MIAN Mohammad
- 22 Mme GOARZIN Christine
- 23 M. VIONNET Daniel

Oui  
Oui

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret  
Commune 308 - Semoy

Candidat au conseil  
communautaire

## 02 SEMOY AUJOURD'HUI ET DEMAIN AVEC VOUS

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| 1 M. BAUDE Laurent              | Oui |
| 2 Mme BLANC Patricia            | Oui |
| 3 M. MORAND Olivier             |     |
| 4 Mme LOUIS Amandine            |     |
| 5 M. FERRIER Jean-Louis         |     |
| 6 Mme CHELDA Sana               |     |
| 7 M. SARRE Christophe           |     |
| 8 Mme BENKOU-NAVARRO Chahrazede |     |
| 9 M. LETOURNEAU Hervé           |     |
| 10 Mme GUEYTE Élisabeth         |     |
| 11 M. LOUCIF Rabah              |     |
| 12 Mme DARDEAU Stéphanie        |     |
| 13 M. RINGUET Philippe          |     |
| 14 Mme RODRIGUES Nathalie       |     |
| 15 M. LE GAL Jean-Paul          |     |
| 16 Mme LEGENDRE Christelle      |     |
| 17 M. RODRIGUES Francis         |     |
| 18 Mme LOISEL Linda             |     |
| 19 M. LEMAITRE Hugo             |     |
| 20 Mme LEROUX Isabelle          |     |
| 21 M. MENORET Jean-François     |     |
| 22 Mme MAUFRAIS Jany            |     |
| 23 M. LANGUILLE Joël            |     |
| 24 Mme ARGENTIN Rosa            |     |
| 25 M. BECHOUA Abdelkader        |     |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Sully-sur-Loire,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~  
Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Sully-sur-Loire**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	TOUS ENSEMBLE POUR SULLY	M. RIGLET Jean-Luc
2	SULLY NOTRE PARTI	Mme LEFAUCHEUX Armelle

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Sully-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 315 - Sully-sur-Loire

Candidat au conseil
communautaire

01 TOUS ENSEMBLE POUR SULLY

1 M. RIGLET Jean-Luc	Oui
2 Mme DION Sylvie	Oui
3 M. HELAINE Patrick	Oui
4 Mme LÉVEILLÉ Jeannette	Oui
5 M. MARTIN Didier	Oui
6 Mme AMELIN Édith	
7 M. CHERREAU Jacques	
8 Mme PERRONNET Marie	
9 M. DAIMAY Dominique	
10 Mme MORISSEAU Catherine	Oui
11 M. SOLHEID Patrick	Oui
12 Mme LÉVEILLÉ Edwige	Oui
13 M. GÉRARD Jean-Denis	Oui
14 Mme PERRIÈRE Anne	Oui
15 M. FALLIK David	
16 Mme EL MOUJOURDI Naïma	
17 M. LAURENT Francis	
18 Mme PRUNEAU Sophie	
19 M. SAN CLEMENTE Pierre	
20 Mme MAUGUEN Valérie	
21 M. BELHADJ Jamal	
22 Mme SCHREIER Charlotte	
23 M. BRIAIS Mickaël	
24 Mme BADOUX Nathalie	
25 M. BRUNET Joël	
26 Mme GABRIEL Michèle	
27 M. NALET Richard	
28 Mme MARINIER Sandra	
29 M. DAMIDEAUX Thomas	
30 Mme MEUNIER Béatrice	
31 M. BEGUIN Laurent	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 315 - Sully-sur-Loire

Candidat au conseil
communautaire

02 SULLY NOTRE PARTI

1 Mme LEFAUCHEUX Armelle	Oui
2 M. COUSIN Philippe	Oui
3 Mme MOUNIER Corinne	Oui
4 M. GAUTIER Bernard	Oui
5 Mme HERVÉ Amélie	Oui
6 M. LEMITRE Régis	Oui
7 Mme PANNIER Sophie	Oui
8 M. AUCHERES Jean	
9 Mme RABOUIN Dominique	
10 M. JASSELIN Michel	Oui
11 Mme DOWIDAT Elisabeth	Oui
12 M. BOULLIER Denis	Oui
13 Mme METHIVIER Christine	
14 M. CORBEL Marvin	
15 Mme DELBAERE Caroline	
16 M. MARCHAL Jimmy	
17 Mme BOURGOIN Françoise	
18 M. AUGÉ Sébastien	
19 Mme KAZMIERCZAK Claudine	
20 M. CHEVALIER Régis	
21 Mme COQUET Pierrette	
22 M. HOUMEAU Philippe	
23 Mme LAUWERS Cécile	
24 M. PINSARD Jean-Denis	
25 Mme MARTIN Annie	
26 M. GARNIER Daniel	
27 Mme LABBE Josiane	
28 M. GUIBERT Jean-Noël	
29 Mme LINOSSI Paulette	

ARRETE
fixant, pour la commune de Tavers,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Tavers**, comme suit :

| N° du<br>panneau<br>d'affichage | Intitulé de la liste                  | Tête de liste        |
|---------------------------------|---------------------------------------|----------------------|
| 1                               | TAVERS, UN LIEN DURABLE VERS L'AVENIR | M. ANTOINE Jean-Paul |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Tavers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret  
Commune 317 - Tavers

Candidat au conseil  
communautaire

## 01 TAVERS, UN LIEN DURABLE VERS L'AVENIR

- 1 M. ANTOINE Jean-Paul
- 2 Mme LAVOT Jeanne
- 3 M. ROSSIGNOL Philippe
- 4 Mme CHARDON Edith
- 5 M. POIRIER Jean-François
- 6 Mme BOUVET Nicole
- 7 M. TERLAIN Patrick
- 8 Mme DE SAINT OURS Isabelle
- 9 M. MARCEAU Jean-Luc
- 10 Mme FABRE Marie-Noëlle
- 11 M. ELIE Philippe
- 12 Mme LEBRUN Morgane
- 13 M. CHEVALIER Éric
- 14 Mme LACOUA Marie
- 15 M. CADOUX Frédéric

Oui  
Oui

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Tigy,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~  
Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Tigy**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	TIGY 2026 -S'ENGAGER ENSEMBLE POUR L'AVENIR	M. LE GOFF Noël

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Tigy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 324 - Tigy

Candidat au conseil
communautaire

01 TIGY 2026 -S'ENGAGER ENSEMBLE POUR L'AVENIR

1 M. LE GOFF Noël	Oui
2 Mme GODIN Fabienne	Oui
3 M. JOVÉ Frédéric	
4 Mme TOUZEAU Marie-Agnès	
5 M. COULOT Patrice	
6 Mme RIFFET Sandra	
7 M. ROUTIER Sylvain	Oui
8 Mme PERDEREAU Christine	
9 M. POMMIER Thierry	
10 Mme BAUDOIN Nathalie	
11 M. JACQUEMARD Patrick	
12 Mme GIARD-PASQUIER Catherine	
13 M. LANGÉ Luc	
14 Mme TERRIER Laetitia	
15 M. GUICHON Michaël	
16 Mme FOSSE Céline	
17 M. BRINON Jean-Luc	
18 Mme LEBRUN Élodie	
19 M. COCO Philippe	

ARRETE
fixant, pour la commune de Trainou,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Trainou**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	POUR REDYNAMISER ENSEMBLE TRAINOU	M. PÉPION Aymeric
2	SERVIR TRAINOU	M. VENTOLINI Giorgio

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Traînou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 327 - Traînou

Candidat au conseil
communautaire

01 POUR REDYNAMISER ENSEMBLE TRAINOU

1 M. PÉPION Aymeric	Oui
2 Mme RENIMEL Isabelle	Oui
3 M. SIMON Jérémy	Oui
4 Mme SARRAIL Nadia	Oui
5 M. MARTINEZ Guillaume	Oui
6 Mme MARTINEZ Cécile	
7 M. ARTH Philippe	
8 Mme ÉTIENNE Christelle	Oui
9 M. CANO Didier	
10 Mme HORNBERGER Caroline	
11 M. GALLIER François	Oui
12 Mme ROBERT Aurélia	
13 M. CAILLAULT Laurent	
14 Mme LAPLACE Marylise	
15 M. THIBAUDAT Yohan	
16 Mme FOUCAULT Jacqueline	
17 M. FAUQUEMBERGUE Damien	
18 Mme RONNET Valérie	
19 M. MASSAMBA MA NKOSSOU Freddy	
20 Mme BEAUFILS Laurence	
21 M. TEMPLIER Thomas	
22 Mme BELLOTO Patricia	
23 M. ROLAND Fabrice-Claude	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 327 - Traînou

Candidat au conseil
communautaire

02 SERVIR TRAÎNOU

1 M. VENTOLINI Giorgio	Oui
2 Mme MILANO Marie-Claude	Oui
3 M. TAILHARDAT Sébastien	
4 Mme COUSIN Izabete	
5 M. CAHEN Guillaume	
6 Mme ENGELRIC-BERRUET Denyse	
7 M. GARNIER Francis	Oui
8 Mme LUCAS Christelle	Oui
9 M. BOMBRAULT Richard	Oui
10 Mme DESFONTAINE Lucie	Oui
11 M. POMPON Alban	Oui
12 Mme CRESPIY Delphine	
13 M. BEULIN Hervé	
14 Mme NOLLET Dolores	
15 M. DE LEEUW Xavier	
16 Mme MARECHAU Éloïse	
17 M. ROCHER Damien	
18 Mme MOREAU Delphine	
19 M. BONNERRE Steven	
20 Mme TROUVÉ Claire	
21 M. ARMAND Joël	
22 Mme BATS Cindy	
23 M. DESSIAUME Christophe	
24 Mme VILLETTE Marie	
25 M. VANPHAVONG Paul	

ARRETE
fixant, pour la commune de Vennecy,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

~~~~~

Le Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Vennecy**, comme suit :

| <b>N° du panneau d'affichage</b> | <b>Intitulé de la liste</b> | <b>Tête de liste</b> |
|----------------------------------|-----------------------------|----------------------|
| 1                                | BIEN VIVRE A VENNECY        | M. GAUCHER Pierre    |
| 2                                | VENNECY A VENIR             | M. DESLANDES Roger   |

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Vennecy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

*Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :*

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

*Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.*

*- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.*

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 333 - Vennecey

Candidat au conseil  
communautaire

### 01 BIEN VIVRE A VENNECEY

|                         |     |
|-------------------------|-----|
| 1 M. GAUCHER Pierre     | Oui |
| 2 Mme TALLET Véronique  | Oui |
| 3 M. MUNOZ Camillo      | Oui |
| 4 Mme GIGAULT Sylvie    | Oui |
| 5 M. GUICHARD Dominique |     |
| 6 Mme MOAOUIA Karima    |     |
| 7 M. PLET Matthieu      |     |
| 8 Mme BENESSY Vanessa   |     |
| 9 M. COLLIOT Didier     |     |
| 10 Mme PLANSON Éliane   |     |
| 11 M. LOSANTOS Jean     |     |
| 12 Mme GUILLOT Sandrine |     |
| 13 M. LEROY Thierry     |     |
| 14 Mme LARUE Émilie     |     |
| 15 M. CARDINAUD Alain   |     |
| 16 Mme LAURENT Julie    |     |
| 17 M. FOUCAT Guillaume  |     |
| 18 Mme THOMAS Sonia     |     |
| 19 M. JAMARDO Michaël   |     |

# Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

## Département 45 Loiret Commune 333 - Vennechy

Candidat au conseil  
communautaire

### 02 VENNECY A VENIR

|                                                 |            |
|-------------------------------------------------|------------|
| <b>1 M. DESLANDES Roger</b>                     | <b>Oui</b> |
| <b>2 Mme CHAMBLET Christine</b>                 | <b>Oui</b> |
| 3 M. PERDOUX Patrick                            |            |
| 4 Mme DURU Valérie                              |            |
| <b>5 M. LOISEAU Dominique</b>                   | <b>Oui</b> |
| 6 Mme MOUZET Laetitia                           |            |
| 7 M. MACHADO Joaquim (Nationalité : Portugaise) |            |
| <b>8 Mme STROUPPE-MEUNIER Julie</b>             | <b>Oui</b> |
| 9 M. GITON Pierre-Alexandre                     |            |
| 10 Mme THO Dany                                 |            |
| 11 M. BONHOMMET Christophe                      |            |
| 12 Mme GANGNERON Frédérique                     |            |
| 13 M. BOURLET Stéphane                          |            |
| 14 Mme PERREAU Anne                             |            |
| 15 M. THIBAUT Stéphane                          |            |
| 16 Mme BENEZECH Barbara                         |            |
| 17 M. JALAGEAS Jean                             |            |
| 18 Mme JAGOT Nadine                             |            |
| 19 M. CHENEAU Patrick                           |            |
| 20 Mme PRUCE Jocelyne                           |            |
| 21 M. LALOEUF Bernard                           |            |

**ARRETE**  
**fixant, pour la commune de Vienne-en-Val,**  
**l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

~~~~~  
Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Vienne-en-Val**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	A L'ECOUTE DES VIENNOIS ET DE NOTRE ENVIRONNEMENT	M. SEMONSUT Pascal

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Vienne-en-Val sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 335 - Vienne-en-Val

Candidat au conseil
communautaire

01 A L'ECOUTE DES VIENNOIS ET DE NOTRE ENVIRONNEMENT

1 M. SEMONSUT Pascal	Oui
2 Mme BALATIN Delphine	Oui
3 M. ARRIVault Gérard	Oui
4 Mme ROGER Claudette	
5 M. SIMON Christophe	
6 Mme POIVRE Corinne	
7 M. LELAY Dominique	
8 Mme GUERIN Pascaline	
9 M. COLMET-DAAGE Sylvain	
10 Mme GODIGNON Vanessa	
11 M. GAILLOT Vincent	
12 Mme BENARD Isabelle	
13 M. LOMBARD Pascal	
14 Mme CHATELIN Karine	
15 M. GUDIN David	
16 Mme GAILLARD Jessica	
17 M. MAUPAS Jean Louis	
18 Mme BAUP Pascale	
19 M. PELLETIER Jean-Marie	
20 Mme CARRÉ Fabienne	
21 M. ELOIRE Elliot	

ARRETE
fixant, pour la commune de Villorceau,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Villorceau**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	UN NOUVEL AVENIR POUR VILLORCEAU	Mme BEAUDENUIT Anne-Laure
2	POUR VOUS, AVEC VOUS	M. THOUVENIN Daniel

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Villorceau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 344 - Villorceau

Candidat au conseil
communautaire

01 UN NOUVEL AVENIR POUR VILLORCEAU

1 Mme BEAUDENUIT Anne-Laure	Oui
2 M. SELLIER Cyril	
3 Mme HUE Guylaine	
4 M. GODIN Denis	Oui
5 Mme MULARD Josette	
6 M. FRANCE Thierry	
7 Mme FORÊT Emmanuelle	
8 M. ROUX Damien	
9 Mme CREQUINE Elisabeth	
10 M. MULARD Mathieu	
11 Mme LAFOLIE Karine	
12 M. BEAUDENUIT Denis	
13 Mme GUERET Sylvie	
14 M. MARCADET Jean-François	
15 Mme QUIROGA Virginie	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 344 - Villorceau

Candidat au conseil
communautaire

02 POUR VOUS, AVEC VOUS

- 1 M. THOUVENIN Daniel
- 2 Mme PICARD Dominique
- 3 M. BUCAMP Daniel
- 4 Mme ADRIEN Françoise
- 5 M. GORA Robert
- 6 Mme CHARTRE Jacqueline
- 7 M. CARDINAUD Pascal
- 8 Mme CAILLARD Dominique
- 9 M. WINTER Thierry
- 10 Mme TERTERRE Sandrine
- 11 M. NEURY Jean-Pierre
- 12 Mme LOMBARDO Lucy
- 13 M. KRYSZTOFORSKI François-Xavier
- 14 Mme CLEMENT Bérénice
- 15 M. BESNARD Yves
- 16 Mme DAVID Priscillia
- 17 M. KEREC Stéphane

Oui
Oui

ARRETE
fixant, pour la commune de Vitry-aux-Loges,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Vitry-aux-Loges**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	SERVIR VITRY	M. DE BEAUREGARD Arnaud
2	VIVRE VITRY	Mme BARBIER Christel

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune de Vitry-aux-Loges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Signé : Ludovic PIERRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 346 - Vitry-aux-Loges

Candidat au conseil
communautaire

01 SERVIR VITRY

1 M. DE BEAUREGARD Arnaud	Oui
2 Mme GANDON Sylvie	Oui
3 M. BOURILLON Christophe	Oui
4 Mme LEJARRE Chantal	
5 M. CÉVOST Jacques	
6 Mme MARTIN Jocelyne	
7 M. ANDRIEU Philippe	
8 Mme GIRARD Laëtitia	
9 M. VIGOUROUX Francis	
10 Mme MALLET Nicole	
11 M. SICARD Cédric	
12 Mme ROTURIER Céline	
13 M. DAUDIER Grégory	
14 Mme GOUILLOT Alexandra	
15 M. FAUCONNIER Cédric	
16 Mme REGNAULT Elodie	
17 M. BONGIBAUT Daniel	
18 Mme MAUGEAIS Catherine	
19 M. AIGRET Dany	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 346 - Vitry-aux-Loges

Candidat au conseil
communautaire

02 VIVRE VITRY

1 Mme BARBIER Christel	Oui
2 M. HERNANDEZ Félix	Oui
3 Mme ROUZIC Catherine	Oui
4 M. STÉFANI Jacques	
5 Mme CHEVALIER Christine	
6 M. MAÇON Dominique	
7 Mme BROQUET Estelle	
8 M. TRIPEAU Mathieu	
9 Mme QUÉRÉ Gwenaëlle	
10 M. GUILLAUME Arthur	
11 Mme JOUSSET Cassandra	
12 M. FLAMENT Régis	
13 Mme LEMAIRE Catherine	
14 M. NEITER Jean-Martin	
15 Mme TABORÉ Fabienne	
16 M. SIONG Nchia	
17 Mme RIPPON Laurence	
18 M. PRUD'HOMME Jérôme	
19 Mme KIRSCH Michèle	

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2020-02-28-004

Arrêtés fixant l'état des listes de candidats aux élections
municipales et communautaires du 15 mars 2020 pour
l'arrondissement de Montargis

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Amilly,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Amilly**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	AMILLY CONFIANCE	M. Gérard DUPATY
2	AMILLY HORIZON 2030.	M. Grégory GABORET

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Amilly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 004 - Amilly

Candidat au conseil
communautaire

01 AMILLY CONFIANCE

1 M. DUPATY Gérard	Oui
2 Mme FEVRIER Catherine	Oui
3 M. BOUQUET Christophe	Oui
4 Mme BEDU Françoise	Oui
5 M. ABRAHAM Baudouin	Oui
6 Mme CARNEZAT Marie-Laure	Oui
7 M. LAVIER Jean-Charles	Oui
8 Mme MUSLIN Laurence	Oui
9 M. SALL Aboubacry	Oui
10 Mme TURBEAUX-JULIEN Nelly	Oui
11 M. ROLLION Jacky	Oui
12 Mme CARRIAU Catherine	Oui
13 M. SZEWCZYK Edmond	
14 Mme HUTSEBAUT Déborah	
15 M. LECLOU Patrick	
16 Mme QUINTANA Nadine	
17 M. CARON-PERROUD Christian	
18 Mme MOLINA-AUBERT Isabelle	
19 M. FOURNEL Lucien	
20 Mme PENIN Angélique	
21 M. PATRIGEON Denis	
22 Mme TINSEAU Marie-Claude	
23 M. RAISONNIER Nicolas	
24 Mme FARNAULT Sylvie	
25 M. VOLTEAU David	
26 Mme FOUBET Gladys	
27 M. VERBEKE Michel	
28 Mme FOLY Danièle	
29 M. DESPLANCHES Franck	
30 Mme DEDENON Inès	
31 M. BONCENS Eric	
32 Mme BONNARD Muriel	
33 M. CHALENCON Alain	
34 Mme ABDELKADER Dahlia	
35 M. GORGEON Valentin	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret
Commune 004 - Amilly

Candidat au conseil
communautaire

02 AMILLY HORIZON 2030.

1 M. GABORET Grégory	Oui
2 Mme PLICHON Stéphanie	Oui
3 M. DAUNAY Christian	Oui
4 Mme LOTTE Catherine	Oui
5 M. BEAULIER Daniel	Oui
6 Mme GABORET Jalila	Oui
7 M. PENNETIER Philippe	Oui
8 Mme CALMETTES Anne-Marie	Oui
9 M. DOUCET Christophe	Oui
10 Mme BRETON Alexandra	Oui
11 M. BALUSSAUD Laurent	Oui
12 Mme DESPLEBIN Jocelyne	Oui
13 M. JAUBERT Stéphane	
14 Mme CHARILLON Françoise	
15 M. MAILLET Christophe	
16 Mme SIBI Frédérique	
17 M. LEMAIRE Laurent	
18 Mme CHESNEAU Josiane	
19 M. MORENO Antony	
20 Mme DENOUE Sylvie	
21 M. CHEVREY Sylvain	
22 Mme IBRAHIMOVIC Suada	
23 M. DROULEZ Gérard	
24 Mme BALUSSAUD Patricia	
25 M. WAVRIN Romain	
26 Mme HOUARI Sarah	
27 M. MONTES Laurent	
28 Mme PIEDNOIR Francine	
29 M. VENANZI Bruno	
30 Mme PARQUET Céline	
31 M. PAY Michel	
32 Mme RAMAUX Danièle	
33 M. DELAVEAU Guy	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Beaulieu-sur-Loire,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Beaulieu-sur-Loire**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Vivre Beaulieu-Sur-Loire	M. Jacky HECQUET

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Beaulieu-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 029 - Beaulieu-sur-Loire

Candidat au conseil
communautaire

01 Vivre Beaulieu-Sur-Loire

1 M. HECQUET Jacky	Oui
2 Mme DESCHAMPS Céline	Oui
3 M. JACQUIER Hervé	Oui
4 Mme BERTRAND Isabelle	
5 M. GUEROT Jean-Marc	
6 Mme BROUSSIN Patricia	Oui
7 M. SIGNORET Yannis	
8 Mme CHAILLOUX Marie-Laure	
9 M. MARTINET Nicolas	
10 Mme BRETON Nelly	
11 M. BONNEFONT Francis	
12 Mme DELSARTE Séverine	
13 M. LEMAIRE Emmanuel Jérôme	
14 Mme LAURENT Martine	
15 M. GAUCHER Claude	
16 Mme DUFIEUX Laetitia	
17 M. BITON Kévin	
18 Mme LECLERCQ Marie-Christine	
19 M. LEYOUR Martial	
20 Mme LEMAIRE Christiane	
21 M. RAGU Guillaume	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Bellegarde,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Bellegarde**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	LISTE D'EXPANSION COMMUNALE	M. Jean-Jacques MALET

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Bellegarde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 031 - Bellegarde

Candidat au conseil
communautaire

01 LISTE D'EXPANSION COMMUNALE

1 M. MALET Jean-Jacques	Oui
2 Mme SAVAJOLS Mireille	Oui
3 M. POLANOWSKI Didier	
4 Mme STALMACH Claudine	
5 M. JOURDAIN François	Oui
6 Mme TARDIF Elisabeth	Oui
7 M. THIERRY Lionel	
8 Mme COUSIN Frédérique	
9 M. DESNOUES Philippe	
10 Mme PELLETIER Sylvie	
11 M. RONDEAU Romain	
12 Mme MAUPIN Candy	
13 M. JOBET Yanic	
14 Mme WALTER Lisa	
15 M. DROUIN Richard	
16 Mme COLLIN Christelle	
17 M. BERTHO Alain	
18 Mme MOURER Julia	
19 M. DALAIGRE Cyrille	
20 Mme CANAULT Marie-Louise	
21 M. ROUBAULT Cyril	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Bonny-sur-Loire,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Bonny-sur-Loire**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	TOUS UNIS POUR BONNY.	M. Michel CHAILLOU

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Bonny-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 040 - Bonny-sur-Loire

Candidat au conseil
communautaire

01 TOUS UNIS POUR BONNY.

1 M. CHAILLOU Michel	Oui
2 Mme POULAIN Véronique	Oui
3 M. MORIN Jean-Michel	
4 Mme LANG Valérie	
5 M. LECHAUVE Michel	Oui
6 Mme SERRANO Christiane	Oui
7 M. JOJON Jean-Claude	Oui
8 Mme GAUDIN Evelyne	
9 M. GUILLOT Victorien	
10 Mme CORTET Trinité	
11 M. CHEVALLIER Philippe	
12 Mme BLANCHET Marie-Cécile	
13 M. CHAUMONT Philippe	
14 Mme TIBERGHIE Lydie	
15 M. PRETRE Théophile	
16 Mme LE GALLOU Annick	
17 M. GOURON Christian	
18 Mme LEMELIN Arlette	
19 M. METAIS Jean-Michel	
20 Mme BERTRAND Laurence	
21 M. DENIS Alain	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Briare,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Briare**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	BRIARE AUJOURD'HUI ET DEMAIN	M. Philippe LE DEM
2	BRIARE, CANAL D'AVENIR	M. Ted Fernand GHALI
3	ENSEMBLE À GAUCHE.	Mme Monique BARRET
4	BRIAROIS ENSEMBLE...	M. Pierre-François BOUGUET
5	Faire revivre Briare.	M. Georges DOMERGUE

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Briare sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret
Commune 053 - Briare

Candidat au conseil
communautaire

01 BRIARE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

1 M. LE DEM Philippe	Oui
2 Mme BOURGOIN Evelyne	Oui
3 M. CASANOVA Pierre	Oui
4 Mme MOINE Dorothee	Oui
5 M. VAUX Patrick	Oui
6 Mme MARTINET Monique	Oui
7 M. DENIZOT Gabriel	Oui
8 Mme MEKKES Eke (Nationalité : Néerlandaise)	Oui
9 M. LESAGE Stéphane	Oui
10 Mme JOLIVET Suzanne	Oui
11 M. BIDOIRE Marc	Oui
12 Mme KERREMANS Sylvie	Oui
13 M. MIGEON Christian	Oui
14 Mme MOURAUX Elise	
15 M. POULETAUD Nicolas	
16 Mme JOSEPH Elodie	
17 M. BENTO Jean	
18 Mme MASSICARD Ghislaine	
19 M. REGNERO Mathis	
20 Mme WINANDS Nicole (Nationalité : Belge)	
21 M. BOURGEOIS Samuel	
22 Mme PETIT Michèle	
23 M. REYNIER Jean-Michel	
24 Mme DURAND Marie-Christine	
25 M. DRU Richard	
26 Mme GEORGES Fabienne	
27 M. GONCALVES Damien	
28 Mme SOHIER Laurence	
29 M. THIEBAUT Jacques	
30 Mme HAJJAM Emma	
31 M. BOUBIN Michel	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 053 - Briare

Candidat au conseil
communautaire

02 BRIARE, CANAL D'AVENIR

1 M. GHALI Ted Fernand	Oui
2 Mme BOURDIAU Linette	Oui
3 M. GAGNEPAIN Patrice	Oui
4 Mme ROBLIN Angèle	Oui
5 M. MANZANO Patrick	Oui
6 Mme OUDRY Nadège	Oui
7 M. JOUBERT Joël	Oui
8 Mme NEWEL Marguerite	Oui
9 M. GARREAU Bernard	
10 Mme DION Elodie	
11 M. CRUVEILLER François-René	Oui
12 Mme KHEDDAR Haiate	Oui
13 M. FAISY Fabien	
14 Mme PEROT Catherine	
15 M. TRUCHOT Olivier	Oui
16 Mme PARCINEAU Annie-Françoise	Oui
17 M. BENE Michel	Oui
18 Mme LALAISSON Laurence	
19 M. ROUX Xavier	
20 Mme LECOMTE Sylvie	
21 M. LETELLIER Michel	
22 Mme MAYOUX Cindy	
23 M. BRADU Jean-Michel	
24 Mme CHAUMETTE GAGNEUX Annie	
25 M. PONSODA Gérald	
26 Mme DARTIER Marie-Andrée	
27 M. BILHEUDE Michel	
28 Mme CHERTIER-JARRET Nelly	
29 M. COLAS-SOUCHARD Jean-Claude	
30 Mme ROQUET-GHALI Isabelle	
31 M. SALIS Jean-Sébastien	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 053 - Briare

Candidat au conseil
communautaire

03 ENSEMBLE À GAUCHE.

1 Mme BARRET Monique	Oui
2 M. JEAUNEAU Philippe	Oui
3 Mme PREUX Corinne	Oui
4 M. SAÏD Philippe	Oui
5 Mme LANÇON Marie-Claire	Oui
6 M. ZENGIN Hamit	Oui
7 Mme LAVANANT Cathy	Oui
8 M. RABHI Madjid	Oui
9 Mme DEVAUX Christelle	Oui
10 M. PONGE Laurent	Oui
11 Mme PLANTE Marie-Paule	Oui
12 M. VALOUR Dominique	Oui
13 Mme COLAS Christelle	Oui
14 M. TEIXEIRA MARTINS Manuel (Nationalité : Portugaise)	
15 Mme LORETTE Muriel	
16 M. LEGER Patrick	
17 Mme JOUANNY Barbara	
18 M. PINET Roger	
19 Mme AZEVEDO Alicia	
20 M. COURTILLAT Yannick	
21 Mme LOUP Pervenche	
22 M. TURELIER Georges	
23 Mme BOURGEOIS Geneviève	
24 M. COURRIOUX Pascal	
25 Mme AMMOURA Marie-Noëlle	
26 M. LEVAL Jacky	
27 Mme LOUP Maryse	
28 M. VERBEC Xavier	
29 Mme AMMOURA Martine	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret
Commune 053 - Briare

Candidat au conseil
communautaire

04 BRIAROIS ENSEMBLE...

1 M. BOUGUET Pierre-François	Oui
2 Mme VICHERAT Valérie	Oui
3 M. LHOSTE Laurent	Oui
4 Mme NIANG Kine	Oui
5 M. CHARMETANT Alain	Oui
6 Mme SIGNORET Edwige	Oui
7 M. GIRAULT Dominique	Oui
8 Mme LAURENT Jacqueline	Oui
9 M. BANSE Hervé	Oui
10 Mme GABRIEL Mélanie	Oui
11 M. DEPARETERE Marcel	Oui
12 Mme MARISSAL Bénédicte	Oui
13 M. DE SAINTE CROIX Stéphane	Oui
14 Mme GUINAND Alexandra	
15 M. COURTILLAT Claude	
16 Mme GUILLOT Jacqueline	
17 M. GAUDICHON Eric	
18 Mme FERNANDES Marie-Jo	
19 M. MOURAUX Michel	
20 Mme LAVARENNE Monique	
21 M. COQUILLET Jean-François	
22 Mme CLENIN Ingrid	
23 M. PETIT Roger	
24 Mme BIBET Natacha	
25 M. COQUILLAT Guy	
26 Mme KIELWASSER Liliane	
27 M. GOMEZ Alexis	
28 Mme BOUGUET Anne-Claire	
29 M. CHOLLET Jacki	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 053 - Briare

Candidat au conseil
communautaire

05 Faire revivre Briare.

1 M. DOMERGUE Georges	Oui
2 Mme COLLOT Annie	Oui
3 M. DE COURCEL Dominique	Oui
4 Mme ACIMOVIC Cennet	Oui
5 M. GARDINIER Frédéric	Oui
6 Mme LECLERC Sylvie	Oui
7 M. ADOUL Jean-Pierre	Oui
8 Mme DAVAUD Elise	Oui
9 M. GUERIN Daniel	Oui
10 Mme KIESGEN DE RITCHER Patricia	Oui
11 M. GUESNE Jacques	Oui
12 Mme POELS Françoise	Oui
13 M. MILLET André	Oui
14 Mme LIMA Manuela	
15 M. GUYARD Geoffrey	
16 Mme CHRISTOFOROU Maïthé	
17 M. JEUDY Patrice	
18 Mme GONCALVES Caroline	
19 M. MOREAU Gaëtan	
20 Mme BEURDELEY Geneviève	
21 M. FEIX Quentin	
22 Mme CHEVALIER Audrey	
23 M. BLONDEAU Jean-Pierre	
24 Mme DESBANS Patricia	
25 M. ROCHET Patrice	
26 Mme CHASSEREAU Mireille	
27 M. PEREY Jean-Richard	
28 Mme GRIVEAU Martine	
29 M. KIEL Bruno	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Cepoy,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Cepoy**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Construire ensemble un avenir durable	M. Régis GUERIN

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Cepoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret
Commune 061 - Cepoy

Candidat au conseil
communautaire

01 Construire ensemble un avenir durable

1 M. GUERIN Régis	Oui
2 Mme BELLIERE Valérie	Oui
3 M. MIREUX Christophe	Oui
4 Mme GOFFIN Martine	
5 M. CHEREAU Frédéric	
6 Mme LEFEVRE Charline	
7 M. CHERON Denis	
8 Mme VIALA-MONDINI-DANIEL Céline	
9 M. BRIÈRE Patrick	
10 Mme LECOMTE Laurence	Oui
11 M. CHARLTON Robert	
12 Mme SIMON Laure	
13 M. CLAUSARD Hervé	
14 Mme PEDRA-MEIRA Françoise	
15 M. GRANDJEAN René	
16 Mme VOCANSON Corinne	
17 M. REPINCAY Nicolas	
18 Mme BARZIC Sylviane	
19 M. VERDENET Kévin	
20 Mme FROT Valérie	
21 M. GASTELAIS Christophe	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Chevillon-sur-Huillard,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Chevillon-sur-Huillard**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	AGIR POUR L'AVENIR DE CHEVILLON	M. Christian BOURILLON
2	Agissons ensemble pour Chevillon.	M. Dominique GIRBE

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Chevillon-sur-Huillard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 092 - Chevillon-sur-Huillard

Candidat au conseil
communautaire

01 AGIR POUR L'AVENIR DE CHEVILLON

1 M. BOURILLON Christian	Oui
2 Mme PIERRATTE Nathalie	Oui
3 M. BIHOREAU Patrick	Oui
4 Mme LEBOEUF Aurélie	
5 M. WASSEN Henri	
6 Mme PANNIER Lysiane	
7 M. BLANCHE Noël	
8 Mme WUILLAUME Laëtitia	
9 M. POULLOT Léonard	
10 Mme DELVINQUIERE Carine	
11 M. FABRE Daniel	
12 Mme BESNARD Sylvie	
13 M. MARMASSE Bertrand	
14 Mme MARIANNE Florence	
15 M. CHARPENTIER Sylvain	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 092 - Chevillon-sur-Huillard

Candidat au conseil
communautaire

02 Agissons ensemble pour Chevillon.

1 M. GIRBE Dominique	Oui
2 Mme GASTELLIER Stéphanie	Oui
3 M. PAULET Christian	Oui
4 Mme GARGOT Sabine	
5 M. PRETEUX Denis	
6 Mme BAILLIEU Christelle	
7 M. LEMAIRE Fabrice	
8 Mme BEAUMONT Chantal	
9 M. CLAIN Thomas	
10 Mme ROOS Audrey Marie	
11 M. FERNANDES Michaël	
12 Mme MANGIN Sophie	
13 M. MUNOZ Marc	
14 Mme HUBLET Marie Christine	
15 M. LARDY Yves	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Chuelles,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Chuelles**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Poursuivre l'action à Chuelles	M. Stéphane HAMON

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Chuelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 097 - Chuelles

Candidat au conseil
communautaire

01 Poursuivre l'action à Chuelles

- 1 **M. HAMON Stéphane**
- 2 **Mme MORIN Annick**
- 3 **M. VONNET Roland**
- 4 Mme DIEUDONNE DE CARFORT Martine
- 5 M. PINON Martial
- 6 Mme VERHULST Marie-Charlotte
- 7 M. GALLOIS Eric
- 8 Mme AUBEY Marie-Claude
- 9 M. GOYON Alain
- 10 Mme CAUGNE Laurence
- 11 M. HARRY Cédric
- 12 Mme LE BEC-LESAGE Catherine
- 13 M. OSIG Maurice
- 14 Mme ROSSE Isabelle
- 15 M. BRUAND Daniel

Oui
Oui
Oui

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Châlette-sur-Loing,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Châlette-sur-Loing**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	UN NOUVEL ELAN POUR CHALETTE.	M. Cyril FAURE
2	ENSEMBLE POUR CHÂLETTE	M. Franck DEMAUMONT
3	CHANGEMENT DE CAP POUR CHALETTE.	Mme Farah LOISEAU

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Châlette-sur-Loing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 068 - Châlette-sur-Loing

Candidat au conseil
communautaire

01 UN NOUVEL ELAN POUR CHALETTE.

1 M. FAURE Cyril	Oui
2 Mme PERIERS Michele	Oui
3 M. GUEDJ Patrick	Oui
4 Mme DURAND Virginie	Oui
5 M. CELIK Mohammed	Oui
6 Mme VILLANI Sabrina	Oui
7 M. BENNAI Farid	Oui
8 Mme BONAZEBI LOUHENGO Euridice	Oui
9 M. SERANTES Dylan	Oui
10 Mme AUDY Annick	Oui
11 M. BAUDOIN Eddy	Oui
12 Mme AGRBA Irma	Oui
13 M. BARRIERE Steve	
14 Mme BAUDOIN Tessa	
15 M. THOMAS Serge	
16 Mme LORMIER Josette	
17 M. LELOUP Julien	
18 Mme GOUDOU Nicole	
19 M. GODARD Dominique	
20 Mme LAFORGE Martine	
21 M. LEPLUS Cyrille	
22 Mme AUBRY Maryse	
23 M. FERRON Didier	
24 Mme BERTIN Chantal	
25 M. JACQUES Alexis	
26 Mme SZEWCZYK Lydie	
27 M. TERRILLON Arnaud	
28 Mme BOUZIAT Christiane	
29 M. VALEPYN Bruno	
30 Mme PRESLES Jeannine	
31 M. MONGROLE Stephane	
32 Mme ROUX Beatrice	
33 M. DUNAND Jean	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 068 - Châlette-sur-Loing

Candidat au conseil
communautaire

02 ENSEMBLE POUR CHÂLETTE

1 M. DEMAUMONT Franck	Oui
2 Mme HEUGUES Marie-Madeleine	Oui
3 M. RAMBAUD Christophe	Oui
4 Mme PRUNEAU Hiba	Oui
5 M. ÖZTÜRK Musa	Oui
6 Mme PASCAUD Anne	Oui
7 M. CHRISTODOULOU Alexis	Oui
8 Mme BRANDON Michelle	Oui
9 M. GRANDJEAN Guillaume	Oui
10 Mme MOUTAUX Corinne	Oui
11 M. RENOUF Jean-Claude	
12 Mme RASAMOELY Marie	
13 M. MALGHI Jamal	
14 Mme LAMA Eulalie	
15 M. KHALID Atif	Oui
16 Mme MANAÏ-AHMADI Asma	Oui
17 M. LALOT Jacques	
18 Mme SOW Fatimata	
19 M. JOLIVET Thierry	
20 Mme TORRES Elodie	
21 M. TOUANE Bruno	
22 Mme CAYOUX Mine	
23 M. BARAY Daniel	
24 Mme PHÉSOR Francine	
25 M. BA Boubacar	
26 Mme BAYRAM Hanifé	
27 M. TAVARES Mario (Nationalité : Portugaise)	
28 Mme HENRY Fabienne	
29 M. OREN Abdullah	
30 Mme PATUREAU Espérance	
31 M. MERLIN Michel	
32 Mme VALS Yolande	
33 M. ROUANET Patrice	
34 Mme LEONES Marylène	
35 M. GOUDOU Norbert	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 068 - Châlette-sur-Loing

Candidat au conseil
communautaire

03 CHANGEMENT DE CAP POUR CHALETTE.

1 Mme LOISEAU Farah	Oui
2 M. BALABAN Kasim	Oui
3 Mme PRIEUX Claire	Oui
4 M. LELOUP Valentin	Oui
5 Mme BOUR-MEUNIER Sandra	Oui
6 M. SERT Abdullah	Oui
7 Mme PLATEAU Sandrine	Oui
8 M. FERREIRA Antony	
9 Mme MICHAUX Géraldine	
10 M. THIAM Abdoulaye	
11 Mme BOLLAND Océane	
12 M. YONCA Suleyman	Oui
13 Mme BELKADI Farida	Oui
14 M. LE GRIS Jacques	Oui
15 Mme SEREMET Ummahan	Oui
16 M. HARDY Christian	Oui
17 Mme BOUZAZI Radia	
18 M. SIMON Florian	
19 Mme DAUPIN Stella	
20 M. KONTÉ Bocar	
21 Mme BEN AZZOUZ Aïcha	
22 M. MARTIGNONI Karl	
23 Mme DA CUNHA Sylvie	
24 M. DIAGNE Dibrilou	
25 Mme MALMI Basma	
26 M. LAH Saidou	
27 Mme LANGLOIS Nelly	
28 M. SUCU Ziya	
29 Mme DIAW Hava	
30 M. LANDU Reddy	
31 Mme MASSOULINE Sylviane	
32 M. SALL Ousmane	
33 Mme STITI Kenza	
34 M. SALMI Mohamed	
35 Mme KONTEYE Fatoumata	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Château-Renard,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Château-Renard**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Château-Renard, demain, tous ensemble	M. Jocelyn BURON
2	Ensemble pour Château-Renard	M. Marc BENEDIC

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Château-Renard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 083 - Château-Renard

Candidat au conseil
communautaire

01 Château-Renard, demain, tous ensemble

1 M. BURON Jocelyn	Oui
2 Mme DE WOLF Delphine	Oui
3 M. SAUVEGRAIN Bernard	Oui
4 Mme MERLIN Edith	Oui
5 M. CHAPELEAU Alain	
6 Mme ROBERT Patricia	
7 M. NIVEAU René	Oui
8 Mme FEURE Monique	
9 M. ROY Arnaud	
10 Mme DEVISME Marie-Laure	
11 M. COMONT Dominique	
12 Mme PIPART Patricia	
13 M. JULIA Quentin	
14 Mme FRANÇOIS Chantal	
15 M. DUFAUT Julien	
16 Mme DARLOT Muriel	
17 M. MALEC Romuald	
18 Mme COURDENT Sophie	
19 M. LEROY Philippe	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 083 - Château-Renard

Candidat au conseil
communautaire

02 Ensemble pour Château-Renard

1 M. BENEDIC Marc	Oui
2 Mme MELZASSARD Corinne	Oui
3 M. STERNE Philippe	Oui
4 Mme ANDRE Florence	
5 M. AUXERRÉ Thierry	
6 Mme MANTEAU Sandrine	Oui
7 M. CHAPELEAU Gilles	Oui
8 Mme PINTO Valérie	
9 M. DO Duc	
10 Mme CHAPLAIN Chantal	
11 M. MOULIN Christian	
12 Mme TAILLEFER Corinne	
13 M. THIBAUT Alain	
14 Mme AIROUD Touriya	
15 M. TOURATIER Eric	
16 Mme PHARADON Aurélie	
17 M. PANDEVANT Ludovic	
18 Mme MOMBELLI Chloé	
19 M. RAPIN Jean-Philippe	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Châtillon-Coligny,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Châtillon-Coligny**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	CHATILLON...ACTION!	M. Florent DE WILDE
2	Encore plus "loing"	Mme Véronique FLAUDER-CLAUS

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Châtillon-Coligny sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 085 - Châtillon-Coligny

Candidat au conseil
communautaire

01 CHATILLON...ACTION!

1 M. DE WILDE Florent	Oui
2 Mme HURÉ Danielle	Oui
3 M. CHARAIX Philippe	Oui
4 Mme MANTECON Véronique	Oui
5 M. GÉRARD Jean-Manuel	
6 Mme VAN KEMPEN Marie-Claire	
7 M. GRAZIA Stéphane	
8 Mme MICHAULT Marine	
9 M. NOTTIN Jacques	
10 Mme ROBERT Marie-Pierre	
11 M. FRANK Christian	
12 Mme GANZIN Émilie	
13 M. BÉDÉ Dylan	
14 Mme LOISEAU-TAMEN Nelly	
15 M. ROMBOUT Cees (Nationalité : Néerlandaise)	
16 Mme VENON Pascale	
17 M. FOUCHER Cyril	
18 Mme SOLON Sylvie	
19 M. BALLON Philippe	
20 Mme PEREIRA Virginie	
21 M. DEPAUX Daniel	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 085 - Châtillon-Coligny

Candidat au conseil
communautaire

02 Encore plus "loing"

1 Mme FLAUDER-CLAUS Véronique	Oui
2 M. RAVARD Patrice	Oui
3 Mme WATEL Anne-Marie	Oui
4 M. BOURDON Michaël	Oui
5 Mme VEYRENC Dominique	
6 M. RICHARD Philippe	
7 Mme BARDIN Joëlle	
8 M. BONNIN Romuald	
9 Mme IBARRA Brigitte	
10 M. BAUER-GIRERD Thierry	
11 Mme LAISNÉ Sabrina	
12 M. LOVIGNY Bernard	
13 Mme DÉPÉE Nathalie	
14 M. SIMON André	
15 Mme BONNIN POIRIER Katia	
16 M. JEANNIN Clément	
17 Mme LOVIGNY Christine	
18 M. BAUER-GIRERD Jean-Marie	
19 Mme FALCAO BOURGOIN Valérie	
20 M. VANNIER David	
21 Mme RICARD Marie-Jeanne	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Châtillon-sur-Loire,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Châtillon-sur-Loire**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Agir ensemble pour Châtillon.	M. Emmanuel RAT

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Châtillon-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 087 - Châtillon-sur-Loire

Candidat au conseil
communautaire

01 Agir ensemble pour Châtillon.

1 M. RAT Emmanuel	Oui
2 Mme BOURGOIN Catherine	Oui
3 M. GALFANO Gérard	Oui
4 Mme FORTIN Annie	Oui
5 M. BONNEFONT Bernard	
6 Mme SINZELLE Rosemonde	
7 M. RAGU Serge	Oui
8 Mme LETONNELIER Catherine	Oui
9 M. BEDU Eric	
10 Mme FLEURY Kathrin	
11 M. TRÉBOUTA Tristan	Oui
12 Mme AGOGUÉ Cécile	Oui
13 M. GITTON Vincent	
14 Mme BRUNEAU Cécile	
15 M. WEIL-PICARD François	
16 Mme DELAITRE Candice	
17 M. CHAMINADE André	
18 Mme RICHARD Annick	
19 M. GAUGUE Daniel	
20 Mme MACÉ Catherine	
21 M. PINON Alain	
22 Mme BOURDEAUX Catherine	
23 M. GAILLARD Stéphane	
24 Mme BECQUET Corinne	
25 M. ERMENAULT Jean-Pierre	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Corbeilles,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Corbeilles**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	EXPÉRIENCE ET RENOUVEAU POUR CORBEILLES	Mme Françoise BERNARD

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Corbeilles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 103 - Corbeilles

Candidat au conseil
communautaire

01 EXPÉRIENCE ET RENOUVEAU POUR CORBEILLES

1	Mme BERNARD Françoise	Oui
2	M. CONSTANT Daniel	Oui
3	Mme MARTIN Isabelle	Oui
4	M. LELIEVRE Joël	Oui
5	Mme CHARBONNIER Sandrine	Oui
6	M. SIMEANT Jean-Philippe	
7	Mme MAISON Sophie	
8	M. DIVOUX Jérôme	
9	Mme BELAYACHI Nathalie	
10	M. MILLIARD Romuald	
11	Mme LAMARGOT Nathalie	
12	M. FRINGARD Jean-Claude	
13	Mme RAQUIN Béatrice	
14	M. JOUHANNET Brendan	
15	Mme RAGOT Carine	
16	M. DOS SANTOS Philippe	
17	Mme BRUN Michelle	
18	M. MARTIN Laurent	
19	Mme RAKOTOVAO Harisoa	
20	M. LECLAND Jacky	
21	Mme PRIEUR Laurence	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Corquilleroy,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Corquilleroy**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	AGIR TOUS ENSEMBLE POUR L'AVENIR	M. René BÉGUIN

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Corquilleroy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 104 - Corquilleroy

Candidat au conseil
communautaire

01 AGIR TOUS ENSEMBLE POUR L'AVENIR

1 M. BÉGUIN René	Oui
2 Mme GEORGES-LECOMTE Claudine	
3 M. NOZIERES Thierry	
4 Mme LANGRAND Fabienne	Oui
5 M. DUCHÊNE Jean-Marie	Oui
6 Mme BIRONNEAU Catherine	Oui
7 M. PICARD Didier	
8 Mme DROULERS Natacha	
9 M. PHÉLIZOT Bruno	
10 Mme CORDEAU Nelly	
11 M. CAROUX Jean-Claude	
12 Mme MENIGAULT Sylvie	
13 M. PINTO Antonio	
14 Mme TOULLIC Annie	
15 M. HAMARD Bernard	
16 Mme DERLAND Émilie	
17 M. JEMETZ Patrick	
18 Mme DEVERGNE Nadège	
19 M. KISZKO Grégory	
20 Mme WILHELM Virginie	
21 M. PRESLES Tony	
22 Mme NEUVILLE Francine	
23 M. HOORNAERT Joël	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Coullons,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Coullons**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	AGIR POUR COULLONS	M. David BOUCHER

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Coullons sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 108 - Coullons

Candidat au conseil
communautaire

01 AGIR POUR COULLONS

1 M. BOUCHER David	Oui
2 Mme POIRIER CHEVALLIER Stéphanie	Oui
3 M. NICOLAS Philippe	Oui
4 Mme POIRIER Bernadette	Oui
5 M. DEVIENNE Jean-Philippe	Oui
6 Mme HENRY Nathalie	
7 M. CARMIER Guy	
8 Mme CASTERAN-DAVID Francine	
9 M. HUBERT Frédéric	
10 Mme TACCHINI Céline	
11 M. POUPET Michel	
12 Mme DEPOILLY Séverine	
13 M. CHAVET Sébastien	
14 Mme BOISTARD Ludivine	
15 M. CHESNÉ Thomas	
16 Mme SAPIN Julie	
17 M. GAUDICHON Stéphane	
18 Mme JUBLOT Patricia	
19 M. SUFFIT Hugo	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Courtenay,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Courtenay**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Un nouveau souffle pour Courtenay.	M. Philippe FOLLET
2	COURTENAY AVEC VOUS ET POUR VOUS	M. Daniel DUFAY
3	COURTENAY VIVONS NOTRE VILLE!	M. Jean-Pascal PATARD

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Courtenay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 115 - Courtenay

Candidat au conseil
communautaire

01 Un nouveau souffle pour Courtenay.

1 M. FOLLET Philippe	Oui
2 Mme ROGNON Isabelle	Oui
3 M. PINSARD Jean-François	Oui
4 Mme GERMANN Adélaïde	Oui
5 M. LABORDE Jean-Paul	Oui
6 Mme SCHUSTER Alice	
7 M. MURAT André	
8 Mme MALLET Jacqueline	Oui
9 M. BREDEVILLE Dominique	Oui
10 Mme TARDIVEL Virginie	Oui
11 M. DI EGIDIO Jean-Claude	Oui
12 Mme LASNIER Véronique	Oui
13 M. GALMICHE François	
14 Mme JURATOVAC Nathalie	
15 M. SABARD Florian	
16 Mme FALSQUELLE Michèle	
17 M. JOUHAUD Pascal	
18 Mme BISSONNET Magalie	
19 M. HABERT Frédéric	
20 Mme DE PAULE Nadine	
21 M. RUPPERT Gilbert	
22 Mme HENRY Pierrette	
23 M. BOUCHERON-SEGUIN Xavier	
24 Mme BOURRY Cathy	
25 M. PARISOT Yann	
26 Mme MEJLISSI Léna	
27 M. JOUBERT Claude	
28 Mme DEMORRE Laurie	
29 M. DECOUFLET Romain	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 115 - Courtenay

Candidat au conseil
communautaire

02 COURTENAY AVEC VOUS ET POUR VOUS

1 M. DUFAY Daniel	Oui
2 Mme MAUDRUX Annagaële	Oui
3 M. TORRÈS Joseph	Oui
4 Mme KOENIG Janine	Oui
5 M. FOUREY Jean-Yves	Oui
6 Mme HOUPERT Clarisse	Oui
7 M. BOULEAU Jean-Michel	Oui
8 Mme DROUET Danielle	Oui
9 M. CUISENIER Bernard	Oui
10 Mme AGNIEL Dominique	Oui
11 M. RIBAYROL Cédric	
12 Mme VARNAI Catherine	
13 M. RABAGLIA Didier	
14 Mme BAZIN Françoise	
15 M. RIVIERE Adrien	
16 Mme MAIGRET Nicole	
17 M. COLON Alain	
18 Mme ANDRE Nathalie	
19 M. GAUTHEY Jean-Michel	
20 Mme DELANDRE Martine	
21 M. GUINEBAULT Rémi	
22 Mme COLLOMB Chantal	
23 M. HOUDAS Jean-Pierre	
24 Mme PACCIARELLI May-Lis	
25 M. TOST Jean-Luc	
26 Mme GRUET Olivia	
27 M. RAVARD Claude	
28 Mme POLLICAND Martine	
29 M. GREGURIC Nicolas	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 115 - Courtenay

Candidat au conseil
communautaire

03 COURTENAY VIVONS NOTRE VILLE!

1 M. PATARD Jean-Pascal	Oui
2 Mme HECQUET Christel	Oui
3 M. PIGOT Pierrick	Oui
4 Mme LEBoulLEUX Séverine	Oui
5 M. DESNOUES Jean-Pierre	Oui
6 Mme CHRISOULAS Céline	Oui
7 M. RENAULT Tony	Oui
8 Mme LE ROUX Virginie	Oui
9 M. VITIELLO Nicolas	
10 Mme BOURGOIN Lydie	
11 M. LE PROUX DE LA RIVIERE Lionel	Oui
12 Mme POENAS Cristina (Nationalité : Roumaine)	Oui
13 M. GAUTHIER Tony	
14 Mme PAROUTY Christine	
15 M. FILLAULT Patrick	
16 Mme MARIE Aurélie	
17 M. HUET Christophe	
18 Mme PAGNOUX Stéphanie	
19 M. LEROY Thierry	
20 Mme JOUAN CAUQUOT Françoise	
21 M. SAUVEGRAIN Adrien	
22 Mme PARDE Isabelle	
23 M. TOROSSIAN Didier	
24 Mme DAX Anne	
25 M. HAHNEL Didier	
26 Mme CIALONE Karine	
27 M. COSSON Patrice	
28 Mme HUSSON Françoise	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Dordives,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Dordives**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	ENSEMBLE IMAGINONS DORDIVES.	Mme Françoise FERNANDES
2	Dordives Demain 2	M. Jean BERTHAUD

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Dordives sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 127 - Dordives

Candidat au conseil
communautaire

01 ENSEMBLE IMAGINONS DORDIVES.

1	Mme FERNANDES Françoise	Oui
2	M. HARDY Stéphane	Oui
3	Mme DEVAUX Florence	Oui
4	M. DE SEQUEIRA Manuel	Oui
5	Mme SAUTREUIL Magali	Oui
6	M. PRUNETTA Dimitri	
7	Mme DE KILKHEN Sylvie	
8	M. FANTASIE Florian	Oui
9	Mme MARTINS Nadine	Oui
10	M. THIEBAUD Fabrice	Oui
11	Mme ZEED Valérie	Oui
12	M. BARDEILLE Frédéric	Oui
13	Mme NADHIF Rachida	
14	M. COURSON Bruno	
15	Mme JEAN-LOUIS Esther	
16	M. RESENDE VAZ José (Nationalité : Portugaise)	
17	Mme WEBER Michèle	
18	M. TELES Nelio	
19	Mme CHRISTIEN Christelle	
20	M. ASSELOT Benjamin	
21	Mme FERNANDES Adélia	
22	M. BOTTO Rémy	
23	Mme KARLINSKI Christine	
24	M. BAKKOUCH Kamel	
25	Mme LEROUVILLOIS Yvette	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 127 - Dordives

Candidat au conseil
communautaire

02 Dordives Demain 2

1 M. BERTHAUD Jean	Oui
2 Mme VRAI Sophie	Oui
3 M. DUSOULIER Guy	Oui
4 Mme LEROY Angélique	Oui
5 M. BEN MAHFOUD Mohamed	Oui
6 Mme PELET Delphine	Oui
7 M. FRISCH Daniel	Oui
8 Mme DONGAR Nicaise	Oui
9 M. GARCET Ivan	Oui
10 Mme GAILLARD Stéphanie	Oui
11 M. ACERRA Jean-François	
12 Mme ROBIN Christiane	
13 M. PISSIS Luc	
14 Mme CHAMAILLE Elisabeth	
15 M. ROUMAGNAC Valentin	
16 Mme DESSON Julie	
17 M. GARBA Yaye	
18 Mme SEGONDAT Valérie	
19 M. REVAULT Fabrice	
20 Mme MAZURIER Annabelle	
21 M. GUERRERO Antonio	
22 Mme PRENOIS Nadège	
23 M. SABATIER Patrick Pierre	
24 Mme SEGURA Nathalie	
25 M. BARANGER Fabien	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Douchy-Montcorbon,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Douchy-Montcorbon**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Unis pour réussir.	M. Abel MARTIN
2	Douchy-Montcorbon ensemble	Mme Marie-Laure JAVON

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Douchy-Montcorbon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 129 - Douchy-Montcorbon

Candidat au conseil
communautaire

01 Unis pour réussir.

1 M. MARTIN Abel	Oui
2 Mme BULIK Nadine	Oui
3 M. TALVARD Dominique	Oui
4 Mme GUILLEMINOT Chrystelle	
5 M. SUZANNE Frédéric	
6 Mme HUET Sophie	
7 M. BOURGOIN Christian	
8 Mme LEPAGE Sergine	
9 M. PIRON Jean	
10 Mme DUSSAULT Jocelyne	
11 M. JUSSY Stéphane	
12 Mme SEIGNEURET Caroline	
13 M. MOINEAU Jordan	
14 Mme ALLARY Sophie	
15 M. PATIN Mathieu	
16 Mme HUET Chantal	
17 M. JAFFORY Jean-Gérard	
18 Mme SPONTON Sarah	
19 M. LECLERC Albert	
20 Mme BONTEMPS Martine	
21 M. ROBINET Guillaume	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 129 - Douchy-Montcorbon

Candidat au conseil
communautaire

02 Douchy-Montcorbon ensemble

1 Mme JAVON Marie-Laure	Oui
2 M. DÉMONTÉ Roger	Oui
3 Mme CHAIGNON Martine	Oui
4 M. SCHELLAERT Régis	
5 Mme ROJAS Christèle	
6 M. TRIPOT-FOUTEAU Jean-Claude	
7 Mme DECANTER JOIN Fanny	
8 M. TOUZELET Matthieu	
9 Mme LEFEVRE Armelle	
10 M. PRESLE Florian	
11 Mme FAURE Agnès	
12 M. BERNARD Michel	
13 Mme PONTHER Michelle	
14 M. TRIPOT-FOUTEAU Mickaël	
15 Mme SIMOND-CÔTE Marie-Agnès	
16 M. DELAYRE Pascal	
17 Mme LELIEVRE Marine	
18 M. LE BLANC Éric	
19 Mme GAUTRAIN Marie-Claude	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Ferrières,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Ferrières**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	AVEC VOUS POUR L'AVENIR DE FERRIERES.	M. Gérard LARCHERON

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Ferrières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 145 - Ferrières

Candidat au conseil
communautaire

01 AVEC VOUS POUR L'AVENIR DE FERRIERES.

1 M. LARCHERON Gérard	Oui
2 Mme COSTA Sylvie	Oui
3 M. NÉRAUD Frédéric	Oui
4 Mme CHAUVOT Muriel	Oui
5 M. DUCHEMIN Jacques	Oui
6 Mme DERRADJI Nadia	Oui
7 M. BEAUNIER Alain	Oui
8 Mme ROUX Nathalie	Oui
9 M. BERTIN Jean-Michel	
10 Mme NINONET Sylvie	
11 M. MOUTELIÈRE Norbert	Oui
12 Mme PICARD Monique	Oui
13 M. ROBICHON Bernard	
14 Mme BAILLOUX Florence	
15 M. MACON Claude	
16 Mme WAMBERGUE Emmanuelle	
17 M. LELOUP Pierre	
18 Mme BURILLER Marine	
19 M. MOUCHOUX Alain	
20 Mme FRICHET Madeleine	
21 M. ARGY Jean-Philippe	
22 Mme GESSAT Virginie	
23 M. TOUCHAIS Jean-Louis	
24 Mme SUIVENG Sophie	
25 M. DUBREUIL Bruno	
26 Mme DUMAS Sylvie	
27 M. CLÉZARDIN Bruno	
28 Mme CHAUVET Céline	
29 M. JULLY Frédéric	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Fontenay-sur-Loing,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Fontenay-sur-Loing**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Expérience, renouveau pour Fontenay Sur Loing	Mme Evelyne LEFEUVRE

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Fontenay-sur-Loing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 148 - Fontenay-sur-Loing

Candidat au conseil
communautaire

01 Expérience, renouveau pour Fontenay Sur Loing

1 Mme LEFEUVRE Evelyne	Oui
2 M. FOURCAULT Philippe	Oui
3 Mme MARTIN Nadia	Oui
4 M. CAILLARD Éric	Oui
5 Mme THOMAS Marie-José	Oui
6 M. GROHAR Jean-Michel	
7 Mme ROUGIER Danielle	
8 M. THOMAS Georges	
9 Mme BECHU Séverine	
10 M. CHAMPROBERT Vincent	Oui
11 Mme RICHARD Martine	Oui
12 M. WATTEAU Frédéric	
13 Mme VOUETTE Isabelle	
14 M. DORGERE Gaston	
15 Mme MORINI Carole	
16 M. BOUFIDJELINE Karim	
17 Mme LE VIAVANT Françoise	
18 M. ELDIN Olivier	
19 Mme COCHAIN Maryse	
20 M. LEPRIEUR Grégory	
21 Mme MORIN Gislhaine	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Gien,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Gien**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Ensemble pour Gien et Arrabloy	Mme Christelle DE CRÉMIERS
2	Pour l'avenir de Gien - Arrabloy, ensemble.	M. Francis CAMMAL
3	Christian BOULEAU 2020, avec vous, pour vous	M. Christian BOULEAU

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Gien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 155 - Gien

Candidat au conseil
communautaire

01 Ensemble pour Gien et Arrabloy

1 Mme DE CRÉMIERS Christelle	Oui
2 M. TOUCHET Didier	Oui
3 Mme RIBY Pascale	Oui
4 M. FROMENTIN Patrick	Oui
5 Mme ROGER Cécile	Oui
6 M. LEBIGUE Richard	Oui
7 Mme DJELLAT Leïla	Oui
8 M. BESLI Ali	Oui
9 Mme BAPTISTA Marlène	Oui
10 M. MICHAUD-LANCELOT Jean-Marc	Oui
11 Mme DE PINHO Jessica	Oui
12 M. ACHEAMPONG Steve	Oui
13 Mme TISSIER Agnès	Oui
14 M. MARTIN Marcel	Oui
15 Mme GENC Songul	Oui
16 M. DAZIN Gilles	Oui
17 Mme DE OLIVEIRA Manuela	Oui
18 M. CIRET Florian	Oui
19 Mme BALLY Aurélie	Oui
20 M. COQUILLAT Alexis	Oui
21 Mme COULON Evelyne	Oui
22 M. BERTIN Jean-Jacques	Oui
23 Mme DRANCOURT Maryline	
24 M. PINET Jacques	
25 Mme FRANCHI Annie	
26 M. DUPRÉ Pascal	
27 Mme LAGRANGE Nathalie	
28 M. PUYENCHET Bruno	
29 Mme HAMMACHE Patricia	
30 M. FORSTER Roland	
31 Mme NARAYANAPILLAI Praveena	
32 M. DUBOIS Philippe	
33 Mme MAIGROT-SALVANEIX Ophélie	
34 M. MARTY Alain	
35 Mme BOUCHET-GASNIER Claudette	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 155 - Gien

Candidat au conseil
communautaire

02 Pour l'avenir de Gien - Arrabloy, ensemble.

1 M. CAMMAL Francis	Oui
2 Mme DE METZ Catherine	Oui
3 M. GREUIN Jacques	Oui
4 Mme AGOGUÉ Valerie	Oui
5 M. ROUGERON Laurent	Oui
6 Mme CHAMBON Nathalie	Oui
7 M. DAMON Jean-Philippe	Oui
8 Mme BOURDIN Marie-Odile	Oui
9 M. BICHON Rémi	Oui
10 Mme LEMAITRE Martine	Oui
11 M. HIDAS Jean-Louis	Oui
12 Mme CHEVALLIER Camille	Oui
13 M. CHEVRÉ Emmanuel	Oui
14 Mme DEVERNOIS Mala	Oui
15 M. CROZAT Pascal	Oui
16 Mme TERRASSE Yolène	Oui
17 M. AMALAL Anas	Oui
18 Mme PINGOT Simone	Oui
19 M. POUGET Franck	Oui
20 Mme DO SOUTO Nancy	Oui
21 M. RENARD Franck	Oui
22 Mme GOUVEIA Isabelle	Oui
23 M. MOHR Didier	
24 Mme DESSAINT Nathalie	
25 M. PEREIRA DOS SANTOS David (Nationalité : Portugaise)	
26 Mme GAULT Chantal	
27 M. THOUMELIN Franck	
28 Mme BOSQUET Annabelle	
29 M. CHAMBAULT Ronan	
30 Mme BOULARD Delphine	
31 M. BRION Daniel	
32 Mme LEBRUN-GESLIN Nicole	
33 M. LÉGER Paul	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 155 - Gien

Candidat au conseil
communautaire

03 Christian BOULEAU 2020, avec vous, pour vous

1 M. BOULEAU Christian	Oui
2 Mme QUAIX Nadine	Oui
3 M. LAURENT Pierre	Oui
4 Mme FLANDRY Stéphanie	Oui
5 M. FAGART Alain	Oui
6 Mme CONSTANTIN Yvette	Oui
7 M. COLPIN Alain	Oui
8 Mme CHARENTUS Claudine	Oui
9 M. TUISAT André	Oui
10 Mme DAMION Christiane	Oui
11 M. FRANCHINA Julien	Oui
12 Mme PEDRO Rosinda	Oui
13 M. DAHMANI Alain	Oui
14 Mme PLÉAU Estelle	Oui
15 M. ROUSSE Laurent	Oui
16 Mme FLAYELLE Maria Pia	Oui
17 M. THOMAS Gérard	Oui
18 Mme CHETTOUH Naziha	Oui
19 M. TINDILLERE Michel	Oui
20 Mme GACHET Mariette	Oui
21 M. GROSSIER Guillaume	Oui
22 Mme FIERS Marie-Pierre	Oui
23 M. RAÏAH Hacène	
24 Mme STANCZAK Maguy	
25 M. BRUNET Alix	
26 Mme LEGOUEDEC Myriam	
27 M. DURAND Olivier	
28 Mme REDOUTÉ-SIGONNEAU Aurore	
29 M. DELAGE Alain	
30 Mme DUMASDELAGE Katia	
31 M. CERVEAU Jacky	
32 Mme MAMELI Lisette	
33 M. PELLOILLE Frédéric	
34 Mme BRÉMOND Noémie	
35 M. COQUELIN Sébastien	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de La Selle-sur-le-Bied,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **La Selle-sur-le-Bied**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Une alternative constructive à la commune nouvelle de la Selle Sur Le Bied 2020.	M. Gilbert THOMASSET
2	Nouvel Elan pour la commune nouvelle.	M. Pascal DELION

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de La Selle-sur-le-Bied sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 307 - La Selle-sur-le-Bied

Candidat au conseil
communautaire

01 Une alternative constructive à la commune nouvelle de la Selle Sur Le Bied 2020.

1 M. THOMASSET Gilbert	Oui
2 Mme BRAICHET Laëtitia	Oui
3 M. JATTEAU Laurent	Oui
4 Mme PETIT Aurélie	
5 M. BERRUET Rémi	
6 Mme QUINTARD Marlène	
7 M. ANDRÉ Grégory	
8 Mme JATTEAU Céline	
9 M. PETIT Jean-Pierre	
10 Mme FARNAULT Aurélie	
11 M. FIRAT Umit	
12 Mme PETIT Annick	
13 M. DONOSO Jocelyn	
14 Mme SOUCHET DA SILVA Virginie	
15 M. MORICE Manuel	
16 Mme FOULLOY Christiane	
17 M. SALMON Sylvain	
18 Mme PORCHERON Jeanne	
19 M. LEQUATRE Christopher	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 307 - La Selle-sur-le-Bied

Candidat au conseil
communautaire

02 Nouvel Elan pour la commune nouvelle.

1 M. DELION Pascal	Oui
2 Mme DUMAINE Michèle	Oui
3 M. BOUBOL Denis	Oui
4 Mme ROBIN Françoise	
5 M. MORIN Antoine	
6 Mme BACHELIER Ginette	
7 M. AUELLET René	
8 Mme CEZEUR Régine	
9 M. BOUHIER Patrick	
10 Mme CAZIER Nadège	
11 M. FERRIER Julien	
12 Mme HAMON CARANOVE Dominique	
13 M. NACCACHE Christian	
14 Mme RAOUL Anne-Sophie	
15 M. GUILLOT Sebastien	
16 Mme DELLIER Angéline	
17 M. BONNET Josselin Didier Franck	
18 Mme MARTIN DELION MADDOZ Agnes	
19 M. PIERRE Eric	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Ladon,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Ladon**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	ENSEMBLE...REINVENTONS LADON.	M. Albert FÉVRIER
2	POUR VOUS, AVEC VOUS, LADON AVANT TOUT	M. Alain LETORT

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Ladon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret
Commune 178 - Ladon

Candidat au conseil
communautaire

01 ENSEMBLE...REINVENTONS LADON.

- 1 M. FÉVRIER Albert
- 2 Mme BRISSET Nathalie
- 3 M. VAAST Guy
- 4 Mme BRÉCIÉ-LEPLAT Christine
- 5 M. CHESNOY Christian
- 6 Mme DENAES Stéphanie
- 7 M. CHAUVEAU Jean-Michel
- 8 Mme MARTINEZ Audrey
- 9 M. GLAUME Frédéric
- 10 Mme BESNARD Sandrine
- 11 M. ALLEAU Raphaël
- 12 Mme LAURENT Nathalie
- 13 M. LEFORT Marc
- 14 Mme RIBAUT Natacha
- 15 M. GUILLAUME Ludovic

Oui
Oui
Oui

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret
Commune 178 - Ladon

Candidat au conseil
communautaire

02 POUR VOUS, AVEC VOUS, LADON AVANT TOUT

1 M. LETORT Alain	Oui
2 Mme BOUCHOUX Daisy	Oui
3 M. CHARBONNIER Gerard	Oui
4 Mme PETIT Dominique	
5 M. DENIS Fabien	
6 Mme DURAND Sabine	
7 M. PLA BARBERA Jose	
8 Mme DOURDOIGNE Nelly	
9 M. BELTRAN Philippe	
10 Mme ROUX Delphine	
11 M. DARME Bruno	
12 Mme GAGNADOUX Adeline	
13 M. NGOME Eric	
14 Mme CHOUCHANE Malika	
15 M. HAMAISIA Momo	
16 Mme LEBOUTEILLER Maria	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Lorris,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Lorris**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Lorris ville d'avenir	M. Pascal OZANNE
2	LORRIS ENSEMBLE POUR DEMAIN	Mme Valérie MARTIN

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Lorris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 187 - Lorris

Candidat au conseil
communautaire

01 Lorris ville d'avenir

1 M. OZANNE Pascal	Oui
2 Mme REBOUX Yolande	
3 M. GOMET Patrick	
4 Mme FRANCHIN Christelle	
5 M. VIRON Joël	
6 Mme HÉAU Delphine	Oui
7 M. FERRARI Claude	Oui
8 Mme LOISEL Ghislaine	Oui
9 M. LEYS Christian	Oui
10 Mme PAIRAULT Julie	Oui
11 M. GOUBEAU Stéphane	
12 Mme BLONDEAU Françoise	
13 M. ALLAIRE Jean-Claude	Oui
14 Mme BARBAULT Lydie	
15 M. MARTIN Claude	
16 Mme DESTERNE Laure	
17 M. BESNARD Romain	
18 Mme BOUËTARD Nadine	
19 M. VAUTHIER Roger	
20 Mme LE MOAL Julie	
21 M. HUBERT Claude	
22 Mme PAUCOT Nicole	
23 M. DA SILVA FERREIRA Vincent	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 187 - Lorris

Candidat au conseil
communautaire

02 LORRIS ENSEMBLE POUR DEMAIN

1	Mme MARTIN Valérie	Oui
2	M. TROUPILLON Daniel	Oui
3	Mme GERVAIS Corinne	Oui
4	M. KUTZNER Philippe	Oui
5	Mme MARTIN Céline	Oui
6	M. BAKAES Gérald	
7	Mme PERRET Karine	
8	M. LACOMBE Robert	Oui
9	Mme RENARD Karine	
10	M. LEGRAND Alain	
11	Mme GERVAIS Jeanne	
12	M. COLLET Augustin	
13	Mme CHEVALLIER Maryvonne	Oui
14	M. NOLLET Claude	
15	Mme MESSÉANT Claire-Hélène	
16	M. TROMBIK Fabrice	
17	Mme ESTANG Pierrette	
18	M. MARTIN Jean-Pierre	
19	Mme TROUPILLON Christiane	
20	M. COUTENCEAU Michel	
21	Mme KASSI Laetitia	
22	M. MARQUIÉ Jérémy	
23	Mme BEAUGER Valérie	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Montargis,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Montargis**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	MONTARGIS AU COEUR	M. Benoît DIGEON
2	MONTARGIS POUR TOU-TE-S	M. Bruno NOTTIN
3	CITOYENS DU MONTARGOIS.	M. Edouard WEBER
4	Lutte ouvrière-Faire entendre le camp des travailleurs.	Mme Dominique CLERGUE
5	AGIR ENSEMBLE POUR MONTARGIS.	M. Manuel RIBEIRO

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Montargis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 208 - Montargis

Candidat au conseil
communautaire

01 MONTARGIS AU COEUR

1 M. DIGEON Benoît	Oui
2 Mme HOUDRÉ Sylviane	Oui
3 M. VAREILLES Philippe	Oui
4 Mme DURY Nelly	
5 M. DAVID Thomas	
6 Mme POUILLET Marine	Oui
7 M. DELANDRE Dominique	Oui
8 Mme VATRIN Joëlle	Oui
9 M. TERRIER Charles	Oui
10 Mme CHARLES Valérie	Oui
11 M. LÉON Fabien	Oui
12 Mme BOURRY Caroline	Oui
13 M. BOUSCAL Fabrice	
14 Mme GUITARD Nadia	
15 M. MALET Philippe	Oui
16 Mme CHESNOY Françoise	Oui
17 M. DELATRE Jacques-Eric	Oui
18 Mme SCHEFFER Marine	Oui
19 M. JOSEPH Maxime	
20 Mme MEZIANE Nora	
21 M. COQUELIN Jean-René	
22 Mme DECHAMBRE Delphine	
23 M. LAZZAROTTO Vincent	
24 Mme BABIN Dominique	
25 M. LEYLEK Ali	
26 Mme DUBOIS-LORCERY Christiane	
27 M. JOLLY Thierry	
28 Mme LABORDE Andrea (Nationalité : Autrichienne)	
29 M. JOSEPH Philippe	
30 Mme FOURNIER Nadine	
31 M. LINARD Alexandre	
32 Mme TICOT Marie-Claire	
33 M. BAUDUIN Denis	
34 Mme MORIN Maryline	
35 M. LECOMTE Serge-Raymond	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 208 - Montargis

Candidat au conseil
communautaire

02 MONTARGIS POUR TOU-TE-S

1 M. NOTTIN Bruno	Oui
2 Mme CHBIHI KADDOURI Sarah	Oui
3 M. BELABBES Christophe	Oui
4 Mme HEBERT Céline	
5 M. COLLARD Thierry	
6 Mme LETOURNEUR Mélanie	Oui
7 M. BABIN Réginald	Oui
8 Mme BOZIoT Nicole	Oui
9 M. METZ Roland	Oui
10 Mme BRION Séverine	Oui
11 M. GIRE Alain	Oui
12 Mme MAILLET Toinette	Oui
13 M. DORIGNY Grégoire	Oui
14 Mme BERTHELIER Christine	Oui
15 M. CHABROL Serge	Oui
16 Mme CHAURIS Sabrina	Oui
17 M. RIVIÈRE Jean-François	
18 Mme BUCHET Jacqueline	
19 M. SABATIER Claude	
20 Mme SOUMAÏLA Fatima	
21 M. HELIE Jean-Claude	
22 Mme PRIVAT Monique	
23 M. LARGANT Gérard	
24 Mme BELVISO Brigitte	
25 M. HUBLET Jean-Philippe	
26 Mme BRANCHU Dominique	
27 M. LELARGE Olivier	
28 Mme CHABROL Michèle	
29 M. BACHELET Ludovic	
30 Mme BONNA Régine	
31 M. GOUT Jean-Michel	
32 Mme DOGÉ Marie-France	
33 M. ROULLET Frédéric	
34 Mme CHOCAT Jeanne	
35 M. MANNEVY Claude	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 208 - Montargis

Candidat au conseil
communautaire

03 CITOYENS DU MONTARGOIS.

1 M. WEBER Edouard	Oui
2 Mme GABRIELLE Lise	Oui
3 M. VILAIN Christian	Oui
4 Mme BESSON Myriam	Oui
5 M. MASSON Olivier	Oui
6 Mme LEROY Eline	Oui
7 M. PROFFIT Alphonse	Oui
8 Mme VALQUE Cécile	Oui
9 M. MAUDUIT Maurice	Oui
10 Mme BUHR Gloria	Oui
11 M. CADORET Dominique	Oui
12 Mme COMPPER Leddy	Oui
13 M. GUÉLER Jean-Loup	Oui
14 Mme VINAS Maria	Oui
15 M. BADIN DE MONTJOYE Olivier	
16 Mme FOFANA Kouta	
17 M. BONNIN Cyril	
18 Mme GÖKHAN Elif	
19 M. GANOUNA Patrice	
20 Mme NÈGRE Valérie	
21 M. BESSON Frédéric	
22 Mme DUFOURCQ Ursule	
23 M. HERLIN Gwennaël	
24 Mme DANZON Marthe	
25 M. BARNIER Dominique	
26 Mme KAAMOUCHE Leïla	
27 M. LABARRERE Jean-Jacques	
28 Mme STRASMAN Catherine	
29 M. TINSEAU Luc	
30 Mme GASNIER Marie-Laure	
31 M. KUNKLER Felix	
32 Mme VAN Lan	
33 M. GALLINEAU Cédric	
34 Mme BLANCHET Véronique	
35 M. DUNIS Alain	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 208 - Montargis

Candidat au conseil
communautaire

04 Lutte ouvrière-Faire entendre le camp des travailleurs.

1 Mme CLERGUE Dominique	Oui
2 M. FARIA Horacio	Oui
3 Mme MEZIANI Sakina	Oui
4 M. CHAUVELOT Olivier	Oui
5 Mme BELON Marie-Rose	Oui
6 M. CARIAT Xavier	Oui
7 Mme DRELIN Johana	Oui
8 M. BERTHE Patrice	Oui
9 Mme DEVARS Esther	Oui
10 M. DESILLES Patrick	Oui
11 Mme BRAGGION Laetitia	Oui
12 M. KOLIÉ Jacques	Oui
13 Mme GALOFRÉ Carmen	Oui
14 M. ROBE Romuald	Oui
15 Mme DIARRA Aissata	
16 M. DJOUMOI Saïd	
17 Mme MARGUERITAT Kenza	
18 M. ZEPHIR Cédry'Ce	
19 Mme MANET Chantal	
20 M. ZOUHAIR Bouchta	
21 Mme LUCAS Christine	
22 M. MOYSES Jean-Marie	
23 Mme BRUNET Maria José	
24 M. SY Amadou	
25 Mme DUFFROY Estelle	
26 M. BERRAUD Perceval	
27 Mme BARBE Nathalie	
28 M. LEGRAND Cyrille	
29 Mme BOURDEAU Christel	
30 M. FOURMOND Julien	
31 Mme EL OUATI Belkiss	
32 M. GLOVERT Eudéïce	
33 Mme CHEVALLIER Maryse	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 208 - Montargis

Candidat au conseil
communautaire

05 AGIR ENSEMBLE POUR MONTARGIS.

1 M. RIBEIRO Manuel	Oui
2 Mme MUGUET-LAHAYE Laure	Oui
3 M. VEHAPI Dalip	Oui
4 Mme VASSEUR Lucie	Oui
5 M. KARSENTI Julien	Oui
6 Mme COUTY Isabelle	Oui
7 M. PAULIN Jean-Philippe	Oui
8 Mme SIMON Emmanuelle	Oui
9 M. BERNARD Laurent	Oui
10 Mme FRANKE Gaëlle	Oui
11 M. VERRIN Joseph	
12 Mme PROGEAS Sandrine	
13 M. GUINTRAND Nicolas	Oui
14 Mme SERGENT Andréa	
15 M. FONTENEAU Jean-Paul	
16 Mme SNYDER Morgan	Oui
17 M. REMOND Patrice	Oui
18 Mme FLICKER Sophie	Oui
19 M. HEINRICH Benoît	
20 Mme DARCHE Emilie	
21 M. DEMIRBAGA Özkan	
22 Mme CADUC Virginie	
23 M. LEVALLET David	
24 Mme BLANGUERIN Virginie	
25 M. BARBESSOL Julien	
26 Mme ROY Christelle	
27 M. CLERC Jacques	
28 Mme VIEIRA CHA CHA Célia	
29 M. DAZAT Daniel	
30 Mme LÉCUBIN Sabine	
31 M. COGNE Patrice	
32 Mme POURSIN-SIROT Eliane	
33 M. HAMEL Jacques	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Montcresson,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Montcresson**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Bien vivre à Montcresson.	M. Alain GERMAIN

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Montcresson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 212 - Montcresson

Candidat au conseil
communautaire

01 Bien vivre à Montcresson.

- 1 M. GERMAIN Alain
- 2 Mme CHAMBON Marion
- 3 M. HECKLI Alain
- 4 Mme DAVESNE Sylvie
- 5 M. CLARISSE Laurent
- 6 Mme CERNON Catherine
- 7 M. POINTEAU Gérard
- 8 Mme LEROY Sandra
- 9 M. BARDET Philippe
- 10 Mme CANET Josselyne
- 11 M. MAREST Nicolas
- 12 Mme PARODAT Sandra
- 13 M. DEGE Christophe
- 14 Mme DREAN Evelyne
- 15 M. BESSE Gérard

Oui
Oui
Oui

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Nargis,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Nargis**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	NARGIS AUDACE ET PARTAGE	M. Pascal DE TEMMERMAN

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Nargis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 222 - Nargis

Candidat au conseil
communautaire

01 NARGIS AUDACE ET PARTAGE

1 M. DE TEMMERMAN Pascal	Oui
2 Mme DHAMS Hélène	Oui
3 M. COP Didier	Oui
4 Mme KUENY Mauricette	
5 M. PERON Claude	
6 Mme PERON Bernadette	Oui
7 M. THOIZON Jean-François	
8 Mme GENDROP Claire	
9 M. DEQUATRE Sébastien	Oui
10 Mme BOUDIER - DUREL Valérie	
11 M. NOLIN Patrick	
12 Mme LESCOT Aurélie	
13 M. ROBIN Laurent	
14 Mme LUCET Florence	
15 M. POUPAT Dominique	
16 Mme DUCHENE Nathalie	
17 M. FOURMENT Jean-Christophe	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Nevoy,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Nevoy**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Vivre ensemble à Nevoy	M. Jean-François DARMOIS

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Nevoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret
Commune 227 - Nevoy

Candidat au conseil
communautaire

01 Vivre ensemble à Nevoy

1 M. DARMOIS Jean-François	Oui
2 Mme LE HARDY Nathalie	Oui
3 M. DELAGE Jean-Michel	Oui
4 Mme AVEZARD Brigitte	
5 M. JUBLOT Alain	
6 Mme SCHROEDER Marie-Lise	
7 M. HARARI Philippe	
8 Mme MASSON Séverine	
9 M. BEZY Tony	
10 Mme BAUDUIN Chloé	
11 M. LEFRANC Jean-Claude	
12 Mme PERRENOUD Linda	
13 M. DAVY Guillaume	
14 Mme RINGUEDE Maggy	
15 M. MOUA Daniel	
16 Mme BOUT Isabelle	
17 M. GORECKI Fabrice	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Nogent-sur-Vernisson,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Nogent-sur-Vernisson**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	CONSTRUISONS NOGENT	M. Jean-Loup OUDIN
2	Ensemble pour Nogent	M. Philippe MOREAU

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Nogent-sur-Vernisson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 229 - Nogent-sur-Vernisson

Candidat au conseil
communautaire

01 CONSTRUISONS NOGENT

1 M. OUDIN Jean-Loup	Oui
2 Mme DUMONT Danielle	Oui
3 M. SECQUEVILLE Jean-Marc	Oui
4 Mme DES DORIDES Gratiane	Oui
5 M. BENTEIO Guy	Oui
6 Mme GREGOIRE Annie	Oui
7 M. RICHARD Cédric	Oui
8 Mme BACHELET Michèle	
9 M. BRAZ Raül	
10 Mme BENAMRA Zoubida	
11 M. LAKOTA Esad	
12 Mme MEIGNIN Valérie	
13 M. CHANTOMAUD Claude	
14 Mme SIBOURD Bertille	
15 M. SEIML Eddy	
16 Mme RICHARD Cécile	
17 M. PHILIPPOT Sylvain	
18 Mme GOMA Mylène	
19 M. TOUCHARD Jean-Luc	
20 Mme METURA Christelle	
21 M. LABONDE Mickaël	
22 Mme HARRY Corinne	
23 M. GUERALT Damien	
24 Mme SEIML Angélique	
25 M. LEONE Olivier	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 229 - Nogent-sur-Vernisson

Candidat au conseil
communautaire

02 Ensemble pour Nogent

1 M. MOREAU Philippe	Oui
2 Mme DENIS Dominique	
3 M. GOSSELIN Frédéric	
4 Mme WURPILLOT Stéphanie	Oui
5 M. PICARD Jean-Luc	Oui
6 Mme TRIPIER Maryse	Oui
7 M. GILLET Philippe	Oui
8 Mme MALGOURIS Sophie	Oui
9 M. GALOPIN Sylvain	Oui
10 Mme GUILLOCHON Sandrine	
11 M. DELALANDRE Julien	
12 Mme DE BELLESCIZE Diane	
13 M. EL HANNA Charbel	
14 Mme OUTREVILLE Christine	
15 M. BRATS Dany	
16 Mme PRESLES Virginie	
17 M. LEFEBURE Jean-François	
18 Mme PIOT Monique	
19 M. SCIAUVAUD Julien	
20 Mme GIRAULT Sylvie	
21 M. ARVY Jean-Jacques	
22 Mme OLANIER Madeleine	
23 M. GRANDJEAN Pierre	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Ouzouer-sur-Trézée,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Ouzouer-sur-Trézée**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Pour OUZOUEUR, avec Bon Sens.	M. Denis GERVAIS

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Ouzouer-sur-Trézée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 245 - Ouzouer-sur-Trézée

Candidat au conseil
communautaire

01 Pour OUZOUEUR, avec Bon Sens.

1 M. GERVAIS Denis	Oui
2 Mme CAILLAUT Valérie	Oui
3 M. SCHERER Philippe	Oui
4 Mme MARTEAU BOUESSAY Michèle	
5 M. LELOUVIER Patrick	
6 Mme BRUNET Maud	
7 M. DAUPLEIX Sébastien	
8 Mme BOURY Emilie	
9 M. VATAN Pascal	
10 Mme GUILLARD Lisa	
11 M. COBO Fabrice	
12 Mme MOLINET Francine	
13 M. SAVOLDELLI Benoît	
14 Mme DEMBELE Angélique	
15 M. CHARRON Sylvain	
16 Mme GUILLARD Mélinda	
17 M. BUSCH Maurice	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Pannes,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Pannes**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	PANNES POUR TOUS	M. Dominique LAURENT

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Pannes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 247 - Pannes

Candidat au conseil
communautaire

01 PANNES POUR TOUS

1 M. LAURENT Dominique	Oui
2 Mme PROCHASSON Arlette	Oui
3 M. GAILLARD Michel	Oui
4 Mme DE LAPORTE Hélène	Oui
5 M. GIRAULT Marc	Oui
6 Mme ROUSSIAL Sylvie	
7 M. VIETES Alain	
8 Mme PONDI Claire	
9 M. CHEVALLIER Olivier	
10 Mme CHAMBON Claudette	
11 M. SPAGNOLI Bruno	
12 Mme GAVILLET Dominique	
13 M. MOREAU Jean-Pierre	
14 Mme POPOFF Florence	
15 M. DIAS Serge	
16 Mme CARLON Audrey	
17 M. PIPEREAU Gilles	
18 Mme ABADIE Angélique	
19 M. RIBOT Frédéric	
20 Mme MENDONCA Sabine	
21 M. FOUCHER Jean	
22 Mme BEURTON Violette	
23 M. BOURAHLA Mohamed	
24 Mme FORD Marie-Laure	
25 M. BONDEUX Éric	
26 Mme AUGEREAU Murielle	
27 M. KOWALSKI Patrice	
28 Mme BARO Caroline	
29 M. BAYARD Guillaume	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Poilly-lez-Gien,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Poilly-lez-Gien**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Avançons ensemble pour Poilly-Lez-Gien	M. Alain CHABOREL
2	POILLY DEUX MAINS	M. Jean-Claude PRIEUR

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Poilly-lez-Gien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 254 - Poilly-lez-Gien

Candidat au conseil
communautaire

01 Avançons ensemble pour Poilly-Lez-Gien

1 M. CHABOREL Alain	Oui
2 Mme ROBBIO Françoise	Oui
3 M. PRIEUR Laurent	Oui
4 Mme GROS Catherine	Oui
5 M. MENARD Anthony	
6 Mme SAUVAGE Marie-Claude	
7 M. NAGOT Yannick	Oui
8 Mme BONNEAU Laura	
9 M. CARRE Thierry	
10 Mme HUET Muriel	
11 M. GUILLOT Jean-Michel	
12 Mme GODON Chantal	
13 M. COLLIGNON Jean-Pierre	
14 Mme PETIT Alexandrine	
15 M. SAUVE Maxime	
16 Mme MARCILLY Anne-Flore	
17 M. PONTONNIER Gilles	
18 Mme BISSONNET Claude	
19 M. LIEVIN Géry	
20 Mme DUKACZ Frédérique	
21 M. TANGUY Romain	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 254 - Poilly-lez-Gien

Candidat au conseil
communautaire

02 POILLY DEUX MAINS

1 M. PRIEUR Jean-Claude	Oui
2 Mme PELOILLE Maryse	Oui
3 M. GOUILLOU Joël	Oui
4 Mme BAUDET Hélène	Oui
5 M. LECRIQUE Sébastien	
6 Mme FOUGERON Michèle	
7 M. FUCHS Jacques	Oui
8 Mme RETAIL Maud	
9 M. MEYER Stéphane	
10 Mme MARIE Isabelle	
11 M. VERKEST Alexis	
12 Mme GAUCHET Annie	
13 M. BOTTET Denis	
14 Mme BRAND Corinne	
15 M. LIMA Sullivan	
16 Mme PASDELOUP Nadine	
17 M. PETIT Michel	
18 Mme RAMAGE Martine	
19 M. HUET Denis	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Quiers-sur-Bézone,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Quiers-sur-Bézone**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	ENSEMBLE CONTINUONS À AGIR POUR QUIERS SUR BÉZONDE	M. Yohan JOBET

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Quiers-sur-Bézone sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 259 - Quiers-sur-Bézone

Candidat au conseil
communautaire

01 ENSEMBLE CONTINUONS À AGIR POUR QUIERS SUR BÉZONDE

1 M. JOBET Yohan	Oui
2 Mme MONTAGUT Bérengère	Oui
3 M. CHAVANEAU Philippe	
4 Mme ARCHENAUULT Pascale	
5 M. LEBRUN Patrick	Oui
6 Mme ASSELIN Marie-Claude	
7 M. TOUSSAINT Arnaud	
8 Mme GOUVERNAYRE Magali	
9 M. ASSELIN Christian	
10 Mme ALEXANDRESCU Raluca	
11 M. BAZIN Dominique	
12 Mme BERTHELOT Nicole	
13 M. GARRE Bernard	
14 Mme RIVERT Julie	
15 M. ROUX Michel	
16 Mme SERRÉ Marine	
17 M. DEQUATRE Michaël	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Saint-Germain-des-Prés,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Germain-des-Prés**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	CONSTRUISONS ENSEMBLE NOTRE COMMUNE DE DEMAIN	M. Christophe BETHOUL

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Saint-Germain-des-Prés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 279 - Saint-Germain-des-Prés

Candidat au conseil
communautaire

01 CONSTRUISONS ENSEMBLE NOTRE COMMUNE DE DEMAIN

1 M. BETHOUL Christophe	Oui
2 Mme CORBY Catherine	Oui
3 M. VITERBO Patrice	Oui
4 Mme JALOUZOT Sarah	Oui
5 M. KOCK Serge	
6 Mme LIEBENGUTH Stéphanie	
7 M. DUFOUR Sylvain	
8 Mme CHÉNECÉ Céline	
9 M. FROLO Ludovic	
10 Mme ABSOLU Annie	
11 M. COLOMER Pascal	
12 Mme BIZOT Aurore	
13 M. BARBET Eric	
14 Mme HUP Candy	
15 M. THIBAUT Fabien	
16 Mme GAYRAUD Nathalie	
17 M. DELAPORTE Anthony	
18 Mme DESBRANDES Emmanuelle	
19 M. DAVIEZ Jérôme	
20 Mme ASSELIN Marie-Josèphe	
21 M. DUBOIS Thierry	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Saint-Gondon,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Gondon**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Une équipe pour notre village	M. Didier BOULOGNE

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Saint-Gondon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 280 - Saint-Gondon

Candidat au conseil
communautaire

01 Une équipe pour notre village

1 M. BOULOGNE Didier	Oui
2 Mme CHARPENTIER Katia	Oui
3 M. LANRIOT Philippe	Oui
4 Mme MAUFRAS Edith	
5 M. MEYER Philippe	
6 Mme AYARD Ludivine	
7 M. BENOIST François	
8 Mme DE JONGHE Sylvie	
9 M. ALBERTINI François-Xavier	
10 Mme DE RUBERCY Virginie	
11 M. VILLOING Cédric	
12 Mme PAÏVA Florence	
13 M. JACOB Xavier	
14 Mme COLMONT Émilie	
15 M. TEILLIER Adrien	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE

**fixant, pour la commune de Saint-Martin-sur-Ocre,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Martin-sur-Ocre**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	ENSEMBLE INNOVONS	M. Patrick CHENUET
2	SAINT MARTIN : UNE AUTRE VISION	M. Jean-Pascal ROTHOF

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Saint-Martin-sur-Ocre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 291 - Saint-Martin-sur-Ocre

Candidat au conseil
communautaire

01 ENSEMBLE INNOVONS

1 M. CHENUET Patrick	Oui
2 Mme ROLLANDO Éliane	Oui
3 M. CHÉNÉ Jonathan	Oui
4 Mme BISSET Alexandrine	
5 M. PUZELA José	
6 Mme LEWANDOWSKI Laëtitia	
7 M. LABBE Philippe	
8 Mme DUMON Valérie	
9 M. BEAUDIN Alexandre	
10 Mme PIAT Christine	
11 M. GUERIN Michel	
12 Mme ROBBIO Maëva	
13 M. AUBRY Frédéric	
14 Mme TITIÉ Valérie	
15 M. DESCLAIR Didier	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 291 - Saint-Martin-sur-Ocre

Candidat au conseil
communautaire

02 SAINT MARTIN : UNE AUTRE VISION

1 M. ROTHOFT Jean-Pascal	Oui
2 Mme THELLER Francine	Oui
3 M. BAILLY Frédéric	Oui
4 Mme HUART Marie-Christine	
5 M. NARCY Thierry	
6 Mme LECHAUVE Valérie	
7 M. GIRON Laurent	
8 Mme DUMERGUE Stella	
9 M. DELSART André	
10 Mme BRAGUE Andrée	
11 M. DUPONT Guillaume	
12 Mme REMOND Céline	
13 M. TAVELLA Teddy	
14 Mme SIROTTEAU Isabelle	
15 M. BIRONNEAU Claude	
16 Mme BORDEAU GUILBERT Sarah	
17 M. VOISIN Stéphane	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE

**fixant, pour la commune de Saint-Maurice-sur-Fessard,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Saint-Maurice-sur-Fessard**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Ensemble pour une commune dynamique	M. Gérard LELIEVRE

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Saint-Maurice-sur-Fessard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 293 - Saint-Maurice-sur-Fessard

Candidat au conseil
communautaire

01 Ensemble pour une commune dynamique

- 1 M. LELIEVRE Gérard
- 2 Mme DUFOUR Emmanuelle
- 3 M. MOINEAU Christophe
- 4 Mme WESTERLIN Sandra
- 5 M. THIERRY Alain
- 6 Mme BAGLAND Aurélie
- 7 M. BEZANÇON Claude
- 8 Mme BREUGNON Sylvie
- 9 M. CHAUMERON Christian
- 10 Mme CORBASSON Christine
- 11 M. FRACELLI Dominique
- 12 Mme FOUASSIER Isabelle
- 13 M. CAUDE Julien
- 14 Mme PETROZ Maria
- 15 M. DUMONT Julien
- 16 Mme PERON Anne
- 17 M. VILAIN Philippe

Oui
Oui

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE

**fixant, pour la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Bien vivre à Sainte Geneviève des bois	Mme Martine SAUVAGE

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 278 - Sainte-Geneviève-des-Bois

Candidat au conseil
communautaire

01 Bien vivre à Sainte Geneviève des bois

1 Mme SAUVAGE Martine	Oui
2 M. JEAN André	Oui
3 Mme GOERENDT Véronique	
4 M. LAGATTU André	
5 Mme HARLÉ Mélusine	Oui
6 M. AUBRUN Jean-Michel	
7 Mme BOULANGER Gladie	
8 M. DIEUDONNE DE CARFORT Sébastien	
9 Mme BROSELIN Claudine	
10 M. LEQUIVARD Laurent	
11 Mme QUÉRAN Brigitte	
12 M. GAIN Pierre	
13 Mme GLANDON Isabelle	
14 M. MOUTA Nicolas	
15 Mme CONSTANTIN Marie	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Triguères,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Triguères**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Rigueur et renouveau pour Triguères	M. Jean-Michel MARTIN
2	Bien vivre à Triguères	M. Patrick MOREAU

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Triguères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 329 - Triguères

Candidat au conseil
communautaire

01 Rigueur et renouveau pour Triguères

1 M. MARTIN Jean-Michel	Oui
2 Mme BERTON Jessica	Oui
3 M. LACOMBE Marcel	Oui
4 Mme DESAVEINES Florence	
5 M. LEBEGUE Philippe	
6 Mme RAMEAU Stéphanie	
7 M. RISSET Nicolas	
8 Mme DUPONT Marina	
9 M. CHEVALIER Laurent	
10 Mme THIBAUT Delphine	
11 M. MANCHINI Éric	
12 Mme TOUZELET Véronique	
13 M. PADOIS Philippe	
14 Mme AUGÉ Sabine	
15 M. LEJARRE Michaël	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 329 - Triguères

Candidat au conseil
communautaire

02 Bien vivre à Triguères

1 M. MOREAU Patrick	Oui
2 Mme MONIN Ghislaine	Oui
3 M. BOURDIER Frédéric	Oui
4 Mme ROSE Josiane	
5 M. PETOUILLAT Robert	
6 Mme MARION Évelyne	
7 M. PERCHERON Pascal	
8 Mme ZAGORI Karine	
9 M. FEFEU Patrick	
10 Mme COURSAULT Céline	
11 M. BUTTON Dominique	
12 Mme GARNIER Sandrine	
13 M. MEYER Luc	
14 Mme BONNEAU Isabelle	
15 M. CLAVEL Denis	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE

**fixant, pour la commune de Varennes-Changy,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020**

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Varennes-Changy**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	POUR VOUS & AVEC VOUS	Mme Evelyne COUTEAU
2	Ensemble Autrement.	M. Jean-Marie CHARENTON

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Varennes-Changy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 332 - Varennes-Changy

Candidat au conseil
communautaire

01 POUR VOUS & AVEC VOUS

1 Mme COUTEAU Evelyne	Oui
2 M. DAVID Joël	Oui
3 Mme MATZ Patricia	Oui
4 M. CRESCENCE Thierry	Oui
5 Mme CABRERA Laurence	
6 M. GENDRAUD Michel	
7 Mme HERBRETEAU Anne	
8 M. GIE Mehdi	
9 Mme VAYSSE Sandrine	
10 M. WHITE Walter	
11 Mme RÉAL Patricia	
12 M. ROUSSEAU Luc	
13 Mme BRANGER Josette	
14 M. MEUNIER Thierry	
15 Mme ROUX Pierrette	
16 M. MARTIN Jacky	
17 Mme DEMANGE Monique	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 332 - Varennes-Changy

Candidat au conseil
communautaire

02 Ensemble Autrement.

1 M. CHARENTON Jean-Marie	Oui
2 Mme TURBEAUX Josseline	Oui
3 M. BOUWYN Marc	Oui
4 Mme MOREIRA Gwenaëlle	Oui
5 M. GREAU Alain	
6 Mme JUNGER Sophie	
7 M. POUET Christophe	
8 Mme MORIN Marina	
9 M. BOICHÉ Stéphane	
10 Mme DROUIN Noëline	
11 M. THOËR Jean-Philippe	
12 Mme REIGNER-PETERS Angélique	
13 M. CHALIFOUR Christian	
14 Mme COSNARD Angélique	
15 M. ROCHE Maximilien	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Villemandeur,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Villemandeur**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	ENSEMBLE POUR VILLEMANDEUR	M. André PRIGENT
2	VILLEMANDEUR AVEC VOUS	Mme Catherine ADRIEN-CAMUS
3	VILLEMANDEUR VILLE D'AVENIR	Mme Denise SERRANO

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Villemandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 338 - Villemandeur

Candidat au conseil
communautaire

01 ENSEMBLE POUR VILLEMANDEUR

1 M. PRIGENT André	Oui
2 Mme DOUCET Denise	Oui
3 M. GUIRAUD Laurent	Oui
4 Mme LEQUER Fanny	Oui
5 M. PRIOU Eric	Oui
6 Mme DUCHESNE Adeline	Oui
7 M. NAVARD Eric	Oui
8 Mme BALOCHE Nicole	
9 M. BROC Philippe	
10 Mme HUREAU Emelyne	Oui
11 M. EGEE Mathias	
12 Mme FOURURE Chantal	
13 M. VERHEYLEWEGEM Nicolas	
14 Mme KHALFA Sadiha	
15 M. BRISPOT David	
16 Mme LIGER Sylvette	
17 M. DA SILVA Eddy	
18 Mme JABER Amal	
19 M. SOUSTIEL Arnaud	
20 Mme TRAORE Véronique	
21 M. THIERRY Yannick	
22 Mme FRANÇOIS Céline	
23 M. PRZYBYLINSKI Richard	
24 Mme GAUTHIER Catherine	
25 M. MARION Philippe	
26 Mme JOSEPH Camille	
27 M. PELLETIER Laurent	
28 Mme BAUER Sarah	
29 M. VINCENT Mickaël	
30 Mme MATSCHEK Astrid	
31 M. MALCOEFFE Claude	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 338 - Villemandeur

Candidat au conseil
communautaire

02 VILLEMANDEUR AVEC VOUS

1 Mme ADRIEN-CAMUS Catherine	Oui
2 M. LOMBARD Daniel	Oui
3 Mme DESCHAMPS Véronique	Oui
4 M. HARRY Claude	Oui
5 Mme QUENET Florence	Oui
6 M. ROY Christophe	
7 Mme OUCHAKOFF Angélique	
8 M. FOUCHET Joël	Oui
9 Mme PUYSEGUR Marie-Claude	Oui
10 M. PAPIER Loïc	Oui
11 Mme BOLAC Aurélie	
12 M. MAY Gilles	
13 Mme PUCHE Sophie	
14 M. SAVATON François	
15 Mme SAGAR Deborah	
16 M. MERKAL Youcef	
17 Mme RAPENNE Cindy	
18 M. BURAT André	
19 Mme POINT Colette	
20 M. GRESPIER Emile	
21 Mme BAUDOIN Catherine	
22 M. CHÉRON Jean-Philippe	
23 Mme DELAMARE Laura	
24 M. BAUDOIN Jacki	
25 Mme BOURGUIN Edith	
26 M. PALIERNE Sébastien	
27 Mme MAGALDI Charlène	
28 M. VANNIER Bernard	
29 Mme LINDON Nicole	
30 M. LEDEY François	
31 Mme BIGUET Joëlle	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 338 - Villemandeur

Candidat au conseil
communautaire

03 VILLEMANDEUR VILLE D'AVENIR

1 Mme SERRANO Denise	Oui
2 M. TOURATIER Claude	Oui
3 Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte	Oui
4 M. COULON François	Oui
5 Mme PASQUET Christine	Oui
6 M. SIMON Patrice	Oui
7 Mme GANNAT Fanny	Oui
8 M. DUPORT Jean-François	Oui
9 Mme SALIS Alexandra	
10 M. DEPOND Jean-Michel	
11 Mme CHARLET Audrey	
12 M. MASSONNEAU Philippe	
13 Mme MEUNIER Sylvie	
14 M. MAHÉ Bernard	
15 Mme CANGE Josiane	
16 M. MICHELAT Jean-François	
17 Mme LECONTE Catherine	
18 M. LEMAIRE Jean-Claude	
19 Mme BELLOT Élisabeth	
20 M. LINARD Alain	
21 Mme DE MEDTS Michelle	
22 M. PELLETIER Alain	
23 Mme PERRIGAULT Flora	
24 M. NICOLEAUD Jean-Claude	
25 Mme LOURENÇO Nelly	
26 M. FLEURIET Gilles	
27 Mme REBY Marie-Claude	
28 M. ESCUDIÉ Jacques	
29 Mme LOURENÇO Chloé	

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE
fixant, pour la commune de Vimory,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2020 fixant les délais et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées dans les communes de 1000 habitants et plus,

Sur la proposition du Secrétaire Général par intérim de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de **Vimory**, comme suit :

N° du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Bien vivre à Vimory	Mme Valérie BASCOP

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Sous-préfet de Montargis ainsi que le maire de la commune de Vimory sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2020
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Signé : Isabelle BEZARD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

– un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 181 rue de Bourgogne – 45 042 Orléans cedex ;

– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 345 - Vimory

Candidat au conseil
communautaire

01 Bien vivre à Vimory

- 1 Mme BASCOP Valérie
- 2 M. CHAMPION Patrick
- 3 Mme COUSIN Dominique
- 4 M. DUMAS Denis
- 5 Mme JAHIER Pascale
- 6 M. LETELLIER Vincent
- 7 Mme CHAPIER Myriam
- 8 M. VOLFF Jean-Claude
- 9 Mme COGNET Jacqueline
- 10 M. COLLARD Laurent
- 11 Mme METIER Françoise
- 12 M. POGER Sébastien
- 13 Mme ANDRÉ Béata
- 14 M. MASSON Christophe
- 15 Mme KACZMAREK Anne-Marie

Oui
Oui

Préfecture du Loiret

45-2020-02-28-003

Arrêtés fixant l'état des listes de candidats aux élections
municipales et communautaires du 15 mars 2020 pour
l'arrondissement de Pithiviers

*Arrêtés fixant l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15
mars 2020 pour l'arrondissement de Pithiviers*

ARRETE
fixant, pour la commune d'ASCHERES-LE-MARCHÉ,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020



Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune d'Aschères-le-Marché, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	«Unis pour Aschères »	M. DESCHAMPS Jean-Pierre

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, la sous-préfète de Pithiviers ainsi que le maire de la commune d'Aschères-le-Marché sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pithiviers, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Pithiviers

Signé : Nadine MONTEIL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 009 - Aschères-le-Marché

Candidat au conseil
communautaire

UNIS POUR ASCHÈRES

1 M. DESCHAMPS Jean-François	Oui
2 Mme JOHANET-FOURAGE Marlène	Oui
3 M. LEGENDRE Christian	Oui
4 Mme JOHANET Cécilia	
5 M. TAFFOUREAU Michel	
6 Mme BODET Françoise	
7 M. HAMONIERE Dany	
8 Mme GILLET Martine	
9 M. GUÉRIN Serge	
10 Mme AVILES Maïté	
11 M. CAILLETTE Thierry	
12 Mme PEUGNET Valérie	
13 M. TAINÉ Jérémy	
14 Mme LE DU Lise	
15 M. VAPPEREAU François	
16 Mme DOMEJEAN Blandine	
17 M. SPÉCIEL Daniel	

ARRETE
fixant, pour la commune d'ASCOUX,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020



Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune d'Ascoux, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	«Ensemble pour Ascoux »	Mme BARRAULT Brigitte

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, la sous-préfète de Pithiviers ainsi que le maire de la commune d'Ascoux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pithiviers, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Pithiviers

Signé : Nadine MONTEIL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 010 - Ascoux

Candidat au conseil
communautaire

ENSEMBLE POUR ASCOUX

- 1 Mme BARRAULT Brigitte
- 2 M. GAUDET Marc
- 3 Mme GIROUD Katia
- 4 M. PERRIER Didier
- 5 Mme REPINCAY Evelyne
- 6 M. GUIARD Christophe
- 7 Mme COTRET Christelle
- 8 M. DANIZEL Alain
- 9 Mme MAITE Gwennaelle
- 10 M. DESROZIERS Maxime
- 11 Mme SOURCEAU Anita
- 12 M. GRIVOT Denis
- 13 Mme MONCHY Laurence
- 14 M. IVARS Guillaume
- 15 Mme FILIN Lovely

Oui
Oui
Oui

ARRETE
fixant, pour la commune de BAZOCHES-LES-GALLERANDES,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020



Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de Bazoches-les-Gallerandes, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	«Bazoches-Izy Ensemble pour l'avenir »	M. CHACHIGNON Alain

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, la sous-préfète de Pithiviers ainsi que le maire de la commune de Bazoches-les-Gallerandes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pithiviers, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Pithiviers

Signé : Nadine MONTEIL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 025 - Bazoches-les-Gallerandes

Candidat au conseil
communautaire

Bazoches-Izy Ensemble pour l'avenir

1 M. CHACHIGNON Alain	Oui
2 Mme CHATELAIN Danielle	Oui
3 M. LEBRET Olivier	Oui
4 Mme DECOUX Annick	Oui
5 M. THIBAUT Serge	Oui
6 Mme GAZANGEL Emmanuelle	Oui
7 M. DEBORD Jean-Pierre	Oui
8 Mme MARTINS Rosa	Oui
9 M. PESTIE Cédric	
10 Mme AUVRAY Gaëlle	
11 M. MAINEMARE Guillaume	
12 Mme LHOSTE Emilie	
13 M. PHELUT Jean-Marc	
14 Mme MARINVAL Marie-Christine	
15 M. SERGENT Hugues	
16 Mme GUENAND Mélanie	
17 M. BERNARD Cédric	
18 Mme CORNET Laetitia	
19 M. ARNAULT Claude	
20 Mme CHARDON Axelle	
21 M. BEAUD'HUY Jean-Louis	

ARRETE
fixant, pour la commune de BEAUNE-LA-ROLANDE,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020



Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de Beaune-la-Rolande, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	«Agir ensemble pour le Beaunois »	M. MASSON Michel
2	« Beaune-la-Rolande au coeur de nos actions »	M. RENUCCI Claude

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, la sous-préfète de Pithiviers ainsi que le maire de la commune de Beaune-la-Rolande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pithiviers, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Pithiviers

Signé : Nadine MONTEIL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 030 - Beaune-la-Rolande

Candidat au conseil
communautaire

AGIR ENSEMBLE POUR LE BEAUNOIS

1 M. MASSON Michel	Oui
2 Mme POMMIER Florence	Oui
3 M. JASSELIN Didier	Oui
4 Mme DURAND Annabelle	Oui
5 M. DOUILLOT Olivier	Oui
6 Mme SAURA-SAEZ Nathalie	
7 M. FOURNIER Jean-Marie	
8 Mme POLAERT Agnes	
9 M. GASQUÈRES Jean-Louis	
10 Mme TARDY Caroline	
11 M. HERENT Luc	
12 Mme RASLE Frédérique	
13 M. JONDOT Aymeric	
14 Mme BERTHEMET Patricia	
15 M. LAMOITIER Jean-Pierre	
16 Mme LE GALLOU Marie-Paule	
17 M. DELVAUX Romuald	
18 Mme DESPRÉS Laurence	
19 M. MORIN Maxime	
20 Mme LAMOTHE Isabelle	
21 M. DERUYTÈRE Vincent	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 030 - Beaune-la-Rolande

Candidat au conseil
communautaire

BEAUNE-LA-ROLANDE AU COEUR DE NOS ACTIONS

1 M. RENUCCI Claude	Oui
2 Mme FERY Marie-Laure	Oui
3 M. RICHARD Jean	Oui
4 Mme DURAND Bernadette	Oui
5 M. HURE Jean-Christophe	Oui
6 Mme PERRET Yolande	
7 M. BARNAULT Jean-Pierre	
8 Mme SEGUIN Brigitte	
9 M. CUMENAL Jean-Paul	
10 Mme PREVOST Céline	
11 M. BOURILLON Raymond	
12 Mme PERTUISOT Catherine	
13 M. BARRAULT Pierre-Jean	
14 Mme POIRIER Sandrine	
15 M. POISSON Laurent	
16 Mme BARREAU Sylvie	
17 M. PUISAIS Cédric	
18 Mme PERICAT Liliane	
19 M. RIOU Ronan	

ARRETE
fixant, pour la commune de BOISCOMMUN,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020



Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de Boiscommun, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	«un avenir ensemble »	M.BELLOEIL Laurent
2	« Ensemble pour l'avenir de Boiscommun-Che-mault »	M.DESBOIS Jean-Marie

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scru-

tin.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, la sous-préfète de Pithiviers ainsi que le maire de la commune de Boiscommun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pithiviers, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Pithiviers

Signé : Nadine MONTEIL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

*- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).*

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 035 - Boiscommun

Candidat au conseil
communautaire

Un Avenir Ensemble

- 1 **M. BELLOEIL Laurent**
- 2 **Mme CLAISSE Yasmine**
- 3 **M. FROELICHER Claude**
- 4 Mme SAVIGNY Edith
- 5 M. RATURAS Remy
- 6 Mme NABAIS Sandra
- 7 M. LEFEVRE Jean-Michel
- 8 Mme GRESSIER Maryse
- 9 M. LESSEUR Alain
- 10 Mme DEMAILLY Catherine
- 11 M. DESPRES Guy
- 12 Mme MARECHAL Cécile
- 13 M. LELONG Jean-François
- 14 Mme GAUTHIER Josiane
- 15 M. SALMON Michel
- 16 Mme LESSEUR Evelyne
- 17 M. NABAIS Philippe

Oui
Oui
Oui

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 035 - Boiscommun

Candidat au conseil
communautaire

ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE BOISCOMMUN-CHEMAULT

1 M. DESBOIS Jean-Marie

Oui

2 Mme POMMIER Marie-Thérèse

Oui

3 M. BERGER Christian

Oui

4 Mme MENARD Sylvie

5 M. LESSEUR Eric

6 Mme CHATELIER Karine

7 M. BALANÇON Francis

8 Mme BERRUET Monique

9 M. CHARRIER Julien

10 Mme DE SA Isabelle

11 M. PELLETIER Alain

12 Mme GRILLON Sylviane

13 M. CICCIO Grégoire

14 Mme LE GAL Virginie

15 M. KOLODZIEJ Jean-Marie

ARRETE
fixant, pour la commune de BOYNES,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020



Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de Boynes, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	«Boynes notre village»	M.BARJONET Thierry
2	« Vivre ensemble à Boynes »	M.RUFFIE Gilles

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, la sous-préfète de Pithiviers ainsi que le maire de la commune de Boynes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pithiviers, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Pithiviers

Signé : Nadine MONTEIL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 050 - Boynes

Candidat au conseil
communautaire

BOYNES NOTRE VILLAGE

1 M. BARJONET Thierry	Oui
2 Mme VALLOIS Barbara	Oui
3 M. BREGEAT Alexandre	
4 Mme GADET Herveline	
5 M. THIERRY Christophe	Oui
6 Mme LELIEVRE Valérie	
7 M. ROUSSEAU Narcisse	
8 Mme GRIGNON Nelly	
9 M. DECROI Jean-Claude	
10 Mme TOGNI Séverine	
11 M. BARC Jean-Michel	
12 Mme BUNEA Tiffany	
13 M. MENAGER Didier	
14 Mme CHARAMON Jocelyne	
15 M. GUAIGNIER Guy	
16 Mme TESSIER Jocelyne	
17 M. DUVERGER Bruno	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 050 - Boynes

Candidat au conseil
communautaire

VIVRE ENSEMBLE A BOYNES

- 1 M. RUFFIE Gilles
- 2 Mme LEBLANC Gwenola
- 3 M. LAMOTTE Philippe
- 4 Mme HOFFBECK Marie-Noel
- 5 M. LEROY Hervé
- 6 Mme GAUTHIER Nicole
- 7 M. LERAY Gérard
- 8 Mme BUIZARD Coralie
- 9 M. MENIGAULT Laurent
- 10 Mme SCHAEFFER Caroline
- 11 M. LANGUILLE Jean-François
- 12 Mme BOURGIS Stephanie
- 13 M. BRIERRE Rémy
- 14 Mme HAZEBROUCK Nadege
- 15 M. BOUTIN Sebastien

Oui
Oui
Oui

ARRETE
fixant, pour la commune de CHILLEURS-AUX-BOIS,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020



Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de Chilleurs-aux-Bois, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	«Engageons nous ensemble pour Chilleurs aux Bois»	M.LEGRAND Gérard

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, la sous-préfète de Pithiviers ainsi que le maire de la commune de Chilleurs-aux-Bois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pithiviers, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Pithiviers

Signé : Nadine MONTEIL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 095 - Chilleurs-aux-Bois

Candidat au conseil
communautaire

ENGAGEONS NOUS ENSEMBLE POUR CHILLEURS AUX BOIS

1 M. LEGRAND Gérard	Oui
2 Mme DENIAU Evelyne	Oui
3 M. COLMAN Philippe	Oui
4 Mme BARBIER Cathy	Oui
5 M. TARRON Bernard	
6 Mme GRESTEAU Claire	
7 M. BOUCHERY Arnaud	
8 Mme KALINOWSKI Nelly	
9 M. BOUDIN Sébastien	
10 Mme LE GOVIC Karine	
11 M. DELARUE Michaël	
12 Mme LORENTZ Caroline	
13 M. GOBERT Aurélien	
14 Mme PELLETIER Aurélie	
15 M. PIEDOUX Gilles	
16 Mme PIGEAU Delphine	
17 M. SERGENT Nicolas	
18 Mme RENAUD Marie-Pierre	
19 M. TOURNON Eric	
20 Mme PERON Emilienne	
21 M. VALLEE Richard	

ARRETE
fixant, pour la commune de DADONVILLE,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020



Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de Dadonville, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	«Agir ensemble pour Dadonville»	Mme CHARVIN Evelyne
2	« Dadonville autrement »	M.DAMION Patrick

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, la sous-préfète de Pithiviers ainsi que le maire de la commune de Dadonville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pithiviers, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Pithiviers

Signé : Nadine MONTEIL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 119 - Dadonville

Candidat au conseil
communautaire

AGIR ENSEMBLE POUR DADONVILLE

1 Mme CHARVIN Evelyne	Oui
2 M. LOUBIÉ Jean-Paul	Oui
3 Mme CHAMARD Sophie	Oui
4 M. VICECONTI Pierre	
5 Mme JACINTO Dolores	
6 M. THARIOT Guy	
7 Mme LEGRAND Valérie	
8 M. BONILLO Jean-Pierre	Oui
9 Mme NGOUA NGOUA Adele	Oui
10 M. DELTEIL Laurent	
11 Mme MERCIER Chantal	
12 M. BACHELET Raynald	
13 Mme VERSTRAETE Laëtitia	
14 M. MEZIANE Jean-Pierre	
15 Mme BIBOLLET Christine	
16 M. BERTHIER Renaud	
17 Mme CAULIER Christiane	
18 M. BÂ Saïdou	
19 Mme CACHON Carole	
20 M. THARIOT Didier	
21 Mme LEPAPE Danny	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 119 - Dadonville

Candidat au conseil
communautaire

Dadonville Autrement

1 M. DAMION Patrick	Oui
2 Mme BERTHIER Catherine	Oui
3 M. MARTINS Jean-Christophe	Oui
4 Mme SAAVEDRA Martine	Oui
5 M. VILLENEUVE Rémy	Oui
6 Mme SAGNOU Assétou	
7 M. CREPIN Alexandre	
8 Mme DESTAS Arlette	
9 M. BATANTOU Gordinel	
10 Mme BARANTON Edmonde	
11 M. MEDJKOUNE Ahmed	
12 Mme LUCHE Anita	
13 M. VINCENT Sébastien	
14 Mme GRISON Veronique	
15 M. FERNANDEZ Didier	
16 Mme HEDOT Karine	
17 M. AYRAULT Claude	
18 Mme BOUVRY Guiliana	
19 M. THARIOT Francis	
20 Mme MARTINS Geraldine	
21 M. PROBST Michel	

ARRETE
fixant, pour la commune de LE MALESHERBOIS,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020



Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de Le Malesherbois, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	« Ensemble pour le Malesherbois »	Mme GAURAT Hervé
2	« Le Malesherbois avec vous j'y crois »	M. MOISY Bernard
3	« Le Malesherbois d'abord »	M. COLIN Sébastien

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, la sous-préfète de Pithiviers ainsi que le maire de la commune de Le Malesherbois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pithiviers, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Pithiviers

Signé : Nadine MONTEIL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 191 - Le Malesherbois

Candidat au conseil
communautaire

ENSEMBLE POUR LE MALESHERBOIS

1 M. GAURAT Hervé	Oui
2 Mme PASQUET Joëlle	Oui
3 M. BERCHER Fabien	Oui
4 Mme DAUVILLIERS Delmira	Oui
5 M. CHANCLUD Dominique	Oui
6 Mme SONATORE Sandrine	Oui
7 M. DELMOND Franck	Oui
8 Mme BERTHELOT Christine	Oui
9 M. GUERIN Michel	Oui
10 Mme SABY Cécile	Oui
11 M. BOUTEILLE Erick	Oui
12 Mme BERTHELOT Isabelle	Oui
13 M. GIRARD Jean-Paul	Oui
14 Mme BISON Catherine	Oui
15 M. MATIGNON François	Oui
16 Mme PIEDFERRE Fabienne	Oui
17 M. SENET Daniel	Oui
18 Mme BAFFOY Evelyne	Oui
19 M. FAURIE Michel	
20 Mme NOVAN Martine	
21 M. POINCLOUX Maxime	
22 Mme QUEMENER Amandine	
23 M. BEVILLARD Hugues	
24 Mme MARTIN Patricia	
25 M. DELMAS Flavien	
26 Mme MEIGNANT Sylvie	
27 M. BEAUVALLET Florent	
28 Mme LONGCHAMP Christiane	
29 M. MARTIN Eric	
30 Mme MATONDO Derline	
31 M. BOUCHET Jean-Pierre	
32 Mme PIAU Chantal	
33 M. MARCHAND Cédric	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 191 - Le Malesherbois

Candidat au conseil
communautaire

LE MALESHERBOIS AVEC VOUS J'Y CROIS

1 M. MOISY Bernard	Oui
2 Mme BECHU Isabelle	Oui
3 M. CATINAT Thierry	Oui
4 Mme ROSSI Monique	Oui
5 M. LANGEVIN Guy	Oui
6 Mme LACHAUD Maximilienne	Oui
7 M. GUASTALLI Antoine	Oui
8 Mme DELAVEAU Fabienne	Oui
9 M. DAZI Omar	Oui
10 Mme SIMON Catherine	Oui
11 M. SALVE Eric	Oui
12 Mme REGNIER Anne-Marie	Oui
13 M. LEDUR Alain	Oui
14 Mme BOSSENEC Estelle	Oui
15 M. REGNIER François	Oui
16 Mme CHARBIT Brigitte	Oui
17 M. DE LAFORCADE Thomas	Oui
18 Mme BOSRAMIER Amélie	Oui
19 M. AMANY N' Guessan Jean-Luc	
20 Mme SAHLI Dina	
21 M. NAUDIN Thomas	
22 Mme MOISY Solène	
23 M. SZEKANY Thibaud	
24 Mme FARGEOT Maryvonne	
25 M. ELKHAYATI Abdellah	
26 Mme ANDAHMOU Naïma	
27 M. ROUVEURE Jacques	
28 Mme WILLEMOTTE Aurélie	
29 M. SAILLANT Patrick	
30 Mme NOGARET Marie	
31 M. BOURREAU Michel	
32 Mme LE GAL Malika	
33 M. GAUCHER Denis	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 191 - Le Malesherbois

Candidat au conseil
communautaire

LE MALESHERBOIS D'ABORD

1 M. COLIN Sébastien	Oui
2 Mme BERTHELOT Heidi	Oui
3 M. LAROCHE Pierre	Oui
4 Mme ROULLET Dominique	Oui
5 M. CIRET Anthony	Oui
6 Mme MESNIL Annie	Oui
7 M. LEGAY Vincent	Oui
8 Mme PHEULPIN Isabelle	Oui
9 M. JOUSSON Thierry	Oui
10 Mme WOIFFLARD Noelle	Oui
11 M. DIDELOT Guillaume	Oui
12 Mme GRAS Valérie	Oui
13 M. MANIAK David	Oui
14 Mme BAUDOIN Dominique	Oui
15 M. GLACE Luc	Oui
16 Mme CHEVALIER Dorothe	Oui
17 M. PROUX Michael	Oui
18 Mme ALVES Sylvie	Oui
19 M. GIRARD Patrick	
20 Mme BARAO FERREIRA Christelle	
21 M. DAVIAUD Christian	
22 Mme BOVA Aurore	
23 M. LEBLANC Christian	
24 Mme TERRASSE Véronique	
25 M. SOUSA Oscar	
26 Mme VELLERET Marie-José	
27 M. DEGRAEVE Sylvain	
28 Mme CHAUDRON Céline	
29 M. MENOTTI Alain	
30 Mme CRESSANT Colette	
31 M. HOUDOUX William	
32 Mme LEPAGE Agata	
33 M. GOURBY Bruno	

ARRETE
fixant, pour la commune de NIBELLE,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020



Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de Nibelle, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	«Nibelle avec vous »	Mme RAGOBERT Catherine

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, la sous-préfète de Pithiviers ainsi que le maire de la commune de Nibelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pithiviers, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Pithiviers

signé : Nadine MONTEIL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 228 - Nibelle

Candidat au conseil
communautaire

NIBELLE AVEC VOUS

1 Mme RAGOBERT Catherine

Oui

2 M. DUVERGER Thibaud

Oui

3 Mme CHEVALIER Sandrine

Oui

4 M. BERTRAND Gilles

5 Mme POTIER - CARRASCO Nathalie

6 M. SAUVAGE Pascal

7 Mme TANCREZ Emilie

8 M. GAUME Stéphane

9 Mme LESSEUR Mélanie

10 M. TRINQUET Benoît

11 Mme GENERALI Cécile

12 M. MERCIER Thierry

13 Mme GERMAIN Angélique

14 M. DELAPLANCHE André

15 Mme SAUVERVALD Sylviane

ARRETE
fixant, pour la commune d'OUTARVILLE,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020



Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune d'Outarville, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	« L'outarvillois »	M. CHAMBRIN Michel
2	«En cohésion avec vous »	Mme DELBECQ Stelly
3	«L'outarvillois gagnant »	Mme FOUCHER Mauricette

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, la sous-préfète de Pithiviers ainsi que le maire de la commune d'Outarville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pithiviers, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Pithiviers

Signé : Nadine MONTEIL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 240 - Outarville

Candidat au conseil
communautaire

L'OUTARVILLOIS

1 M. CHAMBRIN Michel	Oui
2 Mme LACOMBE Roselyne	Oui
3 M. VILLARD André	Oui
4 Mme IMBAULT Chantal	Oui
5 M. CHAIN Daniel	Oui
6 Mme LIDDELL Anne-Marie	Oui
7 M. GUERTON Bernard	Oui
8 Mme ANTUNES Isabelle	
9 M. ROBBE Christophe	
10 Mme CHARPENTIER Estelle	
11 M. DEFAYE Michel	
12 Mme DUPUIS Christine	
13 M. HAUTERVILLE Olivier	
14 Mme HAMON Priscilla	
15 M. ROUILLON Christophe	
16 Mme MESBAH Ouardia	
17 M. BOURIEZ Sylvain	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 240 - Outarville

Candidat au conseil
communautaire

EN COHESION AVEC VOUS

1 Mme DELBECQ Stelly	Oui
2 M. NAUDET Sylvain	Oui
3 Mme LALUCQUE Beatrice	Oui
4 M. VERMANDE Eric	Oui
5 Mme MOUEZA Christiane	Oui
6 M. ROMANET Eric	Oui
7 Mme FICHANT Julie	
8 M. EVRAS Laurent	
9 Mme MOREL Amelie	Oui
10 M. LHUILLERY Mickael	
11 Mme DAVID Gwendoline	
12 M. LOZACH Jean-Marie	
13 Mme BARRAULT Martine	
14 M. ROY Vincent	
15 Mme BARRET Aurore	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 240 - Outarville

Candidat au conseil
communautaire

L'OUTARVILLOIS GAGNANT

1 Mme FOUCHER Mauricette	Oui
2 M. DARBLAY Jean-Louis	Oui
3 Mme ROGER Nathalie	Oui
4 M. DUPLAIN Yves	Oui
5 Mme DROUET Magali	Oui
6 M. FOUCHER Bruno	Oui
7 Mme ALEXANDRE Noémie	Oui
8 M. BOUDET Yanick	
9 Mme TROUTIER Christine	
10 M. PELTIER Stéphane	
11 Mme GRISET Angélique	
12 M. LONGUET Grégory	
13 Mme BLONDEEL Katia	
14 M. AUBIN Francis	
15 Mme LOPEZ Alexandra	
16 M. CHARTON Jonathan	
17 Mme LEROY Aurélie	

ARRETE
fixant, pour la commune de PITHIVIERS,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020



Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de Pithiviers, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	« Pithiviers au cœur »	M. BUIZARD BLONDEAU Maxime
2	« Tous citoyens : Réussir pour Pithiviers »	M. NOLLAND Philippe
3	« Agir ensemble et maintenant »	M. MASSON Clément
4	« Pithiviers maison commune »	M. STROMBONI Thierry
5	« Créons un avenir pour Pithiviers »	M. SIMONET Christophe

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, la sous-préfète de Pithiviers ainsi que le maire de la commune de Pithiviers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pithiviers, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Pithiviers

Signé : Nadine MONTEIL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 252 - Pithiviers

Candidat au conseil
communautaire

PITHIVIERS AU COEUR

1 M. BUIZARD BLONDEAU Maxime	Oui
2 Mme BÉVIÈRE Monique	Oui
3 M. GAUDRON Pascal	Oui
4 Mme PINÇON Chantal	Oui
5 M. ANDRÉAULT Clément	Oui
6 Mme VILLETTE Valérie	Oui
7 M. SZWED Fabien	Oui
8 Mme KRYSA Karmen	Oui
9 M. LEITAO Pedro	Oui
10 Mme BELLAMY-RUSSEIL Murielle	Oui
11 M. DA ROCHA Edouard	Oui
12 Mme VIGIER-CARIDI Natalie	Oui
13 M. LAZAZGA Mohamed	Oui
14 Mme DONNADIEU Françoise	Oui
15 M. HOAREAU Frédéric	Oui
16 Mme DEMONCHEAUX Michaëlle	Oui
17 M. GERVAIS Thierry	Oui
18 Mme BARIAUD Sandra	
19 M. KAPPELI Guillaume	
20 Mme LEGRAND Émilie	
21 M. BOUDY Laurent	
22 Mme ADAO Lourdes	
23 M. LAURENCE Stanislas	
24 Mme MAMPUYA Nohemie	
25 M. CLUZEAUD Stéphane	
26 Mme BACHE Maëlie	
27 M. BARRÉ Michel	
28 Mme FOUCAULT Virginie	
29 M. NGUYEN Jonathan	
30 Mme RZEZNIK Françoise	
31 M. THIERRY Jean-Louis	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 252 - Pithiviers

Candidat au conseil
communautaire

Tous Citoyens : Réussir pour Pithiviers

1 M. NOLLAND Philippe	Oui
2 Mme LAMOTTE Claire	Oui
3 M. BROSSE Anthony	Oui
4 Mme HINCKY Françoise	Oui
5 M. AFACAN Ercan	Oui
6 Mme TABABI Nadia	Oui
7 M. SOUILAH Mohammed	Oui
8 Mme JORY Françoise	Oui
9 M. LANGUILLE Dominique	Oui
10 Mme LEVEQUE Marie-Claire	Oui
11 M. RUBICONDO Yves	Oui
12 Mme DOUELLE Nadine	Oui
13 M. CHENE Pascal	Oui
14 Mme LIGER Laurette	Oui
15 M. BURGEVIN Philippe	Oui
16 Mme SY Fatimata	Oui
17 M. BRETON Erwann	Oui
18 Mme PITA Elise	
19 M. MAUSSION Joël	
20 Mme VINCENT Céline	
21 M. METIN Hasan	
22 Mme ECHIH Khadijia	
23 M. DUPEYRON Pascal	
24 Mme MICHEL Valérie	
25 M. SOEURN Chhin	
26 Mme BAKOKA Bienvenue	
27 M. BOJARSKI Maciej	
28 Mme BRETONNEAU Christelle	
29 M. ROCHA Raphael	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 252 - Pithiviers

Candidat au conseil
communautaire

AGIR ENSEMBLE ET MAINTENANT

1 M. MASSON Clément	Oui
2 Mme OLLIVE Charlotte	Oui
3 M. TERTER Christian	Oui
4 Mme FLAHAUT Liliana	Oui
5 M. BELKESSA Noël	Oui
6 Mme PLETS-DUGUET Emmeline	Oui
7 M. MABROUK Abdessamad	Oui
8 Mme GRIMMER Elisa	Oui
9 M. RAMIREZ Marc-Sébastien	Oui
10 Mme TABOULET Morgane	Oui
11 M. LIGER Éric	Oui
12 Mme MARTINS Hélène	Oui
13 M. PEREZ Olivier	Oui
14 Mme GIROUX Laurie	Oui
15 M. GENOU Claude	Oui
16 Mme RADOVANOVIC Ivana	Oui
17 M. FATH Imade	Oui
18 Mme GIRERD Monique	
19 M. TASDEMIR Emre	
20 Mme AMARANTHE Béatrice	
21 M. LEMAIRE Guillaume	
22 Mme BRISSON Mélanie	
23 M. ANDRÉ Jean-René	
24 Mme DE CARVALHO Victoria	
25 M. BROUSSELLE Eirik	
26 Mme ROCHE Madeleine	
27 M. MOREAU Cédric	
28 Mme AZEVEDO Fatima	
29 M. PAJON Sébastien	
30 Mme MENARD Aurélie	
31 M. SEPCHAT Florian	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 252 - Pithiviers

Candidat au conseil
communautaire

PITHIVIERS MAISON COMMUNE

1 M. STROMBONI Thierry	Oui
2 Mme MARTIN Véronique	Oui
3 M. DOUARD Olivier	Oui
4 Mme ZUIN Leslie	Oui
5 M. ZAAF Mohamed	Oui
6 Mme ROUGERIE Anne-Lise	Oui
7 M. CHERCHOUR Amaury	Oui
8 Mme EBIBAL Aylin	Oui
9 M. LIM Keng Ang	Oui
10 Mme DROUARD Carole	Oui
11 M. ESTEFFE Pierre	Oui
12 Mme EL FDALI Hayat	Oui
13 M. HUGEZ Hugues	Oui
14 Mme LÉPINET Nathalie	Oui
15 M. SERGENT Frédéric	Oui
16 Mme LANDRY Noémie	Oui
17 M. LE DANVIC Guy	Oui
18 Mme LEOTARD Dominique	
19 M. PAZOUR Allain	
20 Mme GIRARD Michèle	
21 M. FORMONT Alain	
22 Mme POINTEAU Annick	
23 M. COLLIN Christophe	
24 Mme DECOBERT Jeanne	
25 M. LAIRE Pierre	
26 Mme YUCEL Imran	
27 M. BALANÇON Maurice	
28 Mme BOIDOT-FORGET Fabienne	
29 M. BEAUVALLET Didier	
30 Mme FAUVIN Annie	
31 M. GERMAIN Jean-Baptiste	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 252 - Pithiviers

Candidat au conseil
communautaire

CREONS UN AVENIR POUR PITHIVIERS

1 M. SIMONET Christophe	Oui
2 Mme THEVENIN Florbela	Oui
3 M. COUPE Jean-Jacques	Oui
4 Mme MEUNIER Anne-Laure	Oui
5 M. GUTTIN Gilbert	Oui
6 Mme GUIMON Marie-Christine	Oui
7 M. BROCHOT Pierre	Oui
8 Mme PIN BADRI Leila	Oui
9 M. PURENNE Philippe	Oui
10 Mme AZIZ Nissrine	Oui
11 M. MALARD Jean-Pierre	Oui
12 Mme AUBERT Angélique	Oui
13 M. RACAULT Frédéric	Oui
14 Mme STRALEN Ginette	Oui
15 M. MALARD Sebastien	Oui
16 Mme PEDRAO Patricia	Oui
17 M. AUBERT Denis	Oui
18 Mme ROZUM Elisabeth	
19 M. DEVULDER Léo	
20 Mme RABOURDIN Pegie	
21 M. TANKOUA Guy Charly	
22 Mme CONQUET Myriam	
23 M. GOBERT Charly	
24 Mme VOITURIN Henriette	
25 M. NZIECKI Theo	
26 Mme VIVIER Nicole	
27 M. LACOMERE Christophe	
28 Mme FLAMENT Christine	
29 M. OUTAJ Ahmed	
30 Mme BEAUDOIN Monique	
31 M. HANNEQUIN Stéphane	

ARRETE
fixant, pour la commune de PITHIVIERS-LE-VIEIL,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020



Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de Pithiviers-le-Vieil, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	« Agir ensemble pour Pithiviers-le-Vieil et Bouzonville en Beauce »	M. CHALINE Philippe

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, la sous-préfète de Pithiviers ainsi que le maire de la commune de Pithiviers-le-Vieil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pithiviers, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Pithiviers

Signé : Nadine MONTEIL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 253 - Pithiviers-le-Vieil

Candidat au conseil
communautaire

AGIR ENSEMBLE POUR PITHIVIERS-LE-VIEIL ET BOUZONVILLE EN BEAUCE

1 M. CHALINE Philippe	Oui
2 Mme LOISEAU Marie-Claude	Oui
3 M. LE BORGNE Guy	Oui
4 Mme CHARBONNIER Martine	Oui
5 M. RIBEAUCOURT Pascal	
6 Mme CHAVANNEAU Frédérique	
7 M. LAIZEAU Boris	
8 Mme BORÉ Laura	
9 M. BELLEC David	
10 Mme DEROUET Hélène	
11 M. COLLEAU Olivier	
12 Mme IVALDI Emanuelle	
13 M. HUBEAU Alain	
14 Mme JACQUET Christelle	
15 M. LANGUILLE François	
16 Mme PERON Corinne	
17 M. MÉNARD Eric	
18 Mme SURATEAU Céline	
19 M. PELLERIN Cyril	
20 Mme BONNEAU Anne	
21 M. PERRETIN Jean-François	

ARRETE
fixant, pour la commune de PUISEAUX,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020



Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de Puiseaux, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	« Avançons ensemble »	M. POUGAT Patrick
2	« Nouvel horizon »	Mme HERBLOT Marie-Claude

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, la sous-préfète de Pithiviers ainsi que le maire de la commune de Puiseaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pithiviers, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Pithiviers

Signé : Nadine MONTEIL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 258 - Puiseaux

Candidat au conseil
communautaire

AVANÇONS ENSEMBLE

1 M. PUGAT Patrick	Oui
2 Mme BAINARD Corinne	Oui
3 M. NAULEAU Luc	Oui
4 Mme NOEL Christine	Oui
5 M. GOSSE Jean-Luc	Oui
6 Mme GOMES Clarisse	Oui
7 M. THENARD Philippe	Oui
8 Mme VOSLION Stephanie	Oui
9 M. BOURGOGNE Daniel	Oui
10 Mme BEAUSIRE Francine	
11 M. WOLFF Raphael	
12 Mme ESMINGEOT Magalie	
13 M. DOURY François	
14 Mme RIVAS Angélique	
15 M. SEGUIGNES Julien	
16 Mme FOURNIER Véronique	
17 M. DOUCET Sébastien	
18 Mme POMROY Danièle	
19 M. SEGUIGNES Maurice	
20 Mme INACIO Lucia	
21 M. BARCOU Jean	
22 Mme BAILLY BARCOU Christine	
23 M. BALESSENT Jean-Michel	

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 258 - Puiseaux

Candidat au conseil
communautaire

NOUVEL HORIZON

1 Mme HERBLOT Marie-Claude	Oui
2 M. NEBOUT Alain	Oui
3 Mme MARIE Virginie	Oui
4 M. BURLERAUX Philippe	Oui
5 Mme ANCILE Adama	Oui
6 M. VOLKRINGER Philippe	Oui
7 Mme REVERDY Dominique	Oui
8 M. SEURRE Jérôme	Oui
9 Mme TINET Nicole	Oui
10 M. LEGENDRE Frederic	
11 Mme BOSSE Nadine	
12 M. MEUNIER Arnaud	
13 Mme MARIA Amélia (Nationalité : Portugaise)	
14 M. MARCHAL Jean-Louis	
15 Mme FAYE Ramatoulaye	
16 M. DA SILVA Daniel	
17 Mme NOURRY Stéphanie	
18 M. BESSE David	
19 Mme BOUTEBBA Dalila	
20 M. LEJEUNE Daniel	
21 Mme BECQ Sabrina	
22 M. JACQUESSON Olivier	
23 Mme VANDYSTADT Sophie	
24 M. RANSART Stéphane	

ARRETE
fixant, pour la commune de SERMAISES,
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020



Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 28 février 2020 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 15 mars 2020, est fixé, pour la commune de Sermaises, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	« Ensemble pour Sermaises »	M. BRUNEAU James

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, la sous-préfète de Pithiviers ainsi que le maire de la commune de Sermaises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pithiviers, le 28 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Pithiviers

Signé :Nadine MONTEIL

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Elections Municipales 1er tour du 15 Mars 2020

Département 45 Loiret Commune 310 - Sermaises

Candidat au conseil
communautaire

ENSEMBLE POUR SERMAISES

1 M. BRUNEAU James	Oui
2 Mme AUVRAY Chantal	Oui
3 M. POISSON Joël	
4 Mme PIETREMENT Janine	
5 M. COULON Joël	
6 Mme DOZIAS Véronique	
7 M. MERCIER Denis	Oui
8 Mme LEMAIRE Audrey	
9 M. ROSE Yannick	
10 Mme MACÉ Sophie	
11 M. RIVET Vincent	
12 Mme LEAL Cati	
13 M. CHALANDARD Jean-Louis	
14 Mme MARTINS Gaëlle	
15 M. SA DE OLIVEIRA Orlando	
16 Mme PEURON Françoise	
17 M. ZANIER Walter	
18 Mme DOS SANTOS Sabine	
19 M. BOUILLON Robert	
20 Mme DELBONNEL Christine	
21 M. MASSIAS Éric	